

Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Plan directeur du parc de la Gatineau Catalogue number: TBD

Courriel: info@ncc-ccn.ca | Télécopieur: 613-239-5063 Téléphone: 613-239-5000 | Ligne sans frais: 1-800-465-1867

ATS: 613-239-5090 | ATS sans frais: 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

0	POUR CONSULTATION	TBD
VERSION	DESCRIPTION	DATE



Suspendisse aliquet auctor lectus quis ullamcorper. Mauris non enim accumsan, volutpat nulla sed, aliquet est. In sed accumsan nulla, a mattis mauris. Quisque laoreet, nisl sed bibendum sodales, erat nunc elementum nibh, ac pellentesque orci risus vitae nulla. Duis eleifend volutpat nisl, eget commodo arcu ullamcorper eu.

Vestibulum at nisi elementum, euismod metus non, facilisis lectus. Nam id ornare lacus. Duis nunc odio. maximus nec rhoncus in, elementum vel mauris. Aenean lacinia volutpat pharetra. Nunc faucibus hendrerit massa, sit amet feugiat lectus mollis a. Nullam vel leo ut orci efficitur consequat non vitae felis. Pellentesque id ipsum a massa finibus vehicula. Mauris semper bibendum pellentesque. In hac habitasse platea dictumst. Proin placerat molestie eros, id tincidunt risus pellentesque quis. Morbi

mauris nisi, eleifend a gravida at, pulvinar at nunc. Integer quis efficitur ligula. Aliquam ac dolor commodo, pellentesque odio quis, conque libero. Ut aliquam dolor id laoreet tincidunt. Nulla non bibendum magna, id imperdiet magna. Etiam mollis fringilla risus, sed tempor turpis pretium id.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean consequat elit sit amet nisi vulputate iaculis. In risus metus, sagittis eu auctor ut, fermentum eget est. Duis id massa sed dolor porta pulvinar. Nam tempor, nulla et sodales dapibus, mi tellus vestibulum neque, vitae hendrerit mi enim quis metus. Ut sed massa et purus aliquet euismod. Mauris id aliquam justo. Vestibulum facilisis ex in ex fringilla egestas. Nulla sapien ex, lobortis nec ullamcorper vitae, tristique non nibh. Pellentesque velit leo, ultrices eu vehicula vitae, egestas at lorem. Integer dapibus ante non dolor euismod, non aliquet nibh ullamcorper.

Proin gravida jaculis justo ac pulvinar. Pellentesque consectetur ex eu ante blandit, eu conque ipsum varius. Etiam ultricies nunc nec odio vestibulum, et gravida arcu convallis. Sed imperdiet dolor ut arcu commodo, quis tempus elit posuere. Quisque rutrum augue id tortor placerat lacinia. Nam varius quis nisl sed aliquet. Nullam pharetra metus a lacus vehicula, in condimentum urna interdum. Morbi tristique convallis arcu. Mauris in metus quis velit elementum malesuada eget quis augue. Pellentesque orci quam, hendrerit nec aliquam eu, pulvinar nec sem. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Aliquam vitae odio sed metus rhoncus facilisis.

Vestibulum at nisi elementum, euismod metus non, facilisis lectus. Nam id ornare lacus. Duis nunc odio, maximus nec rhoncus in, elementum vel mauris. Aenean lacinia volutpat pharetra. Nunc faucibus hendrerit massa, sit amet feugiat lectus mollis a. Nullam vel leo ut orci efficitur consequat non vitae felis. Pellentesque id ipsum a massa finibus vehicula. Mauris semper bibendum pellentesque. In hac habitasse platea dictumst. Proin placerat molestie eros, id tincidunt risus pellentesque quis. Morbi mauris nisi, eleifend a gravida at, pulvinar at nunc. Integer quis efficitur liquia. Aliquam ac dolor commodo, pellentesque odio quis, congue libero. Ut aliquam dolor id laoreet tincidunt. Nulla non bibendum magna, id imperdiet magna. Etiam mollis fringilla risus, sed tempor turpis pretium id.

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

#### REMERCIEMENTS

Maecenas eget laoreet sapien, ac hendrerit libero. Sed eget ante sit amet mauris auctor scelerisque sit amet id odio. Orci varius natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Nam et mattis turpis. Ut porta, purus sed volutpat pharetra, mi arcu imperdiet ipsum, eu imperdiet justo odio id massa. Fusce condimentum mauris a dui congue pharetra. Curabitur sit amet lobortis ligula, in ultrices justo. Nam sed est pellentesque, gravida nulla eget, varius leo. Etiam dapibus vehicula vulputate. Nulla tincidunt vitae purus at interdum. Sed fringilla urna sit amet ligula tincidunt, non suscipit massa mattis. Cras dictum malesuada massa, ac lacinia dolor molestie sit amet. Maecenas in sapien luctus, viverra augue at, aliquam tortor.

The Board of Directors The Advisory Committee on Planning, Design and Realty **Executive Management Committee Project Team Steering Committee Working Group** Strategic Environmental Assessment Consultations Communications Former NCC Personnel Other contributors ?

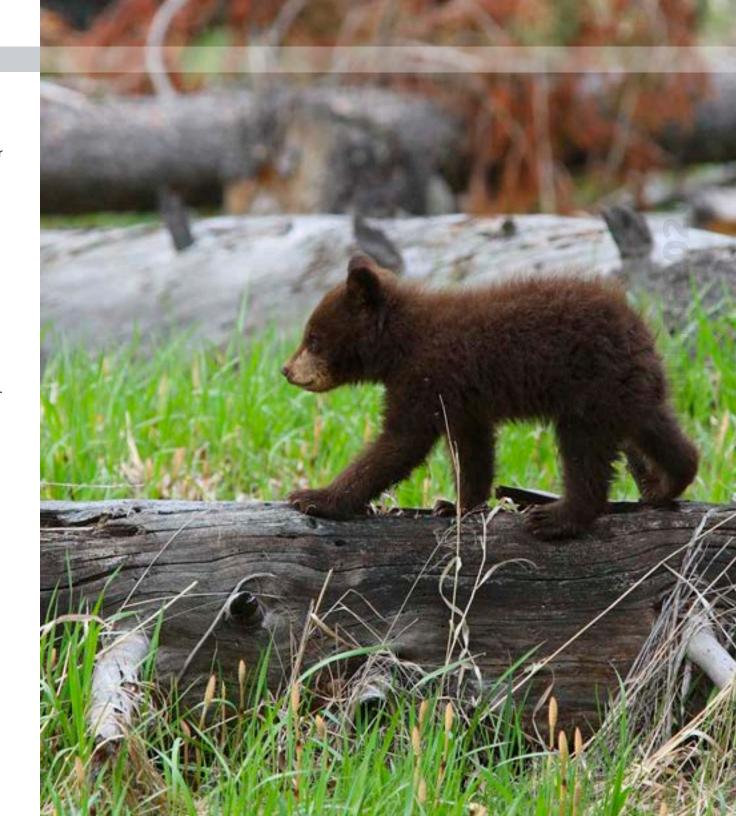
Etiam suscipit massa mauris, sed dignissim odio pellentesque a. Sed porttitor rutrum orci hendrerit dignissim. Nulla varius nibh at nisl egestas, non aliquam eros tempor. Duis at iaculis risus, vitae commodo massa. Proin sed tempus erat, vitae lobortis enim. Fusce varius, nunc non tristique commodo, purus urna blandit purus, sed lobortis augue massa vel justo. Sed metus lectus, condimentum.

#### RÉSUMÉ

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Duis lacinia eu nunc id commodo. Integer lobortis finibus leo, eget pellentesque justo consectetur id. Donec eleifend mi ac quam cursus convallis. Aenean est felis, tincidunt vitae libero id, mattis vehicula lacus. Pellentesque viverra tortor id dui faucibus, at vulputate libero congue. Quisque nibh lectus, facilisis a pulvinar vitae, efficitur et augue. Nam laoreet magna eget justo sollicitudin, semper tincidunt justo molestie. Phasellus rutrum ut sapien nec congue. Etiam et massa gravida, accumsan arcu id, venenatis ligula. Maecenas interdum diam lorem, a euismod metus pharetra vitae. Vestibulum quam libero, bibendum eu fringilla egestas, rutrum ac nulla. Sed lacus nunc, bibendum eget interdum eu, vestibulum in dui. Maecenas vel egestas neque. Maecenas id felis id leo porttitor lacinia. Nullam et tortor diam.

Maecenas eget laoreet sapien, ac hendrerit libero. Sed eget ante sit amet mauris auctor scelerisque sit amet id odio. Orci varius natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Nam et mattis turpis. Ut porta, purus sed volutpat pharetra, mi arcu imperdiet ipsum, eu imperdiet justo odio id massa. Fusce condimentum mauris a dui congue pharetra. Curabitur sit amet lobortis ligula, in ultrices justo. Nam sed est pellentesque, gravida nulla eget, varius leo. Etiam dapibus vehicula vulputate. Nulla tincidunt vitae purus at interdum. Sed fringilla urna sit amet ligula tincidunt, non suscipit massa mattis. Cras dictum malesuada massa, ac lacinia dolor molestie sit amet. Maecenas in sapien luctus, viverra augue at, aliquam tortor.

Etiam suscipit massa mauris, sed dignissim odio pellentesque a. Sed porttitor rutrum orci hendrerit dignissim. Nulla varius nibh at nisl egestas, non aliquam eros tempor. Duis at iaculis risus, vitae commodo massa. Proin sed tempus erat, vitae lobortis enim. Fusce varius, nunc non tristique commodo, purus urna blandit purus, sed lobortis augue massa vel justo. Sed metus lectus, condimentum at quam eu, sagittis volutpat ex. Vivamus porttitor scelerisque justo, ut rhoncus orci porta id. Pellentesque in mi elementum purus lacinia dignissim eget sit amet eros. Suspendisse molestie sodales massa, in mollis quam tristique quis.

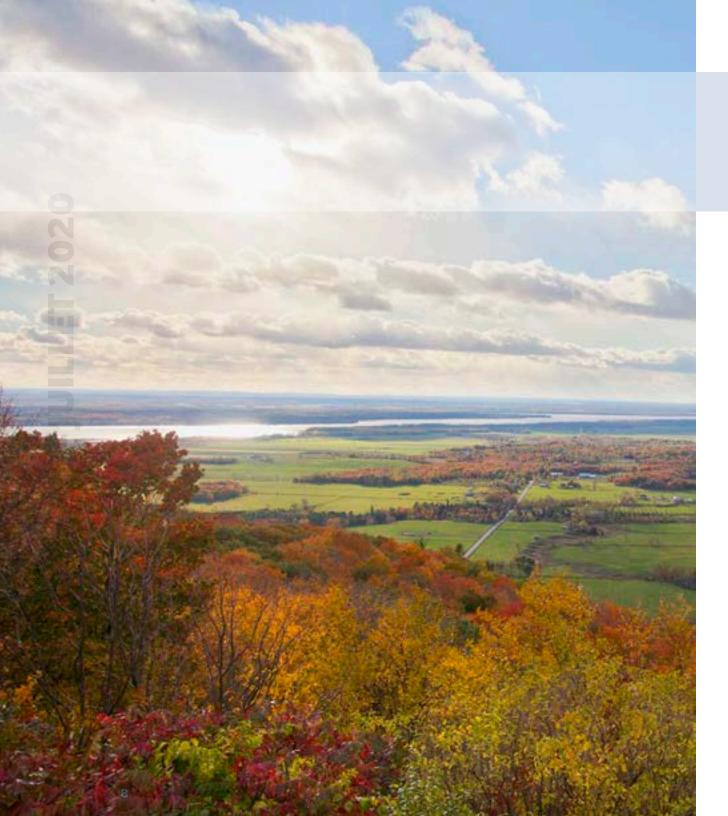




1	Introduction	8
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6	Survol  Description générale et emplacement du parc.  Contexte de la planification à la CCN  Cadre législatif et de planification du gouvernement fédéral.  Un legs précieux  Le parc aujourd'hui  Processus de planification et participation du public et des intervenants	9 11 13 13
2	Vision	21
2.1	Perspective autochtone	23
3	Buts et orientations stratégiques	25
3.1 3.2 3.3 3.4	Conserver la nature et la culture Offrir des expériences en nature Favoriser un accès équitable et durable Susciter l'engagement et la collaboration	29 31
4	Concept d'aménagement	34
4.1 4.2 4.3	Connectivité écologique  Terrains d'importance à l'extérieur du parc  Description du concept d'aménagement	37
5	Politiques générales	42
5.1 5.2 5.3 5.4 5.5	Conservation de la nature et de la culture  Expériences en nature  Accès équitable et durable  Engagement et collaboration  Gestion de l'immobilier	

6	Affectations du sol	64
A1	Aire de conservation de la faune et de la flore	68
A2	Aire de conservation avec récréation limitée	72
В	Aire d'expériences récréatives en plein air	76
С	Aire récréative du lac la Pêche	82
D	Aire récréative des Lacs Philippe et Taylor	86
Е	Aire récréative du Lac Meech	90
F	Aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune	94
G	Aire patrimoniale Domaine Mackenzie-King	98
Н	Aire institutionnelle	102
1	Aire d'accueil des visiteurs	106
7	Projets stratégiques	110
7	Projets stratégiques  Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers	110
7.1 7.2	3 1	
	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers	110
7.2	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation	110 111
7.2 7.3	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers. Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation. Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements.	110 111 111
7.2 7.3 7.4	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers. Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation. Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements. Construction d'un nouveau centre des visiteurs	110 111 111
7.2 7.3 7.4 7.5	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers. Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation. Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements. Construction d'un nouveau centre des visiteurs. Modernisation du camping du Lac Philippe.	110 111 111 111
7.2 7.3 7.4 7.5 7.6	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers. Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation. Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements. Construction d'un nouveau centre des visiteurs. Modernisation du camping du Lac Philippe. Protection et mise en valeur des Ruines Carbide-Willson.	110 111 111 111 112
7.2 7.3 7.4 7.5 7.6 7.7	Défragmentation des habitats – Projet de gestion responsable des sentiers. Étude sur la qualité des expériences et données sur la fréquentation. Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements. Construction d'un nouveau centre des visiteurs. Modernisation du camping du Lac Philippe. Protection et mise en valeur des Ruines Carbide-Willson. Stratégie d'acquisition des terrains	110 111 111 112 112

Administration et suivi du plan		
directeur	114	
Incidence, sur les plans déjà approuvés, de l'entrée en vigueur du plan directeur	115	
Mise en œuvre du plan directeur	115	
Ajustement des limites du parc	115	
Recommandations pour la masse de terrains d'intérêt national	116	
Statut légal	116	
Approbation des projets d'utilisation du sol et de design	116	
Modification et révision du plan	117	
Ententes en vigueur	117	
Conclusion	118	
	Incidence, sur les plans déjà approuvés, de l'entrée en vigueur du plan directeur Mise en œuvre du plan directeur Ajustement des limites du parc Recommandations pour la masse de terrains d'intérêt national Statut légal Approbation des projets d'utilisation du sol et de design Modification et révision du plan Ententes en vigueur	



# 1 Introduction

## 1.1 SURVOL

Le parc de la Gatineau est le principal espace naturel de la région de la capitale du Canada. Ce parc de conservation fédéral est un échantillon représentatif des paysages naturels du Bouclier canadien. Il contribue au patrimoine naturel et culturel de la région, et sa gestion est au cœur du mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN).

Liant le présent au passé, les traces de ses utilisations anciennes témoignent de son importance que le parc avait à l'époque pour les communautés autochtones et les nouveaux arrivants européens et américains. Ce lieu privilégié ajoute à la qualité de vie des résidants de la région et des visiteurs. Il contribue à leur bien-être et à leur santé, les connectant à la nature par la beauté de ses paysages et la richesse des habitats naturels qu'il abrite.

Cet espace naturel joue un grand rôle dans le maintien de la biodiversité et de la vitalité des écosystèmes régionaux. Parsemé d'une cinquantaine de lacs, le territoire du parc de la Gatineau est essentiellement couvert de forêts. Sa localisation favorise la présence d'écosystèmes diversifiés et une riche biodiversité. Plus de 5 000 espèces y vivent, dont certaines qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans la région. On y recense plus de 150 espèces fauniques et floristiques en péril au Canada ou au Québec, y compris des espèces végétales rares. Un tel territoire naturel à proximité d'une grande capitale est exceptionnel.

Le parc de la Gatineau est une composante clé des efforts de conservation environnementale dans la région de la capitale. C'est aussi un lieu de récréation très couru des résidants et des visiteurs. Il est le deuxième parc en importance au Canada pour le nombre de visites annuelles, après le parc national Banff. Dix-huit fois plus petit que ce dernier, il connaît une concentration de visiteurs plus élevée en fonction de sa superficie<sup>1</sup>. Chaque année, plus de 600 000 personnes le choisissent comme destination. Le nombre de ses visites totalise annuellement 2,6 millions<sup>2</sup>, les résidants de la région comptant pour de 90 % de ce nombre.

<sup>1</sup> Nombre de visites annuelles par km<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Environics Analytics, 2017

Le parc de la Gatineau s'offre à la randonnée pédestre et à l'escalade; au vélo de route, de montagne et d'hiver; à la baignade, aux piqueniques et au camping; ainsi qu'au ski de fond, au ski alpin et à la raquette.

Le patrimoine culturel est une valeur sûre de plus en plus recherchée par les visiteurs. Il raconte les histoires qui unissent les peuples à la nature, au fil du temps; des histoires qui parlent de récréation, d'industrie, d'agriculture et des premiers établissements. Au parc de la Gatineau, le patrimoine bâti, d'importance locale, régionale et nationale; les ressources archéologiques; et les promenades et jardins historiques exercent un grand attrait. Le patrimoine tangible et intangible de ce parc magnifique mérite d'être mis en valeur et raconté. Il procure une expérience culturelle d'importance nationale et revêt une valeur historique.

# 1.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE ET EMPLACEMENT DU PARC

Le parc de la Gatineau est situé à moins de 150 kilomètres de lieux naturels protégés importants. Ces endroits comprennent le parc Adirondack, dans l'État de New York; le parc Algonquin, en Ontario; le parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent; et les réserves fauniques La Vérendrye et Papineau-Labelle, au Québec.

## Carte 1: Réseau de parcs à l'échelle nationale

region de

region de la capitale nationale



région Algonquin-Adirondacks

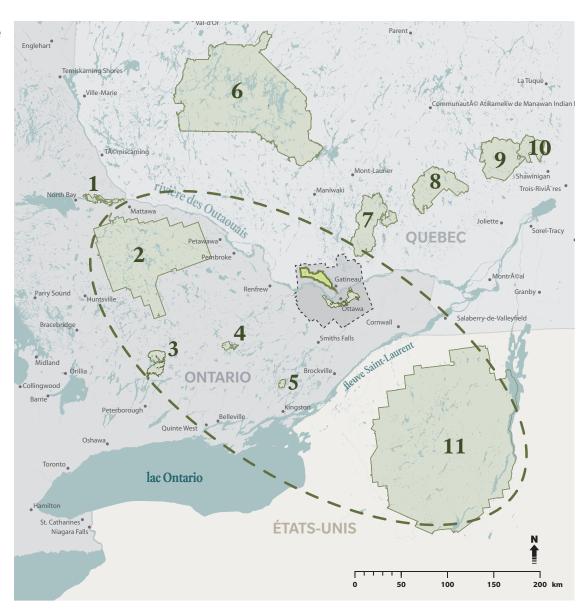


parc de la Gatineau



autres parcs

- 1 Mattawa River et Samuel de Champlain
- 2 parc Algonquin
- 3 parc Kawartha-Highalnds
- 4 parc Bon Echo
- 5 parc Frontenac
- 6 réserve faunique La Vérendrye
- 7 réserve faunique Papineau-Labelle
- 8 parc national Mont-Tremblant
- 9 réserve faunique Mastigouche
- 10 parc national de la Mauricie
- 11 parc Adirondack



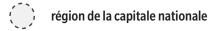
1 | INTRODUCTION PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 9

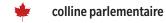
S'étirant sur une cinquantaine de kilomètres, entre les rivières des Outaouais et Gatineau, le parc de la Gatineau couvre 36 131 hectares, soit 361 kilomètres carrés ou 7,7 % de la superficie totale de la région de la capitale du Canada. Il est situé au nord-ouest de l'agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa, la cinquième en importance au pays, où vivent plus d'un million d'habitants. Quelque 200 kilomètres le séparent de la grande région de Montréal, l'agglomération la plus densément peuplée du Québec.

Le parc de la Gatineau est entouré de milieux ruraux, surtout agricoles, dans une proportion de 80 %. Sa partie sud s'avance dans les milieux urbanisés de la ville de Gatineau, ce qui le distingue des parcs nationaux canadiens. Son territoire chevauche celui de quatre municipalités : Gatineau, Chelsea, La Pêche et Pontiac. Il est adjacent au territoire de la ville d'Ottawa.

La plupart des terrains du parc de la Gatineau sont de propriété fédérale. Certains sont toutefois de propriété privée. Ces derniers sont soumis à la planification et aux règlements locaux et régionaux.

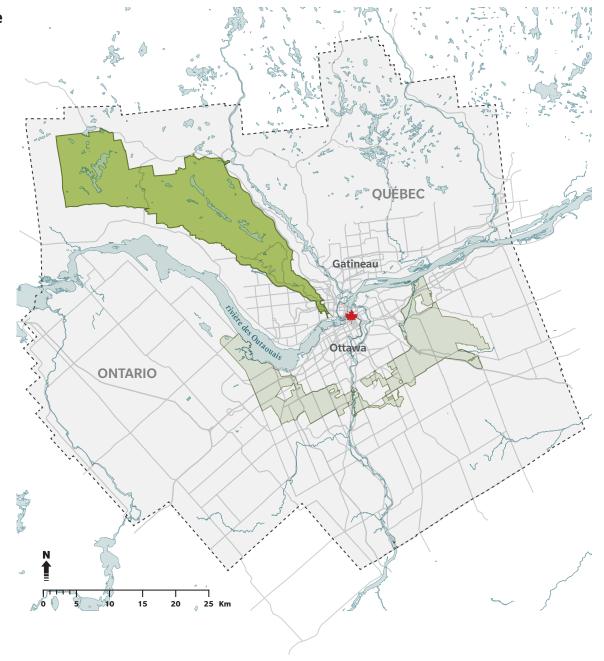
Carte 2: Région de la capitale nationale











## 1.3 CONTEXTE DE LA PLANIFICATION À LA CCN

#### **PLANIFICATION ET MANDAT**

Le Plan directeur du parc de la Gatineau aide la CCN à remplir ses fonctions de planificatrice à long terme de l'utilisation du sol, de la conservation, de la récréation et de la préservation des symboles nationaux sur son territoire. Il soutient sa mission au titre de la *Loi sur la capitale nationale*: établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

En 2017, la CCN a amorcé la révision du plan directeur de 2005 dans le but d'en actualiser la vision, les objectifs et les politiques. L'exercice visait aussi à l'adapter aux changements liés au contexte du parc et à ses besoins. Tout comme ce plan suivait les orientations stratégiques du Plan de la capitale du Canada de 1999, celui de 2020 suit celles du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067.

#### **CADRE DE PLANIFICATION**

La CCN planifie et oriente l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, afin que la capitale reflète son importance nationale. Elle travaille notamment avec divers intervenants pour mettre en valeur le caractère naturel et culturel des lieux.

Le Plan directeur du parc de la Gatineau est un composant du Schéma directeur de la capitale. Il s'ancre dans les orientations du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, un document d'aménagement fondamental du cadre de planification de la CCN (voir le diagramme 1). C'est un outil de planification et un recueil de politiques appuyant la prise de décision.

Le plan directeur est également guidé par la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN. Cette stratégie présente un programme ciblé et novateur de leadership environnemental dans la région de la capitale. Elle a une portée globale et doit être intégrée à l'ensemble des plans, stratégies, politiques et activités organisationnelles de la CCN. Cette dernière s'astreint ainsi à innover et à améliorer ses facons de faire.

# 1.4 CADRE LÉGISLATIF ET DE PLANIFICATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

#### LOIS FÉDÉRALES

Le parc de la Gatineau est un territoire fédéral. Il est donc assujetti aux lois de cet ordre de gouvernement. Diverses lois, politiques et stratégies fédérales s'appliquent à lui et orientent la façon de le gérer. Celles-ci comprennent, entre autres, les suivantes :

- Loi sur les espèces en péril;
- ► Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- ▶ Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs;
- ▶ Politique fédérale sur la conservation des terres humides;
- Stratégie canadienne de la biodiversité.

En tant qu'intendante des terrains fédéraux, la CCN doit protéger les habitats des espèces protégées par la loi, et un parc de conservation doit fournir des habitats de qualité pour conserver sa biodiversité.

Certaines normes et politiques entourant les ressources patrimoniales et archéologiques s'appliquent aussi. Elles comprennent notamment les suivantes :

- ► Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada de Parcs Canada;
- Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor;
- Politique sur les édifices à valeur patrimoniale du Conseil du Trésor;
- Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- Protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques, établi en 2017 par la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan et la CCN.

Le respect de ces lois et engagements du gouvernement est essentiel à la prise de décisions de la CCN, dans sa planification et sa gestion du parc.

1 | INTRODUCTION PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 11



## 1.5 UN LEGS PRÉCIEUX

Depuis des siècles, les collines de l'Outaouais constituent un réservoir de ressources pour les peuples anishinabegs qui vivent dans cette région de chasse, de pêche et de cueillette. Le confluent des rivières Gatineau et des Outaouais était un lieu d'échange et de rencontre. Il était parfois même un lieu de guerre entre les peuples du bassin du Saint-Laurent et des Grands-Lacs. Les sites archéologiques découverts dans ce qui est aujourd'hui le parc de la Gatineau témoignent de leur présence.

Du 17° au 19° siècle, des explorateurs français et des coureurs des bois ont sillonné le territoire du parc pour y faire le commerce de la fourrure. Au 19° siècle, les premiers colons s'y sont installés. Plus tard, des familles américaines, irlandaises et francophones les ont suivis. La fin de ce siècle a vu les activités minières commencer.

Sur les berges des lacs Meech et Kingsmere, la villégiature a pris son essor dès le début du 20° siècle. En 1903, Frederick Todd proposait à la Commission d'embellissement d'Ottawa un plan général pour la région. Ce plan comprenait des parcs urbains et périurbains, dont une réserve naturelle autour du lac Meech. Il recommandait aussi l'achat de terrains pour réaliser ce plan. En 1915, Sir Herbert Samuel Holt déposait un rapport dans lequel il recommandait la création d'une commission élargie pour mettre en œuvre ce plan. Il y émettait aussi l'idée d'un parc national. En 1927, le gouvernement de Mackenzie King créait la Commission du district fédéral (CDF). La nouvelle entité était dotée des pouvoirs nécessaires pour acquérir les terrains du parc envisagé.

Au tournant des années 1920, des aménagements et des activités récréatives faisaient progressivement leur apparition dans le parc, avec l'appui d'organismes tels que l'Ottawa Ski Club. En 1934, la crainte de voir les forêts des collines de l'Outaouais disparaître à cause de l'exploitation forestière a fait naître la Federal Woodland Preservation League. Cette organisation, présidée par Roderick Percy Sparks, faisait des représentations auprès du gouvernement pour l'encourager à acquérir des propriétés. Elle a cessé ses activités en 1947, moment où la CDF a créé un sous-comité consultatif du parc de la Gatineau, présidé jusqu'en 1954 par M. Sparks.

En 1938, le gouvernement de Mackenzie King accordait un premier budget à la CDF pour acquérir les premiers terrains boisés jugés importants pour la conservation. À son décès, William Lyon Mackenzie King léguait au peuple canadien son domaine de 231 hectares, qui s'ajoutait ainsi au territoire du parc. Le domaine a été nommé en l'honneur de son donateur. À cette époque, la CDF a porté 12 800 hectares la superficie des propriétés fédérales du parc.

En 1950, le plan Gréber proposait d'embellir la capitale avec un parc de 33 000 hectares où se récréer de plein air. L'acquisition de terrains pour ce parc s'est poursuivie sous l'autorité de la CCN, créée en 1958. Un plan d'aménagement terminé en 1968 jetait les bases de l'utilisation du sol du parc. Il mettait aussi en valeur ses fonctions récréatives, ses qualités symboliques et sa beauté naturelle. Divers travaux de construction ont alors été réalisés pour améliorer l'accès au parc et les activités récréatives destinées aux résidants et aux visiteurs.

Au début des années 1970, une entente avec le ministère des Ressources naturelles du Québec intégrait au parc 4 000 hectares de terres publiques québécoises. À la fin de la décennie, la superficie du parc atteignait 35 650 hectares.

Au début des année 1990, la CCN faisait l'acquisition de Camp Fortune et de la vallée du ruisseau Meech, portant ainsi la superficie totale du parc à 36 131 hectares. Un plan directeur, adopté en 1990, privilégiait un équilibre entre les activités récréatives et les activités de conservation. Cette orientation répondait au mandat nouvellement confié à la CCN d'animer la capitale, et ce plan consolidait l'offre récréative du parc que l'on connaît maintenant.

Avec le Plan de la capitale du Canada de 1999, le parc de la Gatineau devenait une aire du patrimoine naturel de catégorie II<sup>3</sup>. Sa protection et sa gestion avaient désormais pour but de préserver les écosystèmes d'abord, et d'offrir des activités récréatives ensuite. Cette désignation accordait la prédominance aux processus naturels et favorisait la restauration du patrimoine naturel.

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, en 2002, et après une série d'études établissant le bilan de santé du parc, le plan directeur de 2005 faisait un virage plus prononcé vers la protection des habitats naturels. Le parc de la Gatineau devenait le parc de conservation attitré de la capitale. Depuis, la CCN multiplie les efforts pour surveiller l'état de santé des écosystèmes et intégrer à la gestion du parc le souci de la conservation.

1 | INTRODUCTION PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 13

<sup>3</sup> Aire protégée de catégorie II, telle que la définit l'Union mondiale pour la nature (UICN)



# 1.6 LE PARC AUJOURD'HUI

L'état de santé actuel du parc de la Gatineau indique qu'il contribue de manière marquante aux écosystèmes de la région de la capitale nationale dans son ensemble. Ce parc est la preuve qu'il est possible de faire coexister de manière durable la récréation en nature; les processus écologiques au sein des écosystèmes; et la vie urbaine dans la capitale. L'analyse des conditions actuelles et des consultations suggère d'articuler le plan directeur autour des thèmes suivants :

#### RÔLES DU PARC

- ▶ Le parc de la Gatineau demeure le parc de conservation attitré de la capitale. Il abrite des ressources naturelles et culturelles d'importance nationale.
- Le parc de la Gatineau est un élément caractéristique important d'une capitale verdoyante. Il reflète l'importance accordée à l'environnement par la population canadienne. Visible depuis le cœur de la capitale, le parc enrichit l'expérience des résidants et des visiteurs, grâce à ses paysages culturels nombreux et aux ressources patrimoniales et historiques qu'il renferme.
- Le parc de la Gatineau offre des activités récréatives de plein air variées qui respectent sa vocation de parc de conservation de la capitale.
- ► En raison de sa proximité au centre urbain de la région de la capitale, le parc de la Gatineau contribue largement à l'essor économique de la région et à la qualité de vie des résidants.
- ▶ Les écosystèmes du parc de la Gatineau procurent de multiples services écologiques aux résidants et aux visiteurs. Ces services comprennent notamment le contrôle de la qualité de l'air; la régulation du climat; la filtration de l'eau; le stockage du carbone; et l'hébergement d'habitats favorisant la biodiversité. Ces services rendus par la nature représentent plusieurs millions de dollars annuellement.

#### **TENDANCES ET ÉVOLUTION**

- Le parc de la Gatineau reste l'un des parcs de conservation les plus visités au Canada.
- L'apparition régulière de nouvelles tendances en récréation et une croissance continue de l'affluence dans le parc de la Gatineau exercent une pression importante sur les écosystèmes.
- Afin de conserver longtemps la flore et la faune, les liens entre le parc de la Gatineau et les milieux naturels environnants doivent être préservés.

- Les ensembles résidentiels à la périphérie du parc de la Gatineau exercent une pression sur lui (limitation des liens écologiques possibles; création de sentiers non officiels; augmentation de l'affluence).
- La création et l'utilisation de sentiers non officiels accentuent la fragmentation des habitats dans le parc de la Gatineau. Cette situation affecte à la quantité et la qualité des habitats naturels nécessaires à la pérennité de la faune et de la flore qui y vivent, y compris les espèces en péril.
- ▶ Le parc de la Gatineau subit une augmentation importante des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vents violents, le verglas, les inondations, la sécheresse et les fortes pluies. Ces phénomènes ont un lourd impact sur son infrastructure (p. ex. les sentiers) et sur la capacité de la CCN à réagir de manière à maintenir l'offre récréative.

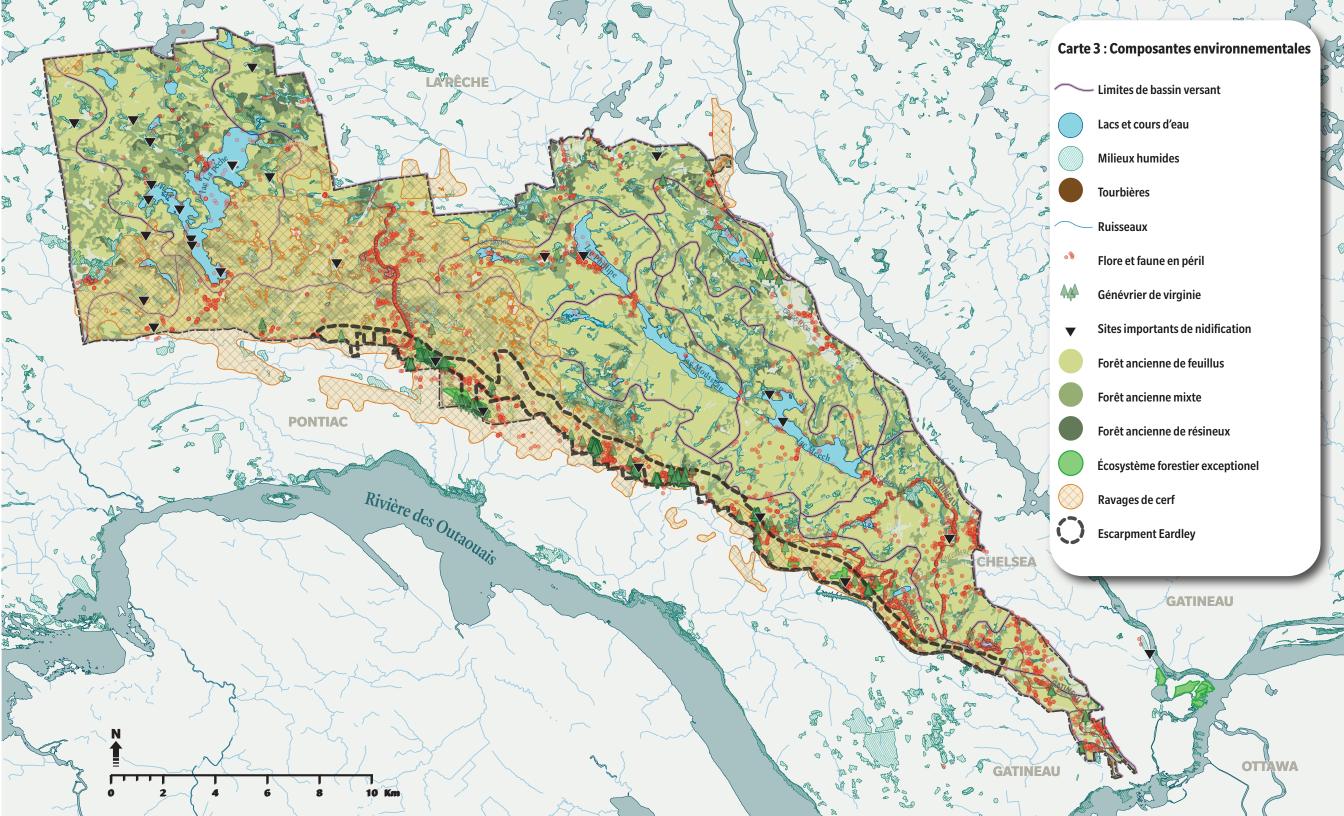
#### PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

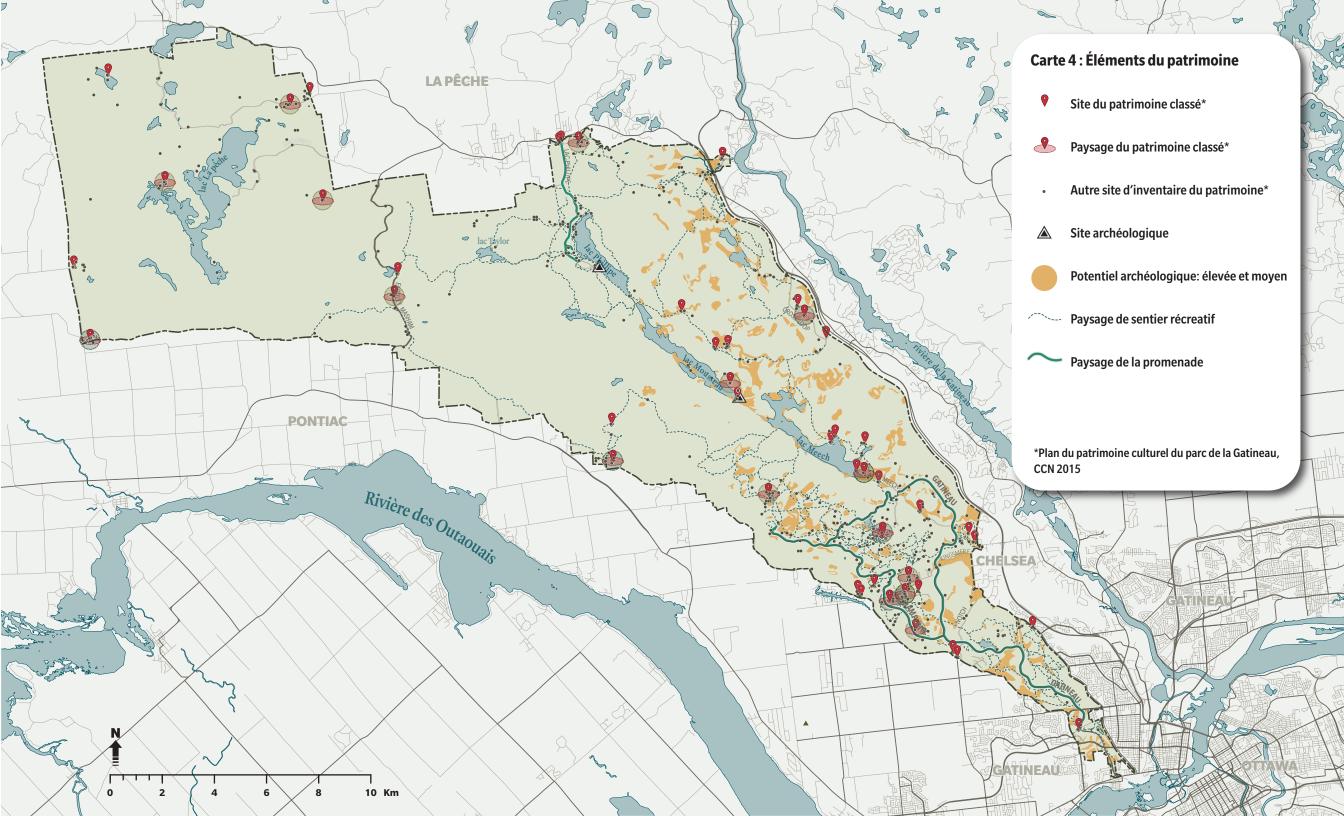
- La pérennité du parc de la Gatineau dépend des facteurs environnementaux, sociaux et économiques.
- ▶ Il y a un besoin de reconnaître la signification du parc de la Gatineau pour les peuples autochtones d'aujourd'hui, ainsi que le patrimoine culturel des différentes communautés qui ont occupé son territoire.
- Les programmes offerts au public dans le parc de la Gatineau donnent la chance de contribuer dans une large mesure à l'éducation et à la sensibilisation, ainsi qu'à la communication de messages sur la conservation et le code de conduite des utilisateurs.
- Les paysages culturels d'importance pourraient être vulnérables aux interventions réalisées dans le parc de la Gatineau.

#### DÉFIS LIÉS À L'UTILISATION DU PARC

- Parce que les services de transport collectif sont limités, le moyen de transport prédominant pour accéder au parc de la Gatineau demeure l'automobile. Cette situation crée une iniquité en matière d'accès public. La congestion routière exerce une forte pression sur le parc à des moments et à des endroits précis. Cette pression est croissante et nuit à la qualité de l'expérience, à la sécurité des visiteurs et la quantité de gaz à effet de serre émis.
- De nombreux visiteurs contreviennent aux règlements du parc de la Gatineau, ce qui a un impact sur la conservation des ressources naturelles et à la sécurité.

- Les propriétés privées du parc de la Gatineau dont l'utilisation et l'aménagement ne tiennent pas compte du contexte environnemental des lieux pourraient avoir un impact important sur l'intégrité du territoire.
- ► Camp Fortune est un secteur d'activité récréative intensive dans le parc de la Gatineau (parcours d'aventure en forêt / parc aérien; ski alpin avec remontée mécanique; vélo de montagne; biathlon et champ de tir). Les nouvelles demandes d'activités dans ce secteur sont nombreuses.
- Actuellement, la grande concentration de visiteurs à certains endroits et à certains moments est problématique, et il y a peu de moyens de gérer l'affluence dans le parc de la Gatineau.
- La protection et la gestion du parc de la Gatineau sont assurées dans les limites des pouvoirs conférés par *Loi sur la capitale nationale*. Le public et les gestionnaires du parc ont exprimé la volonté de se doter d'outils légaux plus appropriés pour gérer le parc comme un parc de conservation.
- La demande pour tenir des activités en soirée et la nuit au parc de la Gatineau est croissante, et ces activités pourraient notamment nuire à la faune nocturne.





# 1.7 PROCESSUS DE PLANIFICATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

La consultation publique est la pierre angulaire de tous les plans de la CCN. L'élaboration en quatre étapes du Plan directeur du parc de la Gatineau y a donc fait appel dès le début du projet. Cinq ateliers de consultation ont eu lieu :

Étape 1 – Automne 2017 Conditions actuelles et réflexions sur l'avenir du parc

Étape 2 – Printemps 2018 Vision et orientations stratégiques

Étape 3 – Hiver 2019 Concept d'aménagement, orientations stratégiques,

affectations du sol et politiques générales

Étape 3 – Printemps 2019 Politiques particulières

Étape 4 – Automne 2020 Plan définitif

Pendant la révision de son plan directeur, la CCN a fait appel à divers intervenants. Elle a consulté le public; des intervenants externes (représentants et élus municipaux, provinciaux et fédéraux); le comité consultatif public; et son personnel.

La CCN s'est également entretenue à quelques reprises avec des représentants de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. Ces entretiens l'ont aidée à mieux saisir l'importance de ce territoire pour cette communauté. Ils ont aussi permis de mieux comprendre comment améliorer les échanges culturels avec elle, y compris sa participation aux activités et au fonctionnement du parc, et comment mettre sa culture en évidence.

Le plan directeur de 2020 intègre les résultats d'études et de rapports récents. De plus, la CCN a tenu un forum invitant la population à entendre des experts venant de différents endroits en Amérique du Nord. En tout, plus de xxx personnes ont contribué à l'orientation du plan.

Le plan de 2020 présente une vision à long terme assortie d'orientations stratégiques pour la réaliser. C'est un outil essentiel et efficace pour appuyer la prise de décisions et la gestion du parc. Outre la planification en collaboration, il repose sur la recherche et des études préliminaires variées. La CCN s'en est inspirée pour dégager des pratiques exemplaires et des moyens innovateurs de conserver, mettre en valeur et restaurer les différents éléments du parc.

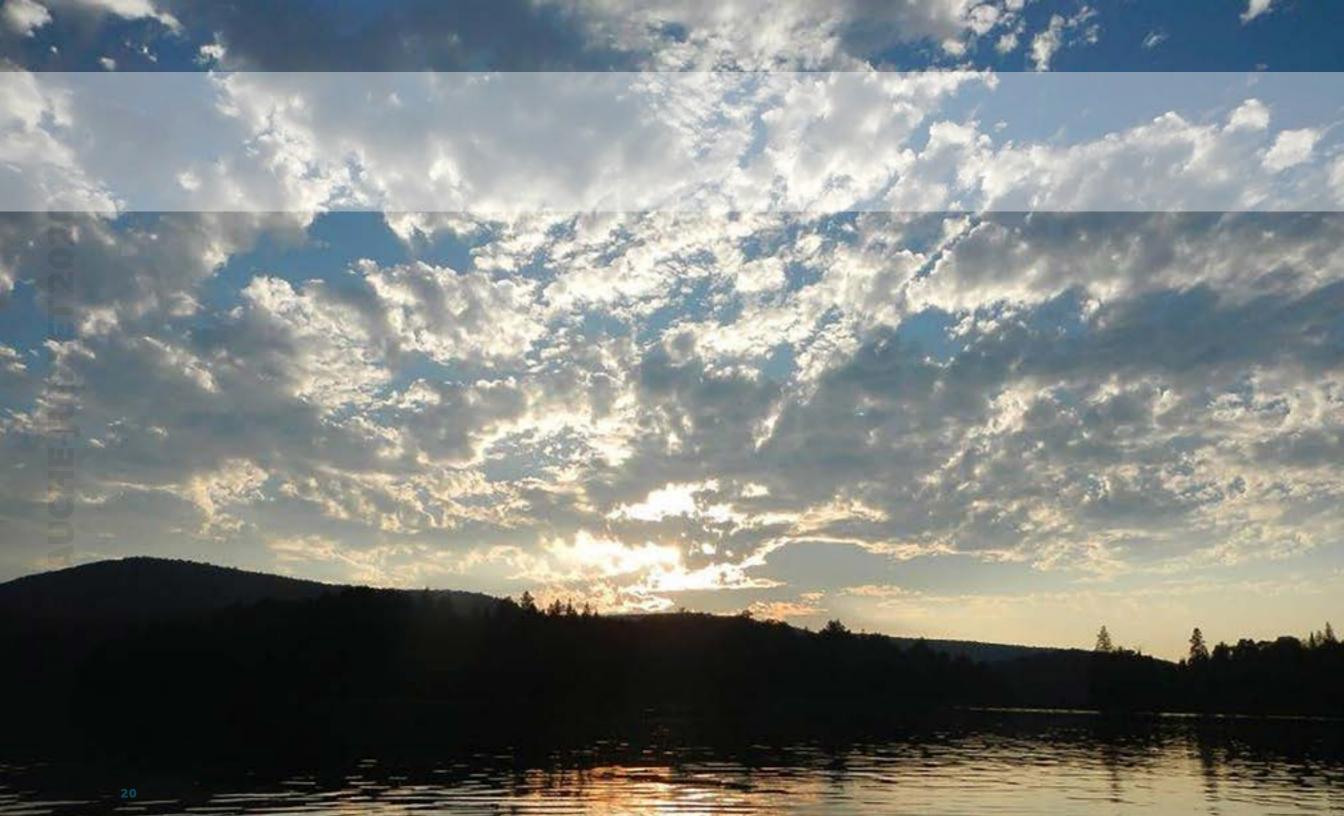
#### **CE QUE NOUS AVONS ENTENDU ...**

Voici les attentes, d'après les principaux commentaires reçus.

- Protéger le parc et ses écosystèmes.
- Limiter l'aménagement urbain, dans le parc et en périphérie.
- ► Améliorer l'accessibilité au parc afin d'y réduire la circulation automobile.
- Veiller au rôle éducatif du parc.
- Assurer l'accès au parc pour tous, afin que tous puissent en profiter.
- Assurer l'équilibre entre la récréation et la durabilité.
- ► Chercher à obtenir une protection légale.
- ► Mieux contrôler l'usage résidentiel.

Un rapport de consultation préparé par la CCN et présentant les résultats de façon plus détaillée est en ligne, sur le site Web de l'organisation.

1 | INTRODUCTION PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 19



# 2 Vision

#### ÉNONCÉ DE VISION

Le parc de la Gatineau est un milieu naturel exceptionnel qu'il faut protéger pour les générations futures, afin qu'elles bénéficient de sa précieuse contribution à la nature, à la récréation, à la culture et à l'histoire, et qu'elles y vivent de riches expériences.

#### DESCRIPTION DE L'ÉNONCÉ DE VISION

Situé au cœur de la capitale du Canada, le parc de la Gatineau est d'abord et avant tout un lieu de conservation des milieux naturels. Il abrite différentes espèces rares et en péril, ainsi que plusieurs habitats naturels. Le parc est appelé à continuer de contribuer à la durabilité et à la qualité de vie des résidants et de la capitale qui leur est chère.

Le parc et ses trésors naturels et culturels seront protégés, afin qu'il soit un legs vivant pour les générations futures. Il restera un symbole de l'engagement de la population canadienne à protéger l'environnement. Les systèmes naturels demeureront dynamiques et feront partie intégrante du grand écosystème constitué par la diversité écologique du paysage de la capitale du Canada. La protection de la faune et de la flore est l'objectif principal du parc. Il apportera une contribution essentielle à la résilience de la région de la capitale nationale.

Grâce à leur apport inestimable à la santé et au bien-être des visiteurs, les activités de récréation et d'apprentissage en plein air respecteront l'intégrité écologique, culturelle, patrimoniale et environnementale du parc. Dans tout le parc, des paysages culturels et des bâtiments patrimoniaux inviteront à la découverte. L'histoire, les traditions et la culture du peuple algonquin anishinabeg feront partie intégrante du parc.

Le parc fonctionnera comme un laboratoire naturel pour la recherche scientifique et l'apprentissage. La portée symbolique nationale du parc est renforcée par la présence de résidences officielles.

L'accès sera plus équitable et mettra l'accent sur la durabilité en harmonie avec les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères. Divers modes de transport collectif et actif favoriseront un accès durable au parc.

L'intendance du parc continuera d'être une responsabilité partagée, grâce à la collaboration et à la participation active des résidants, des groupes communautaires et des visiteurs. De concert avec ses partenaires municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux, la CCN s'emploiera à protéger les actifs et les valeurs intrinsèques du parc. Les propriétaires fonciers privés et les locataires commerciaux contribueront à l'effort collectif de protection du parc.



#### 2.1 PERSPECTIVE AUTOCHTONE

Le parc offre un panorama irremplaçable et une vaste gamme d'expériences aux visiteurs qui le fréquentent et l'apprécient. Lors de balades et d'activités de plein air, ceux-ci profitent de cette riche nature de différentes façons. Rene Tenasco nous offre son témoignage dans une perspective autochtone. Des géopoètes ont également exprimé leur ressenti par les cinq sens, d'une façon unique et riche. Il y a des extraits de ces récits tout au long du plan. La CCN remercie les auteurs participants.

# Akī Pimādiziwin (de la santé de la Terre)

Dans la culture anishinabeg, de nombreux enseignements expriment l'importance de la nature par l'évocation de valeurs et de disciplines.

Dans le récit anishinabeg de la Création, la nature a été créée dans son entièreté bien avant que le premier être humain n'imprime son empreinte sur la Terre et n'en foule le sol. Nombreuses sont les légendes qui racontent les merveilles de la nature sauvage, des animaux, des eaux et de l'air. De la terre ferme aux marais, en passant par les vallées et le sommet des montagnes, la vie était donnée en abondance. C'était une époque, dans l'histoire de la nature, où tout interagissait avec l'enseignement des lois, dans un grand tout qui allait devenir la Convention de la Terre.

Nos légendes parlent d'une époque, dans l'histoire de la Terre, où il régnait une compréhension du langage de la nature, car toute créature avait reçu un esprit vivant soumis aux territoires établis de ces terres. La diversité était en tout, et toute chose demeurait pure et en équilibre avec la nature aussi longtemps que durait la nature elle-même. La mort, la renaissance et la croissance continuelle faisaient partie des desseins de la nature. C'est ainsi qu'elle prenait soin d'elle-même, qu'elle était à la fois source de changement et de stabilité dans sa responsabilité d'envisager une existence à l'abri du danger que représente la menace de sa destruction. Malgré les difficultés, la Terre a respecté sa convention jusqu'à ce jour.

Dans l'histoire des Anishinabeg, les enseignements reçus insufflent une vision du monde où les êtres humains et la nature parlent un même langage. On nous parle d'un temps où la nature, dans tout son être, enseignait aux humains comment vivre; comment adopter un mode de vie et des codes susceptibles de préserver leurs moyens de subsistance en faisant preuve de bon sens et en adoptant de solides valeurs morales dans leur rapport avec l'environnement. Nos légendes témoignent d'une vie de paix et de tranquillité; une vie en harmonie avec les instructions dont nous a fait cadeau le Créateur.

Encore aujourd'hui, et malgré les tournants de l'histoire de la civilisation, nous croyons toujours en la réalité du système anishinabeg de connaissances issues de la nature. Nous croyons que c'est un outil de guérison dans la lutte que mène la nature pour sa survie. Le défi consiste à convaincre tous les peuples d'accueillir le changement et de manifester la volonté de réparer le mal que nous infligeons, et que nous continuons à infliger inutilement, à notre environnement naturel – et à nous réconcilier avec lui.

Le terme « développement durable » ne doit pas être utilisé à la légère. Nous faisons tous partie d'une même humanité et nous avons tous la capacité intrinsèque de comprendre quels sont les moyens légitimes à employer pour notre survie dans l'environnement où nous vivons.

La réalité qu'il nous faut accepter, c'est ce que la nature ne fait pas appel à l'humanité pour sa survie. C'est plutôt l'inverse. À cet égard, le parc de la Gatineau est un modèle vivant.

Megwetch, Merci.

**Ashkabewis** 

René Tenasco



# **3** Buts et orientations stratégiques

## **PRÉMISSES**

La planification et la gestion du parc de la Gatineau reposent sur les prémisses fondamentales ci-après. Ces prémisses servent de base à l'élaboration du plan directeur.

- ▶ Le parc de la Gatineau est un lieu accueillant qui joue un rôle important dans l'offre récréative faite aux visiteurs.
- Les ressources écologiques du parc de la Gatineau sont limitées il ne peut pas être tout pour tout le monde. Les activités humaines qui se déroulent dans le parc sont gérées de manière à protéger et à maintenir pour longtemps la valeur écologique de l'environnement naturel, tout en favorisant l'appréciation de la nature.
- ► La protection du parc de la Gatineau est une responsabilité partagée qui nécessite une gestion du territoire active et une collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités; les groupes communautaires; les partenaires du milieu des affaires; les résidants; et les visiteurs.
- ► La prise de décisions concernant le parc de la Gatineau est ouverte, transparente et fondée sur des connaissances scientifiques et factuelles.
- ▶ Le parc de la Gatineau est un terrain public fédéral. Ce parc est donc assujetti aux lois fédérales. Le respect de ces lois est primordial dans les décisions de la CCN concernant son utilisation et sa gestion.

Les buts et les orientations stratégiques exposés dans ce chapitre forment l'assise du concept d'aménagement qui guidera la planification et la gestion du parc à long terme.

Chacun des quatre grands buts du plan directeur s'articule autour d'une brève description assortie d'orientations stratégiques, dont s'inspireront les mesures qui serviront à concrétiser la vision énoncée dans le plan directeur.





## 3.1 CONSERVER LA NATURE ET LA CULTURE

Conserver la santé des écosystèmes et le patrimoine culturel du parc de la Gatineau, afin que la population puisse prendre contact avec un environnement sain et pour soutenir la pérennité des services écologiques qu'il rend; favoriser sa résilience face au changement climatique et mettre en valeur les caractéristiques qui témoignent de son rôle dans la région.

Le parc de la Gatineau est un vaste milieu de vie naturel pour la faune et la flore. Il a la particularité de se trouver au cœur de la région de la capitale nationale. Il est donc à proximité de la population, qui profite de sa présence pour le bien-être qu'elle en retire. Les interrelations qui unissent le parc et les secteurs environnants sont puissantes, car ce territoire rend de multiples services, entre autres en matière de purification de l'air et de l'eau; de régulation des microclimats et de l'écoulement des eaux de pluie; et de contrôle naturel des espèces nuisibles, grâce aux prédateurs qui en ont fait leur habitat.

Il est essentiel de protéger l'ensemble du parc, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants pour la faune et la flore, y compris des espèces indigènes. Il s'y trouve des forêts exceptionnelles, comme des forêts de genévriers de Virginie et des chênaies de chêne rouge. Le parc est aussi un excellent laboratoire naturel pour la recherche scientifique. Les résultats des recherches qui s'y déroulent sont utiles pour la communauté scientifique et appuient les décisions de gestion du parc.

La fréquentation du parc nécessite le respect de l'environnement. L'empreinte au sol liée aux activités récréatives doit être revue, afin de continuer à laisser les visiteurs fréquenter le parc tout en limitant l'impact de la présence humaine. Comme c'est le cas pour les parcs nationaux

canadiens, la totalité du parc est gérée dans une optique de conservation, comme l'exige la classification de niveau II de l'Union internationale pour la conservation de la nature<sup>1</sup> accordée au parc, dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067.

Malgré l'immensité de son territoire, le parc de la Gatineau demeure un parc de conservation de petite taille comparativement aux parcs provinciaux et fédéraux environnants du Québec et de l'Ontario. Il est donc essentiel de protéger les connexions naturelles qui le relient aux vastes espaces naturels qui l'entourent. Les corridors écologiques qui assurent cette liaison aident les espèces à se déplacer et sont particulièrement importants dans le contexte du changement climatique. Il faudra trouver des moyens novateurs de maintenir la connectivité écologique avec les terres environnantes, qui sont de compétence municipale et régionale (MRC). Ces moyens devront être établis en collaboration avec les partenaires régionaux, les propriétaires fonciers et les organismes de conservation intéressés à assurer la protection à long terme du patrimoine naturel.

Par ailleurs, plusieurs sites témoignent de l'occupation passée du territoire et racontent l'histoire des communautés qui ont vécu là où se trouve aujourd'hui un parc. Pour garder ce contact significatif avec le passé, il est essentiel d'acquérir une meilleure connaissance du potentiel archéologique des lieux et de protéger les bâtiments patrimoniaux et d'autres biens, tangibles et intangibles.

#### **ORIENTATIONS STRATÉGIOUES**

- Assurer la protection des écosystèmes; des processus naturels; et des espèces en péril et leur habitat.
- 2. Assurer la connectivité écologique du parc de la Gatineau avec les autres milieux naturels de la région.
- 3. Réduire la fragmentation des écosystèmes et des habitats du parc de la Gatineau.
- 4. Protéger la biodiversité indigène du parc de la Gatineau et réduire l'impact des espèces envahissantes sur ses écosystèmes et ses habitats.
- 5. Protéger les biens patrimoniaux et les ressources archéologiques du parc de la Gatineau.
- 6. Réduire l'impact de l'infrastructure sur l'intégrité écologique du parc de la Gatineau.



Catégorie II de l'UICN, Parc national : « Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques à grande échelle ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et des communautés locales. »





# 3.2 OFFRIR DES EXPÉRIENCES EN NATURE

Offrir des activités récréatives de plein air et des expériences variées qui s'harmonisent aux priorités de conservation du parc de la Gatineau.

Le parc de la Gatineau offre des activités récréatives qui respectent sa vocation de parc de conservation attitré de la capitale. Symbole d'une capitale verdoyante, le parc est un lieu de récréation très couru des résidants et des visiteurs. Il fait partie intégrante de la qualité de vie.

La croissance de l'affluence, dans le parc, et l'apparition régulière de nouvelles tendances en récréation obligent la CCN à évaluer l'impact de ces phénomènes et, par conséquent, leur acceptabilité pour le parc et ses écosystèmes.

Le parc doit permettre d'offrir à tous la chance de pratiquer des activités de plein air qui contribuent à la santé et au bien-être tout en appréciant la nature, la culture et l'histoire de la région, et d'apprendre à les connaître.

Ultimement, pour atteindre les objectifs de conservation et procurer une expérience récréative de qualité, il faut offrir la bonne activité au bon endroit, et au bon moment.

#### **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- Proposer une offre récréative de plein air respectueuse de l'environnement, qui réduit l'empreinte écologique et contribue aux objectifs de conservation du parc de la Gatineau.
- 2. Gérer la densité des visiteurs et en diriger le flot de manière à offrir la bonne activité, au bon endroit, au bon moment.
- 3. Prévoir des lieux de contemplation et de bien-être, ainsi que des endroits qui conviennent aux activités de plein air, y compris les activités sportives.
- 4. Améliorer la connaissance de la nature et présenter les trames historique et culturelle grâce à des activités éducatives et interprétatives.
- 5. Promouvoir le partage convivial de l'infrastructure récréative entre les usagers.
- 6. Promouvoir des lieux récréatifs à l'extérieur du parc de la Gatineau, pour y développer une offre d'activités de plein air qui ne correspondent pas aux activités souhaitées dans le parc ou qui y sont surreprésentées.







# 3.3 FAVORISER UN ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE

Procurer une expérience de qualité et promouvoir la santé de l'environnement, en favorisant les déplacements durables et un accès équitable au parc de la Gatineau et aux lieux d'activités qui s'y trouvent.

L'aspect du transport et de la circulation dans le parc de la Gatineau est lié à plusieurs objectifs. Un objectif clé consiste à soutenir une gamme d'options de déplacement appropriées, afin de donner à chacun la chance de profiter du parc dans le respect de l'environnement.

Les visiteurs accèdent au parc à divers endroits. Ils empruntant pour ce faire un réseau de sentiers récréatifs, de routes locales et de promenades qui les mènent à une vaste gamme d'activités. À même ce réseau, des promenades panoramiques leur offrent une expérience multimodale dans un cadre attrayant. À différents points d'accès, des aires d'accueil les renseignent, rendant ainsi leur visite plus agréable.

L'accès au parc et les déplacements à l'intérieur de ses limites devraient dépendre de moins en moins de l'automobile et s'appuyer davantage sur des moyens de transport plus efficaces, ayant moins d'impact sur les écosystèmes naturels. Une telle approche bonifiera l'expérience globale des visiteurs.

L'amélioration des aires de stationnement, complémentaire aux mesures favorisant l'adoption d'autres moyens de transport que l'auto, se limitera aux stationnements en périphérie du parc, ou situés immédiatement à l'intérieur de sa frontière.

S'ajoutent aux accès pour les véhicules des points d'accès, tout autour du parc, qui encouragent la mobilité active en reliant les quartiers avoisinants au réseau de sentiers officiels. Offrir des incitatifs à l'adoption du transport actif encouragera les visiteurs à profiter du parc différemment.

L'accès aux lieux d'activités pourrait devenir plus agréable, durable et équitable grâce à des services de transport différents, plus pratiques et plus abordables. De tels services aideraient les visiteurs de toutes les tranches d'âge et de revenus – y compris ceux qui n'ont pas accès à un véhicule motorisé ou qui ont des besoins en matière d'accessibilité – à profiter du parc, eux aussi.

La popularité du parc a entraîné une augmentation des véhicules motorisés sur son territoire, et cette situation a eu un impact. Des mesures devront être envisagées pour réduire progressivement l'impact du transport sur l'expérience des visiteurs et sur l'environnement (p. ex. : atténuation de l'impact potentiel sur la faune; réduction des émissions de gaz à effet de serre; diminution des conflits potentiels entre les usagers des différents moyens de transport sur la promenade et autres routes du parc).

#### **ORIENTATIONS STRATÉGIOUES**

- 1. Gérer les déplacements vers le parc de la Gatineau et les lieux d'activités qui s'y trouvent de façon à procurer une expérience de qualité à tous les visiteurs.
- 2. Réduire l'impact des véhicules motorisés sur l'environnement et l'expérience des visiteurs, entre autres pendant les périodes occupées.
- Réduire progressivement la dépendance aux véhicules motorisés en améliorant l'accès au parc de la Gatineau par des moyens alternatifs, y compris les moyens de transport actif.
- 4. Permettre à plus de personnes de profiter du contact avec la nature dans parc de la Gatineau, quel que soit leur degré de mobilité ou leur capacité financière.
- 5. Offrir des services d'accueil aux visiteurs.



**3 |** BUTS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES





# 3.4 SUSCITER L'ENGAGEMENT ET LA COLLABORATION

Créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée à l'égard du parc de la Gatineau et susciter l'engagement à protéger le parc.

Le parc de la Gatineau est un lieu auquel de nombreuses personnes s'associent. Compte tenu de son emplacement, sa bonne intégration à la région est primordiale, que ce soit au niveau de l'accès, de la conservation des écosystèmes, de la fourniture de services écologiques, de l'essor économique, de l'offre récréative et touristique, de la recherche scientifique ou du patrimoine. Le parc attire des retombées variées dans la collectivité et contribue à l'essor de la région. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan directeur nécessite un appui local.

La collaboration entre les organisations, l'engagement des visiteurs et l'établissement de partenariats sont autant de facteurs essentiels à l'atteinte des objectifs du plan directeur. Pour pallier les limites budgétaires et s'assurer que le public s'approprie les objectifs du parc, il faudra adopter une ouverture aux approches de gestion partagée. En comprenant l'importance du parc, les groupes communautaires, les résidants et les visiteurs participeront à la gestion de ses attraits naturels et culturels. Ils protégeront les particularités qui les y attirent et contribueront ainsi à ce que tous en profitent. En outre, la CCN continuera de travailler avec les communautés autochtones de la région, afin de mettre en lumière la signification qu'a ce territoire pour ces communautés et pour contribuer à l'échange culturel.

#### **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- 1. Promouvoir l'importance du parc de la Gatineau pour la région.
- 2. Adopter une communication ouverte avec des organismes, les visiteurs et la population en général.
- Collaborer avec les communautés autochtones dans de cadre de programmes intégrant leurs connaissances de la nature et des sciences à la gestion du parc de la Gatineau.
- 4. Avec des partenaires provinciaux, municipaux et communautaires, et avec les transporteurs publics, travailler à l'atteinte des objectifs communs visant la conservation de la nature, la qualité de vie, l'accès et la prospérité régionale.
- 5. Contribuer collectivement au financement de la protection du parc de la Gatineau et du maintien de l'offre récréative.
- 6. Susciter l'engagement et la collaboration des partenaires régionaux et des visiteurs, afin d'offrir une expérience de qualité à partir d'une infrastructure durable (p. ex. grâce au bénévolat pour l'entretien des sentiers, à la collaboration à la création d'un code de conduite et au respect des règlements).





# 4 Concept d'aménagement

Le concept d'aménagement propose, certes, des changements en réponse à certaines situations du parc, mais aussi le maintien de conditions actuellement observées. Il n'implique pas nécessairement des transformations partout.

### **DÉFINITION**

Le concept d'aménagement du parc de la Gatineau est une représentation graphique de la vision à long terme établie pour le parc (où nous voulons aller). Cette représentation illustre les grandes idées qui orienteront la planification et la gestion du parc au cours des 50 prochaines années. Elle rend plus concrète, par une simple image, la façon dont les buts et les objectifs se réaliseront sur le terrain et indique, de manière globale et cohérente, la répartition des interventions et des stratégies découlant de la vision, sur le territoire du parc.

# 4.1 CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

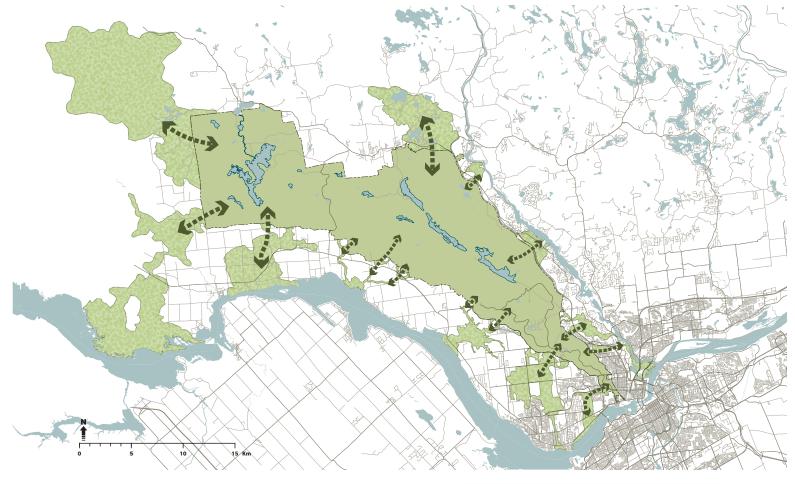
Le parc de la Gatineau est le parc de conservation attitré de la capitale. Il abrite une grande concentration d'espèces fauniques et floristiques, dont plusieurs sont en péril. La protection de tout son territoire est donc nécessaire et, pour ce faire, il faut aussi assurer sa connectivité écologique. Cette double responsabilité est collective.

La connectivité écologique est une composante clé du concept d'aménagement. Elle est fondamentale au maintien de la santé des écosystèmes et favorise la richesse de la biodiversité en permettant aux espèces de circuler et de s'adapter aux changements. C'est un élément central du concept d'aménagement, qui concerne tant les liens écologiques à l'extérieur du parc que la libre circulation des espèces naturelles à l'intérieur de ses limites.

#### CONNECTIVITÉ EXTERNE : LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le parc de la Gatineau s'inscrit dans un réseau de milieux naturels et de parcs régionaux, provinciaux et nationaux. Entre le parc et les milieux naturels adjacents se trouvent des couloirs, souvent boisés, qui agissent comme des corridors écologiques, reliant le parc à ces milieux. Ces corridors écologiques permettent aux espèces de se déplacer pour satisfaire à leurs besoins. Dans le contexte du changement climatique, ils sont particulièrement importants pour la migration des espèces.

Ce réseau de corridors écologiques assure la pérennité de la faune, de la flore et des fonctions écologiques à l'échelle régionale en facilitant certaines fonctions telles que l'alimentation, la dispersion, la reproduction, et l'accès à des abris. Il facilite aussi les processus essentiels tels que le flux des nutriments, l'échange génétique et le mouvement. Une étude de caractérisation réalisée en 2012<sup>1</sup> a relevé 13 corridors écologiques :



Carte 5 – Emplacement des corridors écologiques potentiels adjacents au parc de la Gatineau<sup>1</sup>

1 Del Degan, Massé et Associés, 2012

## Carte 5 : Connectivité externe



corridor écologique



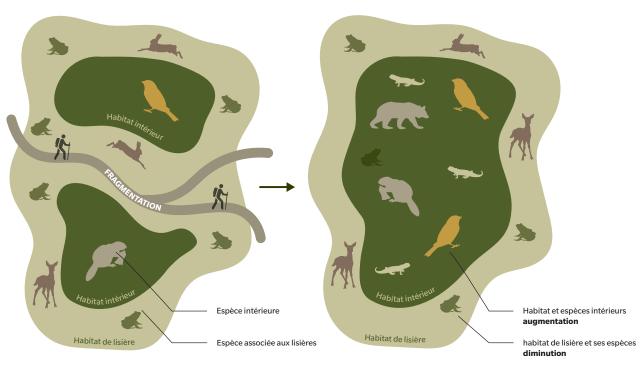
lien écologique

Del Degan, Massé et Associés. Identification et caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau, rapport d'étude préparé pour la Commission de la capitale nationale, octobre 2012

#### CONNECTIVITÉ INTERNE : LA DÉFRAGMENTATION DES HABITATS DU PARC

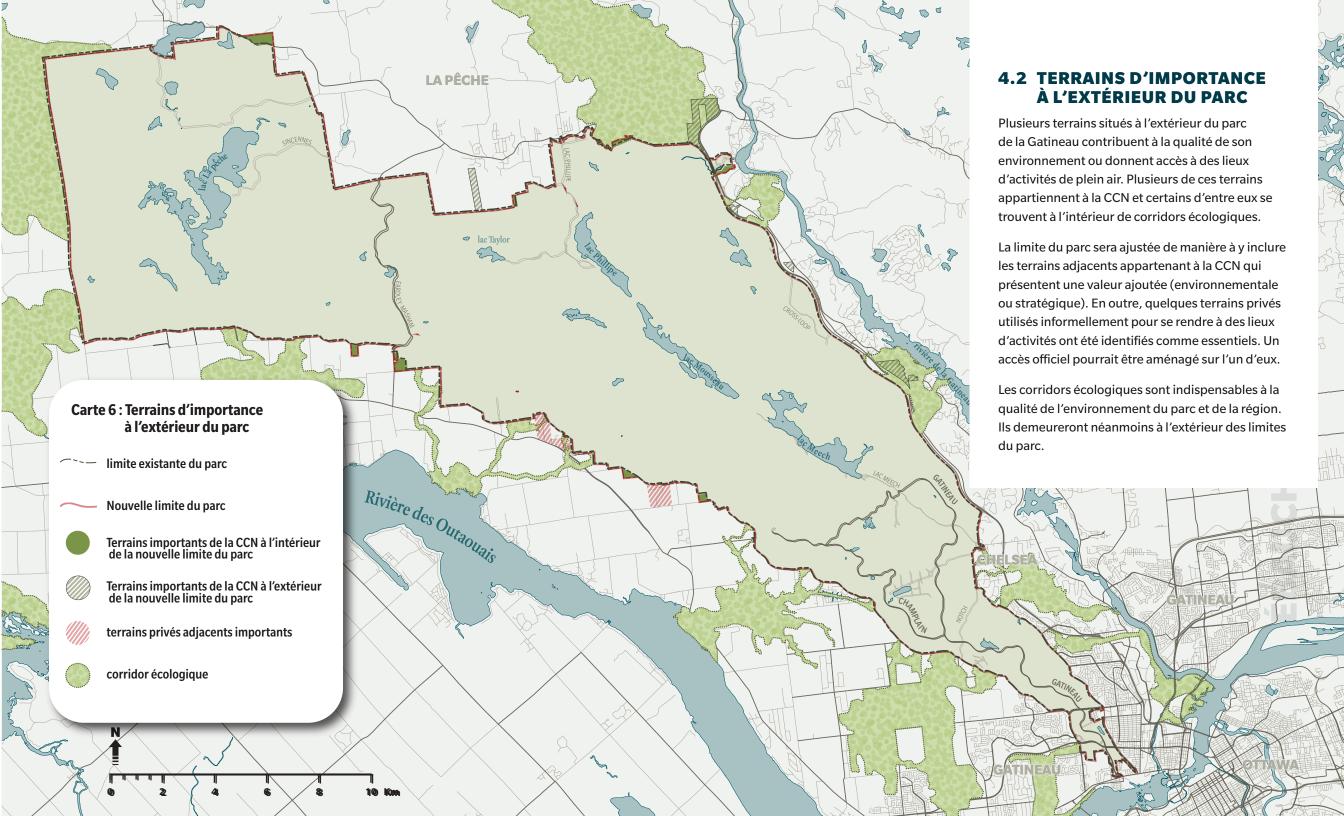
Dans le parc de la Gatineau, la connectivité interne est essentielle à la création et au maintien des habitats des diverses espèces structurant les écosystèmes. La dimension des espaces naturels continus influe sur la dimension des habitats et, par conséquent, sur le type d'espèces susceptibles de fréquenter le parc. Plus grands sont les espaces naturels continus, et meilleures sont les chances de conserver la biodiversité par les échanges génétiques. Meilleures sont aussi les chances que le parc abrite des espèces qui sont au sommet de la chaîne alimentaire, car ces espèces sont essentielles à l'équilibre des écosystèmes.

La fragmentation des espaces naturels par les infrastructures routières et récréatives réduit la taille des habitats. Elle crée ainsi une pression sur les espèces qui ont besoin de vastes territoires pour survivre. La défragmentation des espaces naturels apparaît donc nécessaire pour conserver une plus grande variété d'espèces. L'utilisation du parc de la Gatineau doit tenir compte de ces réalités, afin de conserver la qualité de ce milieu naturel et pour que la population puisse continuer à en profiter dans l'avenir.



#### **EFFET DE LA FRAGMENTATION DES HABITATS**

- réduction des habitats de qualité;
- réduction de la taille des habitats;
- introduction d'espèces envahissantes;
- barrière aux mouvements;
- risques de collision avec la faune;
- plus grande exposition des proies aux prédateurs;
- perturbation des animaux sensibles;
- facilité d'accès pour les activités interdites (vp. ex. le braconnage);
- enjeux de sécurité liés aux sentiers non cartographiés.



# 4.3 DESCRIPTION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

L'orientation principale du plan directeur est de maintenir et protéger de façon pérenne le milieu naturel du parc de la Gatineau, en en conservant les habitats et en limitant leur fragmentation. Elle vise ainsi à maintenir la biodiversité et les bienfaits écologiques du parc pour la région, en plus d'offrir un lieu où il est possible d'avoir un contact avec la nature en pratiquant des activités de plein air respectueuses de l'environnement.

Le concept d'aménagement du parc précise de quelle façon la répartition des lieux où s'exercent les activités de plein air peut aider à conserver et à améliorer la connectivité écologique interne et externe du parc.

La proximité avec la nature et les activités de plein air contribuent au bien-être des résidants et des visiteurs. Elles les sensibilisent à l'importance de la qualité de l'environnement et les amènent à vouloir conserver les milieux naturels.

Le concept d'aménagement appuie la mise en œuvre de la vision et des quatre buts énoncés dans les chapitres précédents. Les trois premiers buts portent sur la conservation, les expériences en nature et le caractère équitable de l'accès. Ils se rattachent aux lieux. Le quatrième but, qui traite de l'engagement et de la collaboration, est transversal; c'est-à-dire qu'il appuie les trois premiers en suscitant l'engagement de tous pour assurer la longévité du parc.

#### CONSERVATION



Le parc de la Gatineau est tout d'abord un lieu de conservation des milieux naturels. Le concept d'aménagement vise à y conserver la biodiversité, les écosystèmes et les processus naturels.

Dans tous les secteurs du parc, le nombre de sentiers non officiels sera réduit afin de protéger les habitats sensibles et augmenter la quantité et la qualité des habitats. Les activités de plein air respectueuses de l'environnement seront permises là où l'impact environnemental sera le moindre. Ainsi, le degré de conservation s'intensifiera progressivement, à mesure que l'on s'éloignera du secteur urbain de la capitale.

Dans le concept d'aménagement, une grande importance est accordée aux écosystèmes du lac la Pêche et de l'escarpement d'Eardley. Ces écosystèmes, où des processus naturels ont cours, abritent en effet des habitats sensibles, des espèces en péril et des milieux exceptionnels à protéger. L'escarpement d'Eardley est l'écosystème le plus riche et le plus fragile du parc. Il profite d'un microclimat chaud et sec, puisqu'il fait face au sud. Il s'y trouve plusieurs espèces en péril et des plantes rares que l'on voit normalement dans le Midwest américain.

L'écosystème du lac la Pêche et les milieux adjacents forment un espace naturel assez vaste pour abriter de grands prédateurs et des espèces qui fuient la présence humaine. Le peu de fragmentation à cet endroit, sa riche biodiversité ainsi que la présence de certaines communautés végétales peu abondantes dans le reste du parc en font un lieu de prédilection pour les espèces qui ont un grand domaine vital.

Les corridors écologiques adjacents au parc font également partie du concept d'aménagement. Ils forment environ une douzaine de couloirs qui suivent surtout des cours d'eau et des espaces boisés, reliant les écosystèmes du parc et les milieux naturels régionaux.

Par ailleurs, plusieurs ressources culturelles, tangibles et intangibles, sont réparties sur l'ensemble du territoire du parc. Dans les secteurs qui ne sont pas voués à la conservation intégrale de l'environnement, la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux, d'artéfacts, de paysages culturels, de ruines et de récits fera découvrir une tout autre dimension du parc.



Le concept d'aménagement s'appuie sur la récréation responsable et respectueuse de l'environnement, fondée sur la collaboration. Il vise aussi à offrir une expérience récréative en nature en répartissant les activités selon les endroits qui sont le plus en mesure de les recevoir. Les lieux de récréation en plein air sont répartis de façon à avoir une densité d'activités plus élevée près du centre urbain de la région, soit au sud-est du parc. Cette densité diminue progressivement à mesure que l'on se dirige vers l'aire de conservation, au nord-ouest. Les pôles d'activités structurés de Camp Fortune et entourant les lacs Philippe et Meech continueront de se prêter aux diverses activités récréatives de plein air nécessitant des installations particulières, et le réseau de sentiers sera revu dans le but de limiter la fragmentation des habitats.

Aucune activité n'est autorisée dans le secteur du lac la Pêche et à l'escarpement d'Eardley, lesquels sont voués à la conservation. Font exception le secteur de la plage, les emplacements de canot-camping du lac la Pêche et quelques secteurs très ciblés de l'escarpement, où il se trouve des sites d'escalade et quelques sentiers offrant une vue panoramique.

#### ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE



Le concept s'appuie également sur la recherche de modes de déplacement durables vers le parc et à l'intérieur de ses limites. De plus en plus, les déplacements se feront à l'aide de moyens de transport autres que l'auto qui pourront s'organiser à partir des aires d'accueil et des entrées principales et secondaires.

L'accès au réseau de sentiers et aux principaux attraits du parc sera facilité, en prenant soin de respecter la durabilité environnementale autour des lieux récréatifs. Les routes et les sentiers donnant actuellement accès aux lieux d'activités seront maintenus, et il ne sera pas possible d'aménager de nouvelles routes entraînant la fragmentation des habitats. Des points d'accès, répartis sur toute la périphérie du parc, mènent déjà au réseau de sentiers sans qu'il soit nécessaire de circuler en véhicule dans le parc. En outre, l'arrimage des sentiers municipaux et régionaux avec le réseau de sentiers favorisera l'accès au parc au moyen du transport actif.

Par ailleurs, des aménagements adéquats à des endroits stratégiques faciliteront l'accès des personnes à mobilité réduite, afin que tous puissent profiter de la nature.

Cinq aires d'accueil propices à la diffusion de renseignements sont ciblées. Il s'agit de celle de Chelsea, l'aire principale; de celles du lac Philippe et du Relais plein air et de celle qui est située au sud de la promenade de la Gatineau; et d'une nouvelle aire d'accueil dans l'ouest du parc, dans le secteur de Luskville. En saison, les installations du lac la Pêche procureront des commodités d'accueil plus sommaires.

4 | CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 39

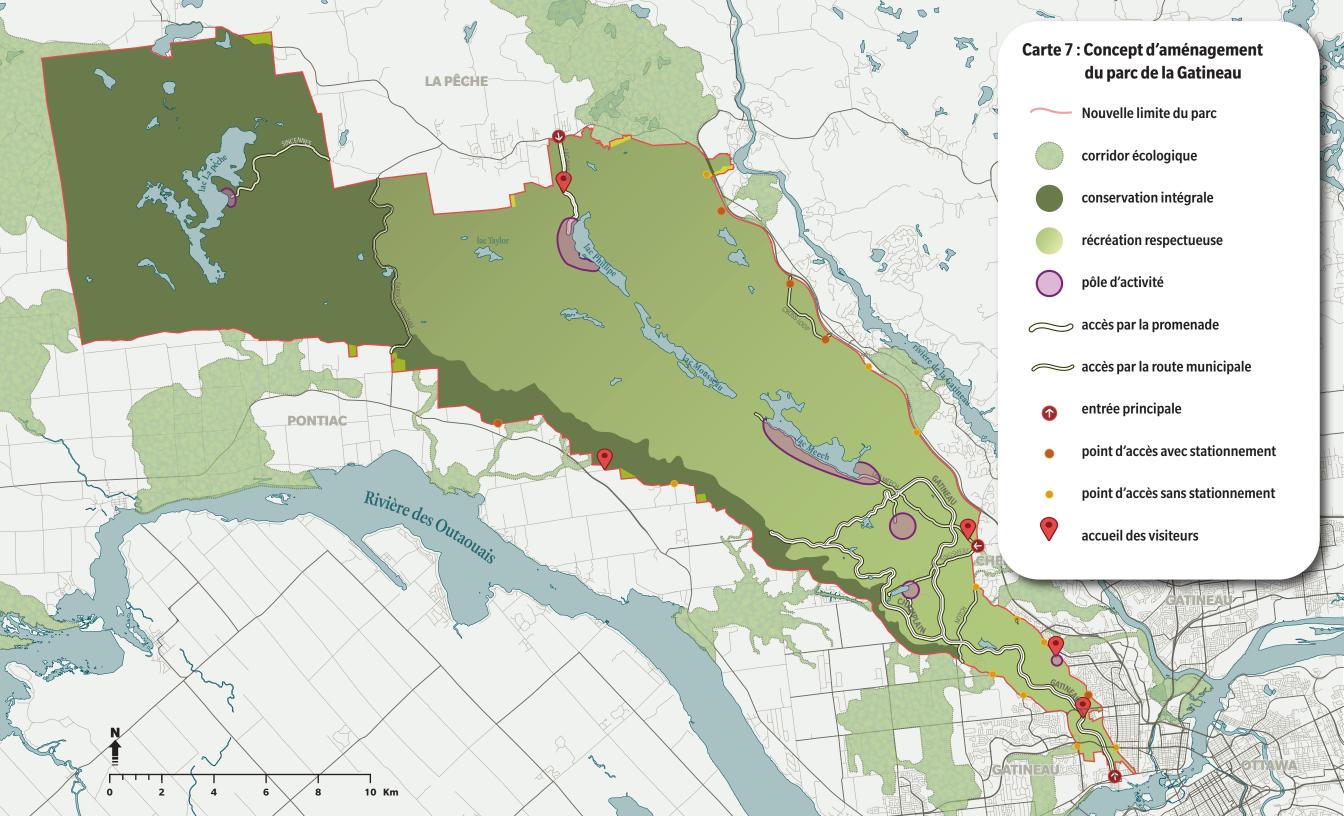
#### **ENGAGEMENT ET COLLABORATION**

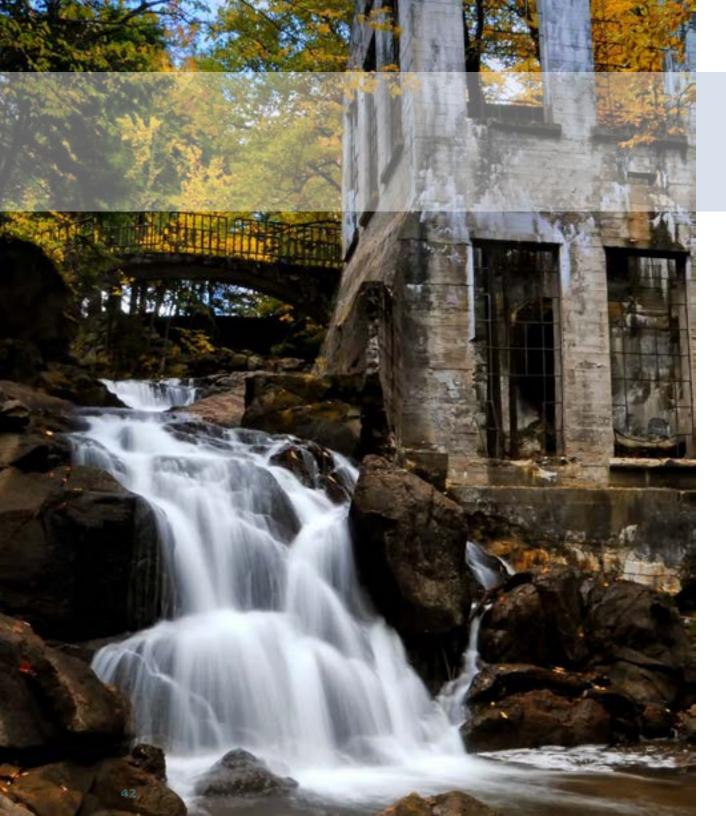


Bien que la démarche soit menée par la CCN, le soutien et l'engagement de nombreux intervenants sont nécessaires pour réaliser ce qui précède et faire profiter les générations à venir du parc de la Gatineau.

La collaboration entre les organisations et l'engagement des usagers sont essentiels à l'atteinte des objectifs du plan directeur. La protection des ressources du parc est une responsabilité partagée, fondée sur une gestion du territoire active et une collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités; les organismes sans but lucratif; les partenaires du secteur des affaires; les groupes communautaires; les résidants; et les visiteurs. En travaillant ensemble, la CCN et ses partenaires contribueront à la protection des valeurs intrinsèques du parc. Ce faisant, ils concrétiseront les valeurs prônant la conservation de la nature, la qualité de vie et la prospérité régionale qu'ils ont en commun.

Le maintien du réseau de sentiers menant à la découverte des espaces naturels, tout en limitant l'impact sur les habitats, nécessitera la collaboration des usagers et une approche de gestion partagée. Dans les secteurs identifiés, il sera essentiel d'établir des partenariats avec des organismes intéressés au maintien du système de patrimoine naturel et avec les propriétaires fonciers. Il faudra employer des moyens novateurs pour assurer la protection à long terme du patrimoine naturel.





# **5** Politiques générales

Les énoncés de politique du Plan directeur du parc de la Gatineau orientent la gestion des terrains et appuient l'examen des propositions et des initiatives nécessitant une approbation fédérale. Ces politiques s'appliquent généralement à tous les terrains du parc gérés par la CCN et appuient la mise en œuvre de la vision et des orientations stratégiques établies dans le plan directeur.





## **5.1 CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA CULTURE**

Le parc de la Gatineau est le plus grand milieu naturel de la région de la capitale. Il est nécessaire de le protéger en entier, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants, notamment pour les espèces en péril protégées par la loi. Le plan directeur propose des moyens novateurs pour assurer la protection à long terme du patrimoine naturel et culturel.



# 5.1.1 CONSERVATION ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

La conservation des habitats et des écosystèmes est essentielle à la santé du parc de la Gatineau. En tant qu'intendante des terrains fédéraux, la CCN a l'obligation de protéger les habitats et les espèces protégées par la loi, ce qui nécessite la protection de la biodiversité. Pour ce faire, un parc de conservation doit fournir des habitats de qualité et peu perturbés.

- A. Gérer le parc de la Gatineau comme une « aire protégée de catégorie II » conforme à la définition qu'en fait l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- B. Conserver les écosystèmes, la biodiversité indigène, les habitats et les processus naturels dans l'ensemble du parc de la Gatineau, tant que cela ne porte pas atteinte à la sécurité publique ou ne risque pas de détériorer l'infrastructure.
- C. Conserver les espèces en péril et leur habitat en respectant les lois fédérales applicables.
- Établir et appliquer des mesures d'atténuation visant à protéger l'environnement, au moment de planifier des projets d'aménagement.
- E. Diminuer la fragmentation des habitats naturels et restaurer les milieux détériorés.

- F. Appliquer les pratiques exemplaires de gestion des eaux de pluie, afin de réduire les effets nuisibles sur la qualité et la quantité d'eau.
- G. Réduire la présence et la prolifération d'espèces envahissantes et restaurer les écosystèmes et les habitats affectés par leur présence.
- H. Utiliser des espèces indigènes et variées dans les programmes de plantation, pour augmenter la résilience des milieux naturels.
- Poursuivre la collecte de données et le suivi des indicateurs d'affluence et de l'état de santé du parc de la Gatineau, notamment en observant la densité de l'infrastructure et la dissection des paysages naturels.

# 5.1.2 GESTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'INFRASTRUCTURE RÉCRÉATIVE

Le parc de la Gatineau continuera d'offrir une expérience récréative en plein air, grâce à des installations et à un réseau de sentiers officiels. Pour éviter la perte d'habitats, l'impact écologique global de l'infrastructure et des lieux de récréation ne pourra pas être augmenté dans l'avenir, et la fragmentation créée par les sentiers sera réduite.

- A. Améliorer la connectivité écologique interne en fermant les sentiers non officiels relevés dans le cadre du projet de gestion responsable des sentiers.
- B. Limiter la fragmentation du territoire en limitant le nombre total de kilomètres de sentiers au nombre prévu dans le projet de gestion responsable des sentiers (carte x.x – Affectations du sol, chapitre 6).
- C. Ne pas augmenter l'impact écologique global de l'infrastructure, à moins que les aménagements ne soient effectués dans les aires d'affectation d'accueil des visiteurs ou dans le cadre d'une stratégie de transport durable améliorant l'accès au parc, ou afin d'améliorer la qualité globale de l'environnement dans le parc.

- D. Permettre la relocalisation de sentiers pour réduire l'impact environnemental.
- E. Permettre l'agrandissement de bâtiments existants et l'ajout d'infrastructure complémentaire aux activités récréatives permises (relais, toilettes, abris, tables, bancs) si cette infrastructure bonifie l'expérience des visiteurs et que la nouvelle empreinte n'augmente pas significativement la perte ou la fragmentation des habitats; ou si cette perte ou cette fragmentation peuvent être compensées.
- F. Veiller à l'entretien adéquat de l'infrastructure pour réduire l'impact environnemental des activités humaines.

## 5.1.3 GESTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'INFRASTRUCTURE NON RÉCRÉATIVE

Le parc de la Gatineau est un lieu de conservation de la nature et de récréation de plein air. Par conséquent, il est nécessaire d'y réduire le plus possible l'impact lié à l'infrastructure qui dessert les secteurs urbains où il s'insère. Il est notamment convenu qu'il peut y avoir, à l'intérieur d'un parc de conservation, des endroits qui ne sont pas couverts par les réseaux de télécommunication. C'est actuellement le cas pour 30 à 40 % du parc, en sa partie nord-ouest, dans l'aire de conservation intégrale.

- A. Concentrer l'infrastructure dans un nombre d'axes restreint, en accordant la priorité à celle qui existe déjà, de façon à limiter le découpage des habitats naturels et à limiter la fragmentation (lignes électriques et de communication; gestion des eaux de pluie; axes de transport régionaux).
- B. Fermer ou transformer en sentiers les anciens chemins municipaux dont la municipalité ne se sert plus.

- C. Encadrer la présence des tours de télécommunication :
  - 1. Éviter l'ajout de tours de télécommunication à l'intérieur du parc, pour ne pas augmenter leur impact sur le paysage et l'empreinte liée à leur aménagement ou à celle des installations connexes (connexions électriques et internet, route d'accès pour l'entretien).
  - 2. Mettre en place un réseau de communication suffisant pour assurer les besoins de fonctionnement et de sécurité seulement, et qui puisse assurer ce qui suit :
    - Satisfaire aux besoins des agents de conservation qui doivent porter secours en cas de besoin.
    - ii. Satisfaire aux besoins techniques des installations servant à l'application de la tarification.
    - iii. Concentrer l'équipement aux endroits où il y a déjà des tours de télécommunication (Camp Fortune, tour à feu).
    - iv. Tirer avantage des tours existantes à l'extérieur du parc.
    - v. Réduire au maximum l'impact sur les milieux naturels.
    - vi. Réduire l'impact visuel à l'intérieur et à l'extérieur du parc.



## **5.1.4 PÉRIODES NOCTURNES**

Une gestion des effets indésirables reconnus de l'éclairage artificiel et au bruit généré pendant la nuit est essentielle à la tranquillité des milieux naturels et au maintien des cycles journaliers de la faune.

- A. Limiter la perturbation des espèces et réduire la pollution lumineuse en encadrant l'utilisation du parc de la Gatineau la nuit.
- B. Ne pas autoriser d'événements nocturnes pouvant être bruyants ou nécessiter de l'éclairage.
- C. Fermer les promenades du parc de la Gatineau à la circulation des véhicules motorisés, à la tombée de la nuit.
- D. En collaboration avec Camp Fortune, réduire l'éclairage des lieux la nuit, en tenant compte des besoins de fonctionnement et de la sécurité.
- E. Lorsqu'un éclairage est requis, appliquer les pratiques exemplaires de protection du ciel étoilé en s'inspirant des principes formulés par l'International Dark-Sky Association.

## 5.1.5 CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les connexions naturelles entre les grands milieux naturels de la région sont essentielles à la biodiversité et aux fonctions écologiques du parc de la Gatineau. En collaboration avec les gens du milieu et différents partenaires, il est important de mettre en œuvre des moyens novateurs pour protéger ces connexions.

- A. Continuer à promouvoir l'importance de la contribution des 13 corridors écologiques recensés autour du parc de la Gatineau.
- B. Sensibiliser la population et les acteurs externes à l'importance des corridors écologiques pour la santé des écosystèmes et à celle de la biodiversité régionale, ainsi qu'à l'intérêt de les conserver.
- C. Travailler avec la population et les parties prenantes pour trouver des approches conciliant la fonctionnalité écologique des corridors et les objectifs locaux.
- D. Encourager les aménagements, dans les corridors écologiques, qui favorisent la libre circulation des espèces, y compris le maintien de la plus grande proportion possible de couverts végétal et forestier; l'absence de clôture; la disposition en grappe des lotissements; la présence de bandes de protection augmentées, à proximité des cours d'eau; et la localisation des sentiers récréatifs de façon à maximiser la largeur de la bande naturelle non occupée.

#### 5.1.6 ARCHÉOLOGIE

Les richesses archéologiques connues et potentielles du parc de la Gatineau aident à mieux comprendre l'histoire de la région. Leur protection et leur gestion sont importantes pour éviter leur perte irréversible.

- A. S'assurer que les ressources archéologiques, historiques et précontact sont protégées, en misant sur une connaissance enrichie du potentiel archéologique du parc.
- B. Lorsque c'est possible, éviter que l'érosion des berges des lacs et des cours d'eau ne contribue à la perte d'artéfacts archéologiques.
- C. Gérer les sites archéologiques connus en collaboration avec les communautés autochtones, en respectant le Protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques (2017) et en s'inspirant des dispositions de la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.
- D. Encourager, lorsque c'est possible, la mise en valeur sur les lieux des ressources archéologiques, pour enrichir l'interprétation.

#### **5.1.7 PATRIMOINE ET PAYSAGES CULTURELS**

- A. Appuyer les recherches qui contribuent à la compréhension des ressources culturelles et à la planification de leur conservation.
- B. Préparer des énoncés de valeur patrimoniale pour les composants culturels et les bâtiments, et participer aux évaluations du patrimoine requises par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
- C. Rechercher des utilisations compatibles aux bâtiments patrimoniaux, qui permettront de les occuper et faciliteront leur conservation.
- D. Protéger les caractéristiques définissant les paysages culturels mentionnés dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau.
- E. Inclure, dans les connaissances diffusées, la géomorphologie, l'évolution du paysage et les facteurs qui ont mené à l'occupation de la région de la capitale du Canada.
- F. Collaborer avec les municipalités pour protéger les paysages du parc qui sont visibles de l'extérieur.

#### **5.1.8 RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Le parc de la Gatineau est un milieu naturel riche et unique pour la recherche scientifique. Par conséquent, il offre à tous la chance d'apprécier la nature, la culture et l'histoire de la région, et de mieux les connaître.

- A. Permettre la recherche scientifique liée aux milieux naturels partout dans le parc, pour l'enrichissement des connaissances et afin de fournir un fondement scientifique aux décisions de gestion.
- B. Permettre des recherches scientifiques qui ne nuisent pas, ou très peu, aux espèces étudiées et à leur écosystème.
- C. Encourager et encadrer la recherche scientifique de tierces parties, y compris les initiatives de science citoyenne.
- D. Diffuser les connaissances scientifiques et informer la population et les visiteurs sur la valeur des composants environnementaux du parc.

#### 5.1.9 CONCEPTION DURABLE

L'offre d'activités récréatives de plein air dans le parc de la Gatineau est appuyée par des bâtiments, des structures et une infrastructure dont la conception et le fonctionnement doivent avoir l'impact écologique le plus faible possible.

- A. Appliquer une approche d'aménagement et de design des bâtiments qui respecte le milieu naturel et s'y intègre, et qui maintient ou améliore les conditions environnementales des lieux.
- B. Le plus souvent possible, intégrer aux nouvelles constructions et aux bâtiments à réparer des solutions favorisant l'efficacité énergétique. Dans la mesure du possible, recourir à un design écologique et durable, y compris l'orientation des édifices pour assurer une bonne ventilation et la pénétration de la lumière naturelle; l'installation d'appareils à faible consommation d'eau et d'énergie; le choix de matériaux de chaussée perméables; l'aménagement de toits végétaux; la production d'énergie de remplacement; et l'utilisation de matériaux locaux ou recyclés.
- C. Voir à ce que les solutions de design proposées soient fiables, à long terme, et soutenables économiquement.



**5 | POLITIQUES GÉNÉRALES** 

# 5.1.10 ÉTABLISSEMENT D'UNE PROTECTION LÉGALE

La protection et la gestion du parc de la Gatineau sont fonction des pouvoirs conférés par la *Loi sur la capitale nationale*. Des outils légaux supplémentaires pourront faciliter la gestion du parc.

- A. Renouveler le cadre légal de la CCN, afin de la doter de pouvoirs plus modernes et mieux adaptés aux objectifs de conservation du parc, et de préciser :
  - 1. les limites du parc;
  - 2. la vocation de conservation du parc et la responsabilité de la CCN de protéger ce parc de conservation;
  - 3. la capacité de moderniser le cadre tarifaire des activités;
  - 4. les outils réglementaires pour la gestion des activités;
  - 5. les pouvoirs délégués aux agents de conservation et aux administrateurs du parc.



## **5.2 EXPÉRIENCES EN NATURE**

Le parc de la Gatineau est un lieu de récréation de plein air recherché. Il contribue à la qualité de vie et au bien-être des résidants et des visiteurs. Le plan directeur maintient la prépondérance de la conservation des milieux naturels du parc, tout en encourageant la population à le découvrir, et à s'y adonner à des activités de plein air respectueuses de l'environnement et favorisant la conservation à long terme.

Le territoire du parc possède de plus une richesse historique et culturelle qui doit être mise en valeur, tout en assurant la conservation des milieux naturels.



# 5.2.1 ACTIVITÉS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Le parc de la Gatineau est un lieu enchanteur qui offre un contact avec la nature et qui est possible d'apprécier en s'adonnant à des activités de plein air respectueuses de l'environnement.

- A. Permettre des activités se déroulant en sentier, donnant accès aux lacs ou se déroulant aux endroits officiellement désignés.
- B. Créer des programmes qui encouragent les visiteurs à venir découvrir le parc et à mieux connaître son rôle de conservation.
- C. Gérer le parc dans le but de rendre possible la pratique d'activités de plein air compatibles avec l'environnement naturel et respectueuses ce celui-ci. L'entraînement physique seul ou en groupe est admis, sauf s'il nuit à l'expérience de découverte des milieux naturels des autres visiteurs.
- D. Permettre la tenue de compétitions sportives, principalement à Camp Fortune, lorsque l'événement est compatible avec la nature des lieux. La tenue de compétitions sportives pourrait être acceptable ailleurs dans le parc, si l'évaluation effectuée à l'aide de la grille d'acceptabilité des activités et des événements est satisfaisante.

# 5.2.2 GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE

Plusieurs facteurs influent sur la qualité de l'expérience des visiteurs dans le parc de la Gatineau, notamment la qualité des aménagements; la facilité à s'orienter; l'affluence; et les interactions entre les différents types activités. La gestion des lieux d'activités doit offrir les conditions les plus favorables à une visite agréable.

- A. Gérer l'affluence dans les secteurs, ou pendant les périodes, où il y a un grand nombre de visiteurs ou aux endroits où la sensibilité environnementale est particulière.
- B. Tendre vers une concentration de visiteurs qui tient compte de la taille de l'infrastructure d'accueil et de récréation; de la durabilité des lieux; et de la perception qu'ont les visiteurs de ce qu'est une expérience de qualité.
- C. Faire la promotion du parc de manière à éviter de surcharger des lieux récréatifs; à gérer les pointes d'affluence et de suggérer d'autres endroits à visiter.
- D. Encourager l'aménagement des installations récréatives complémentaires à l'extérieur du parc et offrir une expertise aux organismes régionaux.
- E. Réorienter, à l'extérieur du parc, l'aménagement d'installations récréatives associées aux parcs de quartier (p. ex. structures de jeu, les terrains de sport extérieurs).

- F. Maintenir, sur le réseau de sentiers, un système de signalisation directionnelle cohérent, efficace et facile à comprendre, qui contribue à la sécurité des usagers. Mettre à jour le système de numérotation et d'affichage du degré de difficulté des sentiers selon l'évolution du réseau.
- G. Soutenir la cohabitation d'activités variées sur les sentiers communs en établissant un code de conduite et en le promouvant.
- H. Sur le réseau de promenades, demander aux conducteurs de faire preuve de prudence à l'égard des personnes vulnérables et exiger de ces dernières qu'elles adoptent un comportement favorisant leur sécurité et conforme Code de la sécurité routière du Ouébec.
- I. Poursuivre la collecte de données ainsi que le suivi des indicateurs de la qualité de l'expérience et la durabilité du parc en fonction de l'affluence.

# 5.2.3 INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

En plus d'offrir aux visiteurs des expériences variées, les activités éducatives et interprétatives sur les nombreux atouts naturels, panoramiques, patrimoniaux et archéologiques du parc de la Gatineau favorisent leur attachement au parc. Une personne est plus encline à vouloir protéger un lieu qu'elle aime.

- A. Promouvoir les activités éducatives sur l'environnement et l'interprétation du patrimoine culturel par divers moyens et à des endroits permettant de joindre des publics cibles variés, notamment les groupes scolaires, les campeurs, les nouveaux Canadiens, les résidants de la région et les visiteurs de l'extérieur.
- B. Établir des partenariats et créer des programmes éducatifs visant à sensibiliser le public à l'environnement et à mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles du parc.
- C. Parmi les sites classés dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau, mettre d'abord en valeur ceux qui sont à l'extérieur de l'aire d'affectation de conservation de la faune et de la flore, et qui longent les sentiers ou sont situés sur des lieux d'activités.

- D. Maintenir en bon état, renouveler et créer des panneaux servant à l'interprétation statique, le long de sentiers, dans des salles d'exposition ou à des endroits stratégiques du parc, en complément à la diffusion d'information.
- E. Nommer des lieux de manière à contribuer à leur interprétation, en suivant la Politique sur la toponymie de la CCN.
- F. Veiller à protéger le milieu naturel et les bâtiments patrimoniaux lors de la mise en place des installations, du matériel et de l'équipement nécessaires à la protection et à l'interprétation des ressources culturelles.

## 5.2.4 QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS ET DE LA SIGNALISATION

Bien que peu de nouvelles structures ou de nouveaux bâtiments sont prévus dans le parc de la Gatineau, la qualité de leur aménagement contribuera à bonifier l'expérience des visiteurs. Leur conception devra donc être cohérente avec le milieu naturel. En outre, la signalisation doit ajouter à la qualité des lieux.

- A. Appliquer les lignes directrices architecturales du parc de la Gatineau lors de la construction ou de la réfection de bâtiments.
- B. Viser l'excellence en design pour l'aménagement des lieux et la construction de bâtiments, en tenant compte du confort et de l'expérience des visiteurs; de la qualité visuelle; du paysage; de l'insertion dans le milieu naturel; et de la durabilité des lieux.
- C. Prendre en compte la signification des lieux et la protection des valeurs patrimoniales au cours de toute intervention qui entraînerait un changement.
- D. Concevoir des aménagements assurant la sécurité des visiteurs et prévenant le vandalisme.
- E. S'assurer que l'affichage ou la signalisation bonifiant l'expérience en nature des visiteurs nuise le moins possible à la qualité visuelle des lieux d'activités et des paysages naturels, que cette signalisation porte sur la sécurité, les règles, l'orientation, l'éducation ou la promotion.
- F. S'assurer que l'affichage ou la signalisation et le mobilier concourent à l'identité du parc, tout en étant cohérents avec le système de signalisation et l'image de marque de la capitale.



- G. S'assurer que l'affichage de tierces parties est autorisé par la CCN et que l'affichage commercial permanent se limite à des indications directionnelles et réponde aux exigences de qualité visuelle et d'intégration à un milieu naturel.
- H. S'assurer que la signalisation est pertinente, claire, concise et adaptée aux destinataires et aux lieux.
- Limiter l'utilisation de la signalisation dynamique lumineuse aux entrées du parc ou sur le réseau routier, pour des raisons de sécurité publique, afin de diffuser un message unique et non la répétition d'un message déjà communiqué.

#### **5.2.5 NAVIGATION**

Quelques vastes lacs du parc de la Gatineau sont navigables et accessibles au public, et offrent des panoramas naturels variés.

- A. Encourager et favoriser les types d'embarcations non motorisées (p. ex. le canot, le kayak et la planche à pagaie) et les utilisations ayant le moins d'impact possible sur les berges et la faune.
- B. Mettre en place des mesures, y compris des mesures de suivi, pour réduire le risque de propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes (p. ex. l'inspection des embarcations et la sensibilisation des plaisanciers aux risques de propagation).
- C. En collaboration avec les municipalités et Transport
   Canada, mettre en place des mesures pour limiter
   l'érosion des berges.

## 5.2.6 ACTIVITÉS MOTORISÉES

- A. Permettre la circulation de véhicules motorisés autorisés en vertu du Code de la sécurité routière du Québec sur les promenades, lorsqu'elles sont ouvertes.
- B. De façon générale, ne pas autoriser les activités récréatives motorisées dans le parc. Y interdire les véhicules tels que les tous terrains (4 · 4), motocross et autres véhicules motorisés, à moins qu'ils ne servent aux opérations du parc ou qu'ils ne soient autorisés spécifiquement dans le plan directeur.
- C. Ne pas autoriser les appareils motorisés contrôlés à distance, à moins qu'ils ne servent aux opérations et à la gestion du parc (p. ex. les drones, les avions et les voiturettes).
- D. Autoriser les vélos de montagne assistés de classe 1 à circuler sur les sentiers naturels, là où l'activité de vélo de montagne est autorisée.
- E. Autoriser uniquement le passage des motoneiges aux endroits indiqués par les aires d'affectations (voir le chapitre 6), de même que l'utilisation des motoneiges nécessaire dans le cadre des opérations du parc.

## **5.2.7 HÉBERGEMENT**

Une offre d'hébergement dans le parc permet de prendre contact avec la nature de manière différente que pendant le jour. Des mesures sont toutefois requises pour encadrer cette activité et protéger l'environnement.

- A. Maintenir, comme principale forme d'hébergement, les différentes formes de camping, y compris les emplacements avec ou sans services et les prêtsà-camper (yourtes, tentes quatre-saisons, refuges, minichalets).
- B. Permettre l'exploitation de lieux d'hébergement en hôtel, en gîte ou en résidence de tourisme de plus d'une unité, essentiellement dans l'optique d'utiliser et de conserver un bâtiment patrimonial qui pourrait ainsi être intégré à l'offre culturelle.
- Éviter d'offrir, sur une propriété de la CCN, des lieux d'hébergement de courte durée dans un bâtiment ne comportant qu'une seule unité d'hébergement.

#### **5.2.8 AUTRES SERVICES AUX VISITEURS**

L'offre de services complémentaires aux activités de plein air bonifie l'expérience des visiteurs. Il est envisageable que ces services soient offerts par la CCN ou des partenaires, à la suite d'une entente.

- A. Permettre, dans le parc de la Gatineau, l'offre de services aux visiteurs qui:
  - 1. bonifient l'expérience de plein air et sont compatibles avec les objectifs du parc et les utilisations autorisées aux endroits visés:
  - demeurent complémentaires aux activités récréatives du parc;
  - ne concurrencent pas une éventuelle offre commerciale offerte à proximité du parc, à moins qu'ils ne satisfassent mieux aux besoins des visiteurs parce qu'ils sont situés dans le parc ou qu'ils permettent d'occuper un bâtiment présentant un intérêt patrimonial ou historique.
- B. Encourager les services touristiques à proximité du parc qui permettent de profiter adéquatement de l'offre récréative du parc, utilisent convenablement ses infrastructures et soutiennent les expériences en nature qui y sont prévues.

#### **NOUVELLES ACTIVITÉS ET** 5.2.9 **NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS**

De nouvelles tendances en récréation pourront émerger dans l'avenir et il pourrait y avoir de nouvelles demandes pour la tenue d'événements dans le parc de la Gatineau. Afin de pouvoir examiner toute nouvelle demande d'utilisation du sol éventuelle, il est nécessaire de se doter d'outils de gestion servant à valider la compatibilité des nouveautés avec les objectifs du parc et à appuyer le processus d'approbation fédérale.

- A. Créer une grille d'acceptabilité qui évalue le degré de pertinence des nouvelles activités et des nouveaux événements, notamment au regard de ce qui suit :
  - 1. compatibilité avec la vocation de parc de conservation et son image de marque
  - 2. orientations données à chacune des aires affectations du sol indiquées par le plan directeur
  - 3. effet cumulatif de l'empreinte des infrastructures récréatives et à la fragmentation des habitats
  - 4. objectif de contact avec les milieux naturels par l'entremise activités de plein air
  - 5. impact sur les ressources environnementales étudié sur une base scientifique
  - 6. protection des ressources culturelles existantes (patrimoine, paysages, etc.)
  - 7. cohabitation avec les autres activités établies
  - 8. expérience souhaitée
  - 9. capacité résiduelle des infrastructures d'accueil et récréative
  - 10. capacité à gérer les déplacements



**5 | POLITIQUES GÉNÉRALES** 

- B. en plus de préciser l'évaluation des nouveaux événements au regard de ce qui suit :
  - 1. association de l'événement à des activités de plein air, sportives ou culturelles
  - 2. clientèle rejointe par l'événement (diversité des participants, variété des performances)
  - 3. potentiel de legs pour le parc en soutien à la programmation régulière
  - 4. rayonnement de l'événement (nature locale, régionale, nationale, internationale)
  - 5. potentiel de récurrence pluriannuelle
  - 6. nombre d'événements tenus par année et à l'impact sur l'accès public au parc
  - 7. contribution économique régionale



# 5.3 ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE

La popularité du parc se reflète par le nombre de visites qui ne cesse d'augmenter. Afin de maintenir l'accès au parc tout réduisant graduellement les effets du transport sur l'environnement et l'expérience des visiteurs, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de transport combinant des services de transport collectif, des modes de déplacement actif et une utilisation adéquate des stationnements. Un accès équitable au parc et aux lieux d'activités est essentiel pour donner à tous l'occasion de vivre une expérience de qualité.



5 | POLITIQUES GÉNÉRALES PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 55

#### 5.3.1 APPROCHE GÉNÉRALE

- A. Faire en sorte que tous les visiteurs vivent une belle expérience en rendant le déplacement efficace, agréable et sûr.
- B. De façon générale, améliorer l'accès aux lieux où se déroulent les activités, dans le parc, tout en évitant d'augmenter l'impact environnemental lié au transport, y compris l'empreinte au sol; les collisions avec la faune; le bruit et l'effarouchement des animaux; la fragmentation des habitats naturels; et les émissions de gaz à effet de serre.
- C. Faire une gestion de l'accès motorisé au parc qui soit adaptée en fonction des périodes calmes et des périodes de grande affluence, en maintenant la façon la plus simple et la plus adéquate possible d'accéder aux lieux d'activités compte tenu les espaces de stationnement disponibles.
- D. Donner accès aux installations du parc en fonction de la durabilité du parc, de l'impact environnemental et de la qualité de l'expérience souhaitée par les visiteurs.
- E. Stimuler l'offre d'autres moyens de transport, afin de réduire progressivement la circulation de véhicules dans le parc et ainsi améliorer l'expérience et la sécurité de tous les usagers, la fluidité des déplacements et la qualité de l'environnement.

## 5.3.2 QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE ET SÉCURITÉ

La qualité des paysages et la sécurité des déplacements sont parmi les facteurs qui influencent de quelle façon le parc sera perçu par les visiteurs. La santé et la sécurité sont des considérations essentielles dans le design, la gestion et l'utilisation du parc.

- A. Maintenir l'identification des entrées routières et des points d'accès au parc, marqués par des aménagements créant à ces endroits une délimitation claire, physique, symbolique et identitaire du parc, afin de renforcer l'expérience des visiteurs et de signifier la transition de l'espace urbain à l'espace de conservation qu'est le parc.
- B. Signaler la limite du parc sur les corridors routiers qui croisent le parc (chemins Notch, Eardley-Masham Lacdes-Loups, et St-Louis et boulevard des Allumettières).
- C. Pour favoriser la sécurité de tous les visiteurs en déplacement, permettre des aménagements qui peuvent prévenir les accidents et réduire les conflits entre usagers sur les promenades, les routes municipales et les sentiers du parc.
- D. Encadrer les comportements routiers et la pratique du cyclisme sur la route de façon à améliorer la sécurité publique et l'expérience de tous les usagers.
- E. Veiller à l'application du code de la sécurité routière.
- F. Profiter des travaux d'améliorations sur les promenades, pour intégrer des aménagements permettant d'améliorer la sécurité des usagers et le partage de la route par les cyclistes et les automobilistes.
- G. Gérer l'accès véhiculaire aux promenades durant la nuit.

#### 5.3.3 AUTRES MOYENS D'ACCÉDER AU PARC

La réduction de l'impact du transport sur l'environnement et l'expérience des visiteurs repose en grande partie sur la diminution de la circulation véhiculaire dans le parc. Pour qu'il y ait un changement dans les habitudes de déplacement, des options doivent être mises en place préalablement.

- A. Appuyer l'amélioration des liens des réseaux de sentiers régionaux vers le parc qui sont aménagés par les municipalités.
- B. Maintenir les accès officiels existants par la route et les sentiers, et autoriser les accès par sentier proposés par le projet de gestion responsable des sentiers qui s'arriment au réseau de sentiers du parc.
- C. Lorsque c'est approprié et faisable, encourager et soutenir les autres moyens de transport, y compris les autobus, les navettes et, de préférence, les modes de déplacement favorisant un accès non motorisé.
- D. Offrir d'autres moyens de transport, tel que le transport collectif, qui répondent aux besoins et qui sont financièrement soutenables.

- E. Travailler en collaboration avec les transporteurs publics régionaux et des partenaires privés pour fournir aux usagers des services réguliers de transport en commun ou de navettes spécialisées vers les principaux lieux d'activités du parc.
- F. Promouvoir les services de transport en commun existants à proximité des points d'accès du parc.
- G. Tâcher d'avantager le transport en commun par rapport à l'automobile à l'entrée sud et à l'entrée Chelsea, lorsque requis pour améliorer les conditions d'accès et de circulation.
- H. Encourager les incitatifs pour les véhicules à taux d'occupation élevé, afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et de réduire le nombre de véhicules dans le parc.

#### **5.3.4 GESTION DU STATIONNEMENT**

Le nombre et la localisation des espaces de stationnement font partie d'une approche globale de gestion durable de l'expérience des visiteurs et des déplacements visant à réduire l'impact de la circulation véhiculaire sur l'environnement du parc, tout en assurant l'accès aux lieux d'activités et en offrant une expérience de qualité. Cependant, la croissance du nombre de visites ne pourra pas être soutenue par l'augmentation des espaces de stationnement dans les secteurs centraux du parc. Elle devra s'appuyer sur une stratégie de transport durable comportant des services de transport collectif et le stationnement en périphérie du parc.

- A. Ne pas augmenter la surface des stationnements dans le secteur entourant les promenades de la Gatineau, Champlain et du Lac-Fortune.
- B. Diriger les besoins de stationnement, lorsqu'ils sont justifiés, en périphérie du parc et immédiatement à l'intérieur de ses limites, ainsi que dans les aires d'accueil des visiteurs à partir desquelles des services de transport collectif peuvent être mis en place.
- C. Chercher à déployer d'autres moyens de transport avant d'opter pour l'ajout de places de stationnement.
- D. Évaluer la pertinence d'ajouter des places de stationnement en considérant, entre autres, l'indice de densité de l'infrastructure; l'impact sur l'environnement; l'effet cumulatif sur la circulation; l'expérience des visiteurs; et une circulation suffisamment dense pour justifier le déploiement de services de transport en commun.
- E. Interdire le stationnement en bordure des promenades et à l'extérieur des aires de stationnement prévues.

#### 5.3.5 ACCÈS POUR TOUS

Le parc de la Gatineau est un endroit où il est facile d'entrer en contact avec la nature. Il continuera d'offrir des lieux d'activités en plein air où la topographie et l'aspect naturel des lieux n'occasionneront pas de difficultés à la plupart des gens.

- A. Maintenir une variété de lieux de plein air aménagés selon des pratiques favorisant l'accès pour tous les degrés d'habileté, comme les aires d'accueil, le domaine Mackenzie-King, les aires de piquenique, les belvédères, le sentier de la Sucrerie, le sentier des Pionniers et le lac Mulvihill.
- B. Limiter les interventions aux lieux récréatifs à celles qui n'ont pas d'impact significatif sur les milieux naturels et qui ne modifient pas leur caractère naturel.
- C. En été, assurer un équilibre entre les périodes où les promenades sont ouvertes uniquement pour le cyclisme et les activités non motorisées, et celles où les elles sont ouvertes à la circulation motorisée pour faciliter l'accès aux autres lieux d'activités à une plus grande diversité de visiteurs et pour profiter du paysage des promenades.



**5 |** POLITIQUES GÉNÉRALES PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | **57** 

## **5.4 ENGAGEMENT ET COLLABORATION**

Le parc de la Gatineau existe pour la collectivité et a besoin d'elle pour exister. La protection de ce lieu naturel, tant pour les bienfaits économique et écologique qu'il apporte au milieu avoisinant que pour le lieu social, culturel et de plein air de grande qualité qu'il représente dans la région de la capitale, sera le résultat d'un effort collectif.



#### **5.4.1 CULTURE ET PRÉSENCE AUTOCHTONE**

- A. Former des partenariats avec les communautés autochtones, afin que leurs membres puissent retrouver une place et un rôle au sein de ce territoire qu'est maintenant le parc de la Gatineau, en explorant différentes avenues pouvant contribuer à la réconciliation des peuples.
- B. Faire en sorte que la culture, l'histoire et les traditions des Premières Nations soient une partie intégrante du parc de la Gatineau et que les Anishinabés participent à les faire connaître.
- C. Évaluer les possibilités de renommer certains endroits afin de refléter la signification des lieux pour les communautés autochtones et pour contribuer à l'interprétation des lieux dans cette perspective.
- D. Offrir un lieu de rassemblement physique aux communautés autochtones.
- E. Explorer les possibilités d'impliquer les communautés autochtones dans les activités de gestion du territoire du parc.
- F. Encourager les partenariats avec des organismes pour contribuer à la sauvegarde des ressources archéologiques.
- G. Impliquer les communautés autochtones, selon le protocole d'entente, dans les recherches archéologiques et la mise en valeur des artéfacts et de l'histoire.
- H. Favoriser des collaborations qui peuvent être bénéfiques aux communautés autochtones de manière économique.

### **5.4.2 RELATIONS RÉGIONALES**

La collaboration entre les organisations est essentielle à l'atteinte des objectifs du plan directeur. il faut pouvoir compter sur la participation des organismes et sur une ouverture particulière aux approches de gestion partagée afin de coordonner les efforts régionaux.

- A. Collaborer avec les partenaires communautaires, municipaux et provinciaux, et maintenir une communication ouverte avec eux afin d'atteindre les objectifs communs de conservation de la nature, de prospérité régionale et de qualité de vie.
- B. Employer une planification préventive et une gestion en collaboration pour conserver le patrimoine naturel et culturel du parc.
- C. Travailler en partenariat avec les municipalités et la municipalité régionale de comté (MRC) pour faciliter la conservation des corridors écologiques
- D. Fournir une expertise aux organismes et aux municipalités qui désirent créer ou augmenter une offre récréative de plein air à l'extérieur du parc de la Gatineau, dans le but de protéger les milieux naturels et la biodiversité du parc.

# 5.4.3 COMMUNICATION ET ENGAGEMENT DU PUBLIC

La protection des ressources du parc est une responsabilité partagée. La population en générale et, en particulier, les personnes qui s'adonnent à des activités de plein air dans le parc sont encouragées à agir en faveur de sa conservation au bénéfice des générations à venir.

- A. Présenter le parc comme le parc de conservation attitré de la capitale et promouvoir les services écologiques qu'il fournit, afin qu'il soit reconnu et protégé par les visiteurs, la population en général et les organisations
- B. Diffuser les actions entreprises pour atteindre les objectifs poursuivis pour le parc.
- C. Maintenir une communication ouverte et transparente avec les usagers, grâce à des comités et des tables rondes (comité consultatif, séances de dialogue avec les usagers, entente avec les groupes, plan d'action annuel concerté).
- D. Continuer à collaborer avec l'organisme Les Amis du parc pour l'offre de programmes d'éducation, de sensibilisation et d'interprétation.
- E. Créer des programmes de bénévolat permettant aux visiteurs de participer à la mise en œuvre des différents programmes du parc



- F. Travailler avec les membres du public et responsabiliser les visiteurs en :
  - les faisant participer à la création d'un code de conduite visant à limiter l'impact environnemental et à promouvoir une utilisation commune conviviale des sentiers, des promenades et des autres lieux d'activités;
  - 2. les impliquant en tant qu'ambassadeurs du code de conduite;
  - les impliquant dans la gestion du territoire du parc, notamment par la surveillance et l'entretien des sentiers et des lieux d'activités;
  - 4. encourageant et en appuyant les initiatives de science citoyenne en environnement et en archéologie.

# 5.4.4 CADRE TARIFAIRE ET SOUTIEN FINANCIER DES ACTIVITÉS DU PARC

Le financement des opérations du parc demeure un défi et doit se renouveler. En plus du financement gouvernemental, l'application d'un cadre tarifaire plus équitable entre les activités pour accéder au parc est un moyen, pour les visiteurs, de contribuer au maintien de la qualité et de la quantité de l'offre récréative et de contribuer aux mesures de protection des milieux naturels où sont pratiquées les activités.

- A. Adopter un cadre tarifaire qui :
  - 1. rejoint l'ensemble des visiteurs et qui s'applique de façon équitable tout en étant sensible à la situation des personnes à faible revenu;
  - 2. peut intégrer l'accès au parc, le moyen de transport utilisé et l'activité pratiquée;
  - permet de favoriser les modes d'accès qui contribuent à une réduction de la congestion automobile et de la surcharge des stationnements dans le parc;
  - 4. a un effet positif sur l'environnement du parc.
- B. Accepter les initiatives qui contribuent au financement du maintien des activités et des infrastructures du parc (p. ex. la commandite, les plaques sur du mobilier, un programme de type adopt-a-trail, les œuvres philanthropiques, le travail bénévole).
- C. Rechercher des partenariats avec des compagnies dont les visées correspondent aux valeurs et aux objectifs de la CCN pour le parc et contrôler le type d'affichage publicitaire lié aux commanditaires en fonction des politiques de la CCN.



## **5.5 GESTION DE L'IMMOBILIER**

La CCN est responsable de la planification et de la gestion des terrains publics qui composent le parc de la Gatineau. La gestion de ces terrains doit être orientée vers la conservation à long terme des milieux naturels et le maintien de la récréation de plein air respectueuse de l'environnement.



#### 5.5.1 PROPRIÉTÉS DE LA CCN

La CCN possède des terrains totalisant quelque 361 km² dans le parc de la Gatineau, et quelques terrains à l'extérieur de ses limites, qui sont à l'état naturel et peuvent jouer un rôle important de tampon entre le parc et les milieux environnants.

- A. Conserver tous les terrains fédéraux situés dans le parc de la Gatineau.
- B. Conserver tous les terrains fédéraux situés à l'extérieur du parc de la Gatineau qui contribuent à son mandat de conservation et qui sont nécessaires à l'offre de récréation de plein air.

## 5.5.2 PROPRIÉTÉS PRIVÉES DANS LE PARC

Dans le parc, quelques terrains sont de propriété privée de compétence municipale. Il est essentiel de collaborer avec la MRC, les municipalités et les propriétaires afin que l'aménagement de ces propriétés respecte le mieux possible le milieu naturel où elles se trouvent. La création du parc s'est faite par l'acquisition successive et graduelle de propriétés à l'intérieur de ses limites. Cette façon de faire demeure l'objectif à long terme de la CCN.

- A. Maintenir le programme d'acquisition des propriétés privées situées dans le parc, comme moyen de protection de l'environnement et pour naturaliser les terrains.
- B. Procéder aux acquisitions de terrains de gré à gré lors de leur mise en vente, quand l'occasion se présente et compte tenu des priorités.
- C. Employer d'autres formes de protection convenues avec les propriétaires lorsque l'acquisition n'est pas envisageable.
- D. Utiliser l'expropriation en dernier recours, pour prévenir un impact environnemental irréversible majeur (p. ex. les lotissements).
- E. Encourager les propriétaires de propriétés qui demeurent privées à adopter des pratiques environnementales exemplaires relatives à l'aménagement et l'utilisation de leur terrain et à la gestion de leurs installations sanitaires.
- F. Encourager les municipalités à appliquer, pour les terrains privés, des lignes directrices d'aménagement adaptées aux milieux riverains et aux habitats naturels.
- G. Encourager les municipalités à adapter leurs règlements afin de limiter la subdivision des grandes propriétés privées dans le parc.

#### 5.5.3 BAUX RÉSIDENTIELS

L'acquisition de propriétés privées situées dans le parc augmente la superficie des terres publiques et diminue la pression subie par l'environnement. La gestion du cycle de vie des résidences acquises par la CCN permettra d'indiquer la façon de disposer des bâtiments à court, à moyen ou à long terme.

- A. À long terme, éliminer la fonction résidentielle sur les propriétés de la CCN.
- B. Autoriser, de façon transitoire, la location des bâtiments appartenant à la CCN à des fins résidentielles lorsque les habitations sont encore en bon état (qu'elles ne sont pas en fin de cycle vie utile), et ce, afin de respecter les réalités budgétaires et les principes de gestion environnementale des ressources utilisées lors de la construction.
- C. Évaluer la pertinence de démolir les bâtiments résidentiels loués et de naturaliser les terrains lorsque des travaux majeurs sont requis, à moins que les bâtiments ne soient protégés pour leur valeur patrimoniale.

#### 5.5.4 BAUX COMMERCIAUX

Certaines activités et services aux visiteurs sont rendus par des partenaires titulaires d'un bail à court ou à long terme avec la CCN.

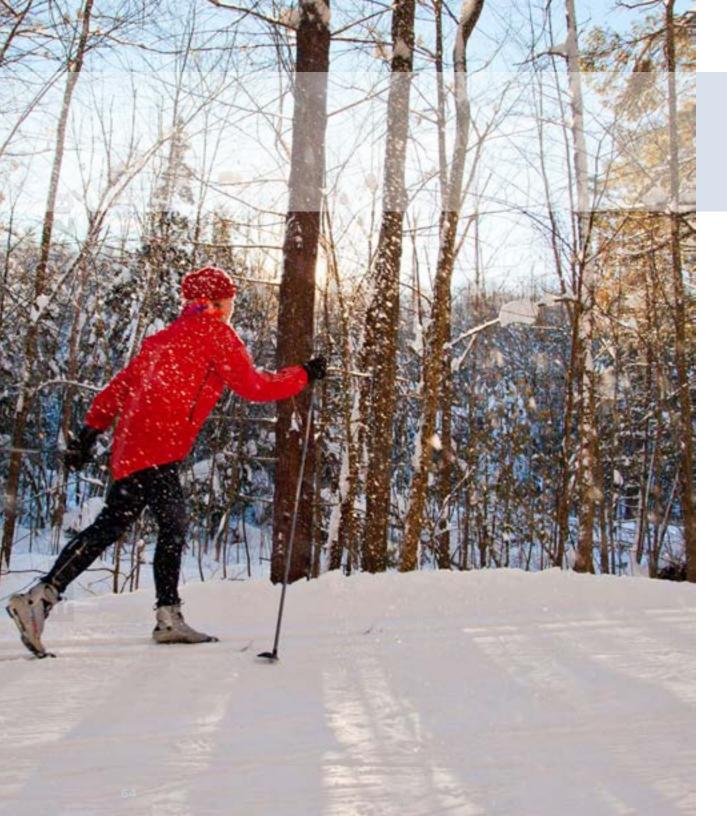
- A. Autoriser au bail commercial si les activités ou services rendus sont compatibles avec les objectifs du parc et les usages autorisés dans l'aire d'affectation où il se trouve.
- B. Autoriser un bail commercial temporaire dont les fonctions sont compatibles avec les objectifs du parc, afin de rendre financièrement viable l'acquisition d'une propriété effectuée dans le but à long terme de convertir l'endroit à la vocation primaire du parc, qui consiste à assurer la conservation des milieux naturels et à permettre la découverte de ces milieux grâce à des activités de plein air respectueuses de la nature.
- C. À l'échéance des termes des baux existants, tout nouveau bail ou renouvellement devra être conforme aux orientations et objectifs du plan directeur.

# 5.5.5 PROPRIÉTÉS PRIVÉES D'INTÉRÊT SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU PARC

Certains terrains situés à l'extérieur du parc forment des corridors écologiques et ont une valeur environnementale importante. Ils contribuent à la santé des écosystèmes. D'autres revêtent une importance stratégique, car ils donnent accès à des lieux de récréation de plein air.

- A. Collaborer avec les MRC, les municipalités et les propriétaires de terrains situés dans un corridor écologique pour adopter des pratiques exemplaires d'aménagement qui contribuent à la connectivité écologique.
- B. Promouvoir la mise en place des mesures de protection permettant aux propriétaires de conserver les milieux naturels sur leur propriété.
- C. Explorer d'autres moyens que l'acquisition des terrains privés pour assurer la protection des corridors écologiques (p. ex. des dons, des servitudes ou des ententes).
- D. Employer des mesures permettant de protéger la valeur associée aux terrains d'importance situés à l'extérieur du parc qui donnent accès à des lieux récréatifs existants.





# 6 Affectations du sol

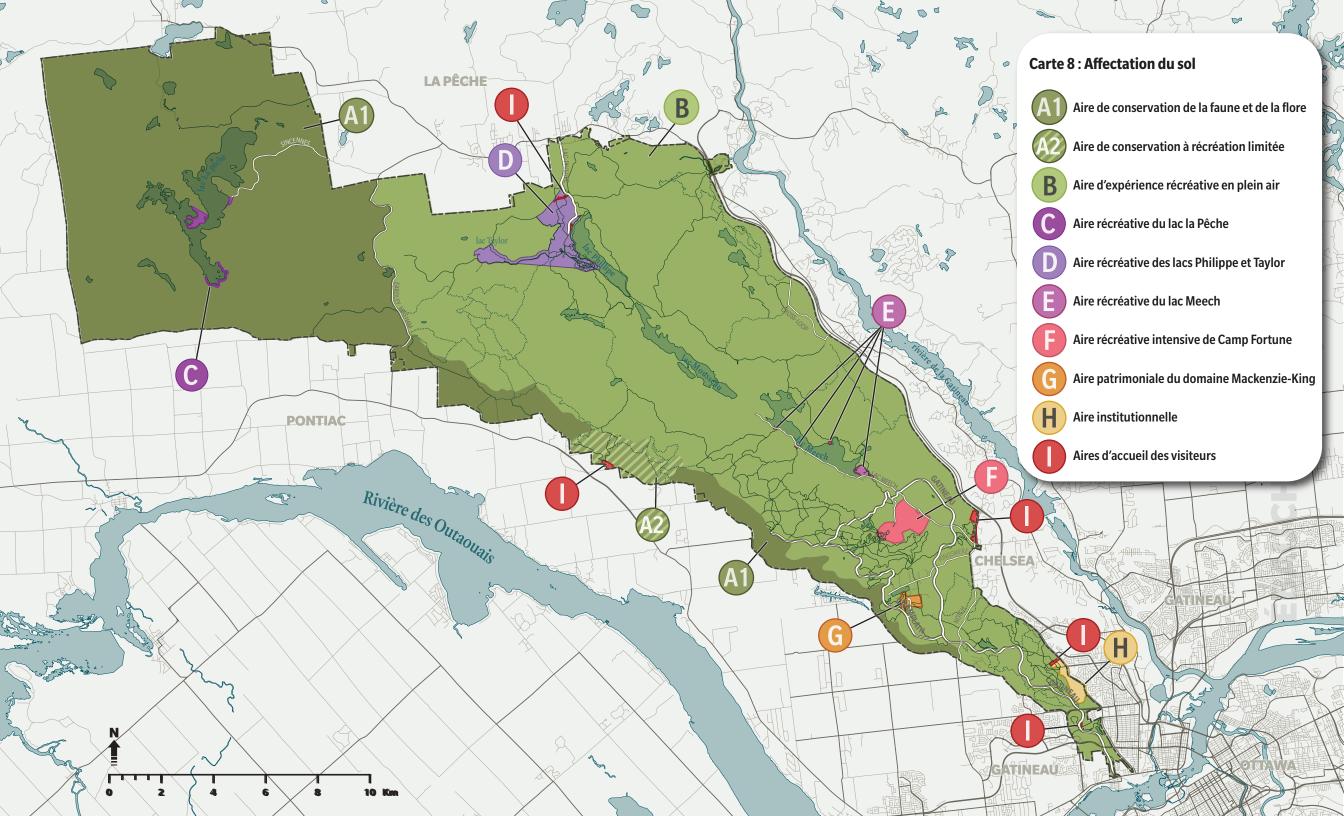
Ce chapitre présente les affectations du sol et l'intensité d'utilisation du sol permises, selon le secteur du parc de la Gatineau. Les affectations du sol sont les activités ou les usages autorisés dans un secteur donné. Elles appuient la mise en œuvre de la vision et des buts établis pour le parc. Elles assurent également la cohérence des interventions et des activités, sur les plans spatial et fonctionnel.

Certains usages sont autorisés partout dans le parc, soit la recherche scientifique; la conservation et la restauration d'écosystèmes et d'habitats; de même que les interventions visant la protection des espèces en péril. Ces usages sont même appuyés et encouragés.

Parallèlement, certaines activités sont spécifiquement interdites dans l'ensemble du parc afin d'y réduire les impacts environnementaux. La pratique du parapente et du deltaplane, de même que la tenue d'événements nocturnes et de compétitions motorisées, ne sont pas autorisées. Sont également interdits le camping, ailleurs qu'aux lieux d'hébergement désignés, et la baignade, ailleurs qu'aux endroits désignés à cette fin.

Ajoutons que les visiteurs ne sont pas autorisés à circuler hors sentier ou hors route, sauf pour s'adonner à des activités offertes dans le cadre d'un programme éducatif de la CCN. Font également exception à une interdiction les activités d'orientation et de carte et boussole autorisées de façon limitée (avec un permis délivré par la CCN), lesquelles pourraient se dérouler aux endroits désignés, selon ce qui est indiqué pour l'aire d'affectation B « Aire d'expériences récréatives en plein air ».

Enfin, l'exploitation des ressources (minerai, forêt), la chasse et la cueillette sont interdites, de même que toute autre activité interdite en vertu des règlements en vigueur à la CCN.



	Recherche scientifique	Conservation et restauration d'écosystèmes et d'habitats	Interprétation, éducation	Randonnée pédestre	Vélo de montagne	Vélo de route	Baignade, plage	Nautisme	Pêche	Installation de mise à l'eau	Location d'embarcation	Vente d'articles liés aux activités et location de matériel récréatif	Randonnée équestre	Escalade	Spéléologie	Marche nordique	Raquette	Ski de fond	Ski alpin	Biathlon	Vélo d'hiver	Camping d'hiver
A1- Conservation de la faune et de la flore	Х	X																				
A2-Conservation avec récréation limitée	X	X	X	X									X	X			X	X				
B-Expérience en Plein air	Х	X	X	Х	X	X						X		X	X	X	Х	X			X	
C- Lac la Pêche	Х	X	X	Х			Х	X	Х	X	X	X										
D- Lacs Philippe et Taylor	Х	X	X	Х	X		Х	Х	Х	X	X	X					Х	X			X	X
E- Lac Meech	Х	X	X	Х		X	X	X	X	X	X	X					Х	X				
F- Camp Fortune	Х	X	X	Х	X							X					Х	X	X	X	X	
G- Domaine Mackenzie-King	Х	X	X	Х								X				X	X	X				
H-Institutionnelle	Х	Х	X	Х	X	X						X										
I- Accueil des visiteurs	Х	X	X	X								X										

Accueil des visiteurs, information	Relais de jour	Aire de piquenique	Casse-croûte	Camping sous la tente	Camping prêt-à-camper	Bloc sanitaire et douche, buanderie, cuisine	Hébergement (hôtel, gîte)	Restaurant (sans service d'alcool)	Restaurant (avec service d'alcool)	Stationnement	Salle de réunion ou de réception	Parcours en plein air avec infrastructure (p. ex : parcours d'aventure en forêt / parc aérien, tyrolienne, luge alpine)	Pavillon d'accueil des visiteurs	Salle d'exposition, centre d'interprétation	Bureau	Rangement du matériel et de la machinerie servant à l'entretien du parc	Résidence officielle	
																		A1- Conservation de la faune et de la flore
										X								A2-Conservation avec récréation limitée
	X	X					X			Х							X	B-Expérience en Plein air
X				X						X								C- Lac la Pêche
X	X	X	X	X	X	X		X		X				X				D- Lacs Philippe et Taylor
							X		X	X								E- Lac Meech
	X	X	Х						X	X	X	X						F- Camp Fortune
X		X	X						X	X				X			X	G- Domaine Mackenzie-King
										Х								H-Institutionnelle
X		X	X							X	X		X	X	Х	Х		I- Accueil des visiteurs



#### **Description du territoire**

L'aire de conservation de la faune et de la flore couvre le territoire du parc de la Gatineau entourant le lac la Pêche (à l'exception de la plage et des emplacements de canotcamping) et l'escarpement d'Eardley. Elle est délimitée en partie, à l'est, par le chemin Eardley-Masham.

En raison de la qualité des composantes naturelles de cette aire, la mission de conservation du parc prend une signification toute particulière dans ce secteur. L'éloignement des quartiers d'habitation, l'environnement rural limitrophe et l'accessibilité réduite y ont favorisé la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Ce secteur est depuis longtemps considéré comme une réserve de milieux naturels afin de protéger la taille des habitats et leur biodiversité. Les enjeux consistent à maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels du parc et à préserver ses liens écologiques dans ce secteur.

Entourée de la mosaïque agricole et forestière de la municipalité de Pontiac, cette aire de conservation assure la connexion des habitats naturels du parc aux écosystèmes forestiers périphériques d'importance, au nord, et à la rivière des Outaouais. à l'ouest.

Combinés aux milieux naturels extérieurs au parc, les habitats protégés du parc sont plus vastes. Ils contribuent ainsi à la conservation à l'échelle régionale.

La valeur écologique de cet ensemble d'écosystèmes est grande. Elle mérite donc d'être mieux protégée. Elle se distingue notamment par le microclimat de l'escarpement d'Eardley, qui procure des habitats à des espèces rares; par la forte concentration d'espèces en péril; par la connectivité avec d'autres milieux naturels; par la fragilité des habitats, en particulier celui de l'escarpement; et par la faible fragmentation des habitats par des sentiers ou des routes.

Le secteur naturel entourant le lac la Pêche, constitué de hauts-fonds et de marécages; de nombreux plans d'eau secondaires; et d'une variété de reliefs et de massifs forestiers; ainsi que l'historique de l'utilisation des terres, créent une diversité d'habitats naturels favorables à de nombreuses espèces.

La valeur environnementale de ce secteur tient, entre autres, à la présence de forêts de conifères; de nombreux milieux humides; et d'habitats diversifiés et continus, qui profitent des espèces sensibles; et à plusieurs espèces fauniques nécessitant de vastes habitats.

L'escarpement d'Eardley est le milieu naturel le plus riche et le plus fragile du parc. Il se compose d'une falaise orientée sud-sud-ouest, s'élevant à environ 300 mètres, et jouit d'un microclimat chaud et sec tout à fait particulier pour la région. Ce microclimat et les pentes abruptes de l'escarpement rendent toutefois ce milieu fragile et très sensible à l'érosion. Plusieurs espèces végétales qui s'y trouvent croissent à la limite nord de leur distribution géographique. D'ailleurs, l'escarpement d'Eardley se caractérise par une grande diversité végétale, y compris plusieurs espèces en péril. Il marque la rencontre du Bouclier canadien avec la vallée du Saint-Laurent et revêt une importance culturelle en raison des panoramas dont il est le point de mire.

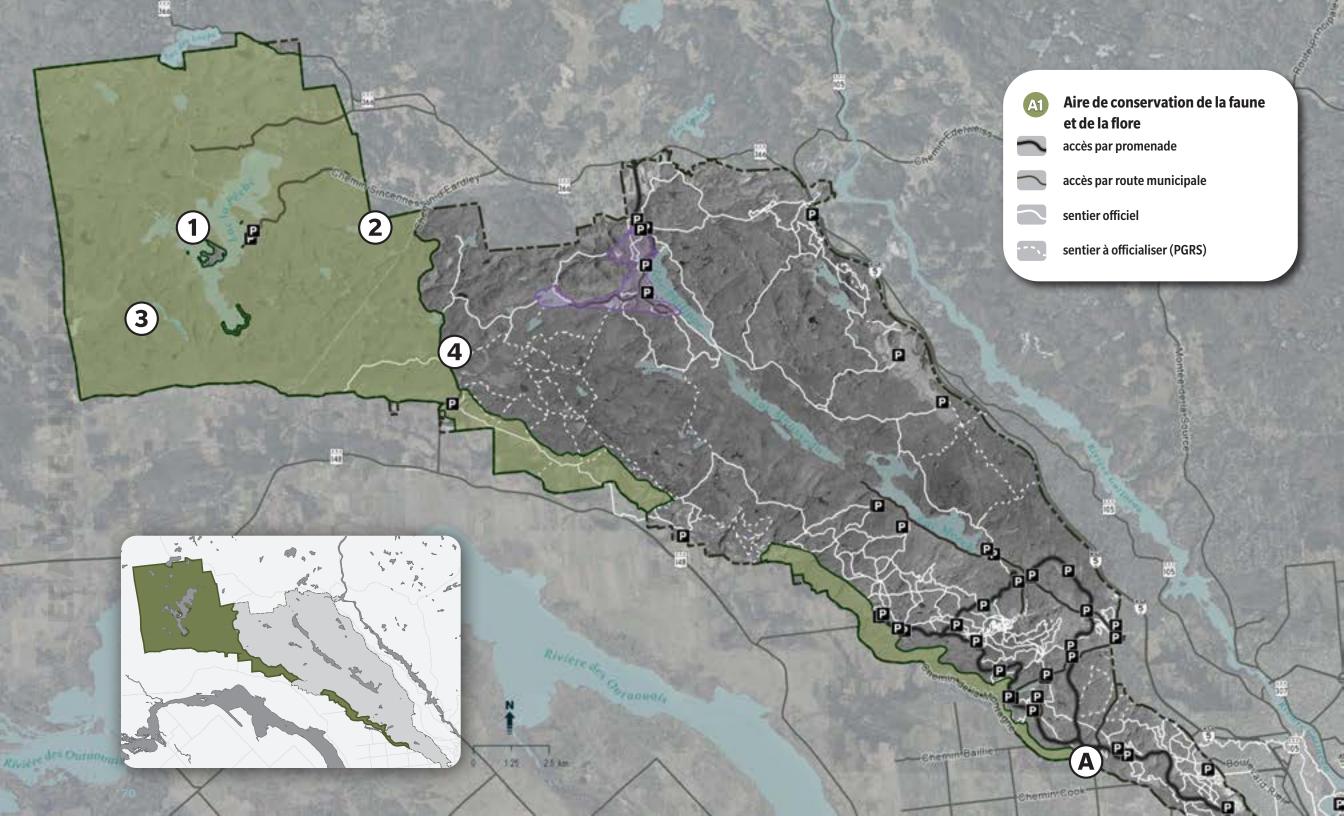
#### **Vocation et objectifs particuliers**

- protection des écosystèmes riches et particulièrement fragiles
- maintien de l'intégrité écologique du secteur
- élimination de la fragmentation et restauration des écosystèmes
- maintien d'un lieu naturel où l'activité humaine est absente, sauf pour les besoins de suivi écologique et de restauration
- ► connectivité aux milieux naturels extérieurs au parc
- conservation des paysages

#### **Usages permis**

- recherche scientifique autorisée
- protection et restauration d'écosystèmes, de la flore et de la faune

6 | AFFECTATIONS DU SOL PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 69



## **Politiques spécifiques**

- Communiquer au public la particularité des écosystèmes exceptionnels du secteur, de la richesse de sa biodiversité et des espèces particulières qui s'y trouvent.
- ► Effectuer une sensibilisation accrue à la limite de cette aire auprès des personnes qui tentent d'y accéder.
- ► Ne permettre aucune activité récréative.
- ▶ Fermer les sentiers non officiels et restaurer les habitats.
- ► Réduire l'empreinte écologique liée à l'infrastructure chaque fois que l'occasion se présente.
- N'accorder aucun bail pour les terrains qui seront acquis et qui devront être naturalisés à court terme.
- ► Fermer les anciens chemins municipaux.
- 1 Démolir le Haven et naturaliser les lieux.
- 2 Fermer et démolir le Camp Gatineau et naturaliser les lieux.
- 3 Fermer le sentier de motoneige existant dans le secteur du lac Curley.
- 4 Relocaliser le sentier de motoneige le long du chemin Eardley-Masham (côté est), si les parties prenantes appuient le projet et si les propriétaires privés (au nord et au sud) accordent une permission à long terme pour le passage des motoneiges sur leur terrain.

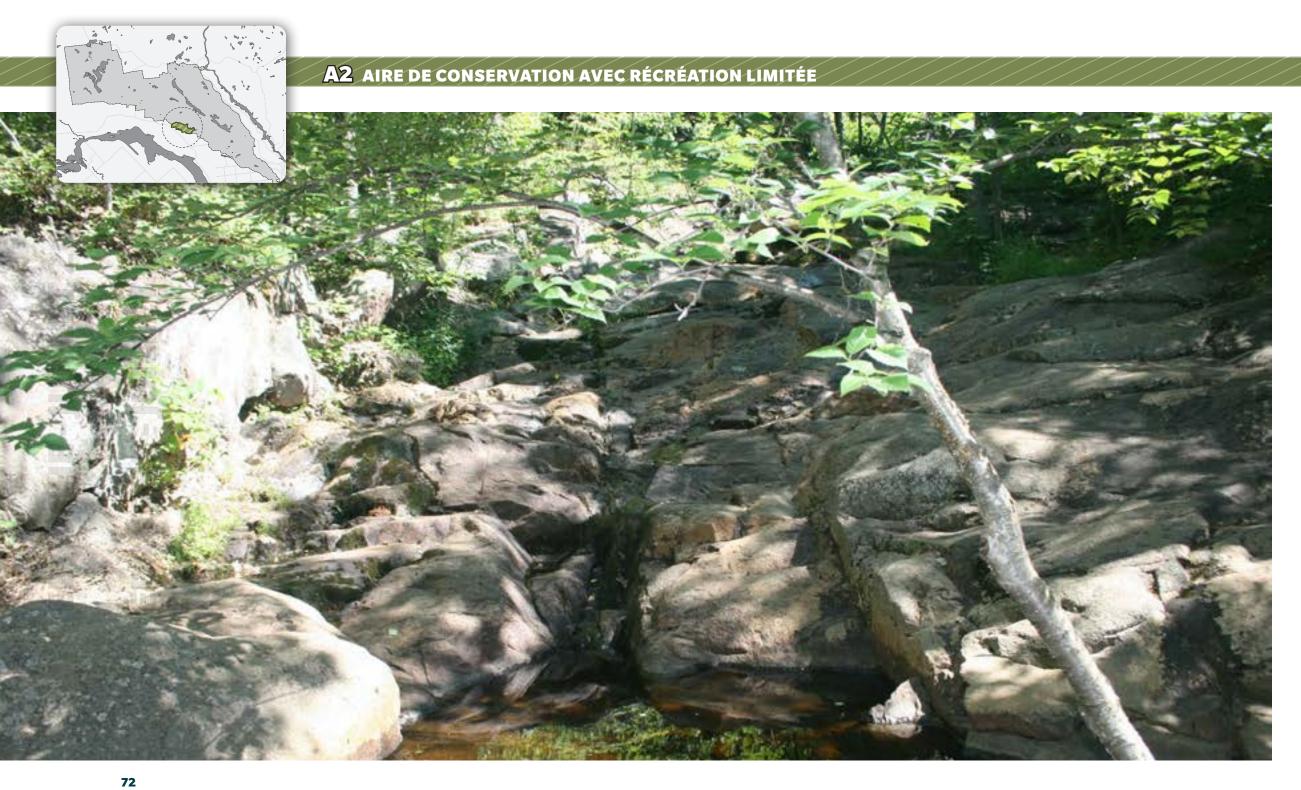


#### Usages ciblés et politiques supplémentaires

## (A) MAISON STRUTT

Donner à la maison Strutt, un édifice fédéral du patrimoine reconnu situé dans l'escarpement d'Eardley, une vocation qui permet de la protéger et de la rendre accessible au public, à l'occasion, tout en limitant le nombre de personnes qui s'y rendent, afin de protéger le milieu naturel qui l'entoure.

- Limiter le nombre de personnes qui s'y rendent.
- Fermer le chemin d'accès derrière la propriété.
- Rendre la maison accessible ponctuellement (p. ex. pendant les Journées de la culture).
- ► Exemples d'usages possibles : hébergement d'un artiste ou d'un scientifique en résidence; tenue d'ateliers d'architecture ou de design



Cet endroit réunit de petits secteurs à proximité de l'aire d'accueil des visiteurs de Pontiac, qui donne accès au sentier de la Chute-de-Luskville et à des sites d'escalade, qui sont des lieux d'activités du parc de la Gatineau. À l'escarpement d'Eardley, l'escalade se pratique depuis de nombreuses années. Ces 10 dernières années, cependant, il a fallu rationaliser l'utilisation des parois de cet escarpement dans le but de réduire grandement l'impact de cette activité sur son écosystème et les habitats fragiles qu'il abrite. Il était devenu essentiel d'atteindre un équilibre permettant de protéger ce milieu à long terme. La CCN s'y est prise en encadrant cette pratique récréative plutôt qu'en tentant de l'éliminer. Les lieux d'escalade ont donc été aménagés de façon à offrir une activité durable.

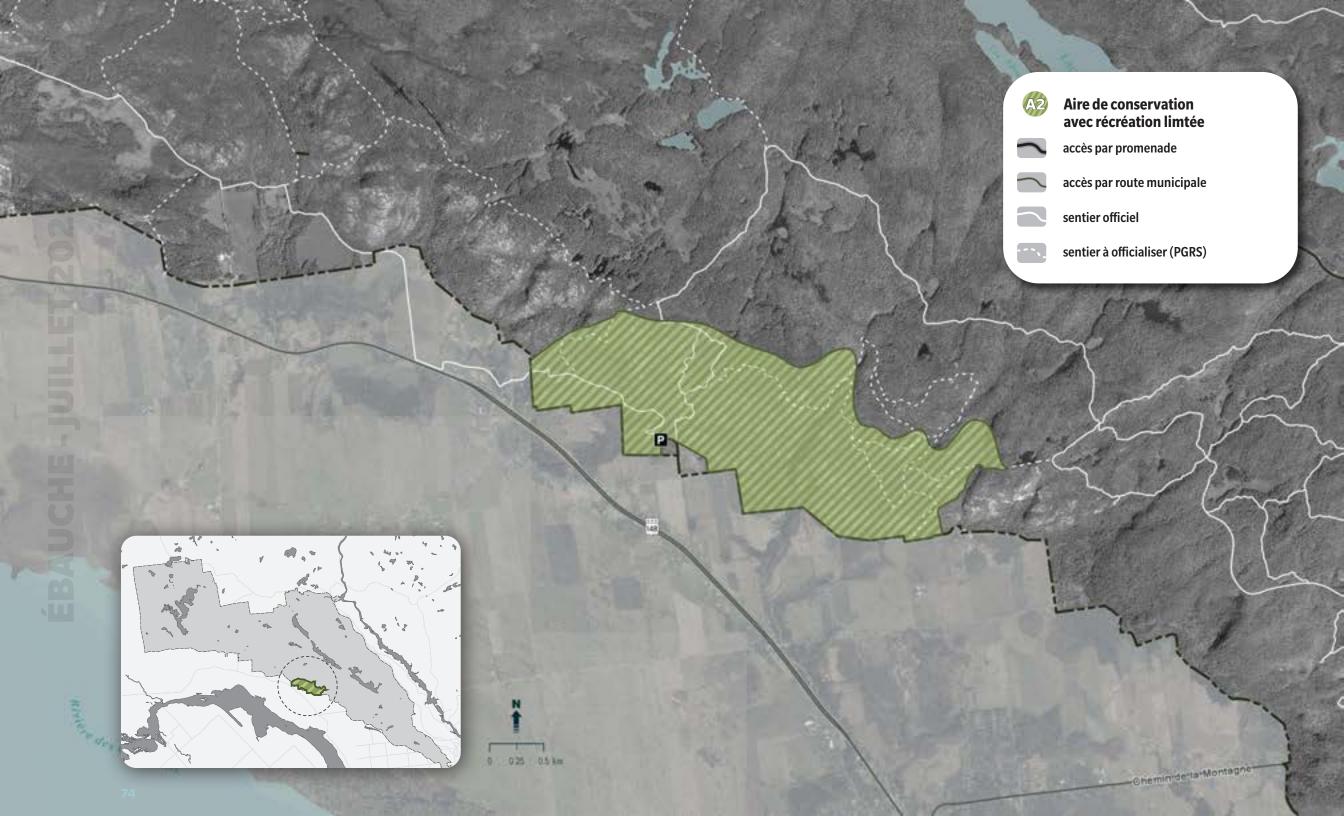
Les lieux relient aussi des sections du réseau de sentiers qui se trouvent dans l'aire d'expériences récréatives en plein air au pied de l'escarpement et sur le plateau qui le surplombe, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers. Les sentiers sur le plateau offrent des panoramas parmi les plus beaux de la région.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- protection de la biodiversité et de l'intégrité des habitats de l'escarpement
- réduction de la fragmentation causée par les sentiers non officiels
- encadrement des activités de plein air sur l'escarpement
- mise en valeur des paysages caractéristiques de la rencontre du Bouclier canadien et des basses-terres du Saint-Laurent
- expérience récréative en solo ou en petits groupes

#### **Usages permis**

- protection et restauration d'écosystèmes de la flore et de la faune
- randonnée équestre sur sentier existant
- escalade avec sentier d'accès (trois endroits)
- escalade de rocher, l'été, et de glace, l'hiver
- randonnée pédestre en sentier
- activités sur les sentiers, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers (randonnée pédestre, raquette, ski de fond)
- ▶ interprétation, éducation
- stationnement
- installations complémentaires à la récréation (babillard, toilette, abri, table, banc), seulement aux points d'entrée des sentiers menant aux lieux d'activités



- ▶ Restaurer les habitats naturels par la fermeture de la plupart des sentiers non officiels.
- ► Aménager les sentiers officiels, comme le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers, dans le respect des normes de la CCN en vigueur pour le secteur.
- ► Ne pas permettre le vélo sur les sentiers.
- ► Collaborer avec des clubs d'usagers et des groupes d'intérêt au moyen d'ententes, pour assurer la gestion de l'accès et l'utilisation des lieux d'activités équestres et d'escalade.
- ➤ S'assurer que les installations et les lieux récréatifs reflètent en tout temps les aménagements convenus et que l'environnement naturel ne subisse pas davantage d'impacts liés à l'utilisation des lieux, pour assurer le succès de la régénération du milieu naturel aux endroits restaurés.
- Aménager l'accès aux sentiers sur les terrains de la CCN ou sur des terrains privés pour lesquels des ententes ont été prises avec les propriétaires.



Ce secteur couvre la plus grande part du territoire du parc. La partie la plus au sud côtoie les quartiers résidentiels de la ville de Gatineau et les secteurs ruraux des municipalités de Chelsea et Pontiac. Elle forme, à l'extrémité sud, une bande naturelle étroite pénétrant le milieu urbain de la capitale et reliant directement le parc à la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau, par des corridors écologiques.

Le parc constitue pour les résidants un lieu de récréation de plein air à proximité des lieux d'habitations. Les boulevards Alexandre-Taché et des Allumettières ainsi que le chemin du Lac-Meech forment les principaux points d'entrée vers les activités. Ils rejoignent le réseau de promenades et les sentiers du parc.

Bien qu'il comporte plusieurs lieux d'activités, ce secteur abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'habitats naturels valorisés. Ces derniers témoignent de la richesse de la biodiversité de l'Est du Canada. Plusieurs espèces en péril y sont répertoriées. Puisque le secteur est très fréquenté, les mesures de protection des milieux naturels y sont d'autant plus importantes.

La variation de densité des lieux récréatifs reflète le concept d'aménagement : une concentration plus élevée de sentiers et d'usagers au sud du parc, laquelle devient de plus en plus diffuse en allant vers le nord. Il y a un maillage de divers circuits formés de petites boucles, au sud, alors qu'au nord, il y a des parcours nécessitant minimalement quelques heures de marche. Le réseau de sentiers propose ainsi une belle expérience de plein air près du secteur urbain et des excursions plus longues au nord du parc.

Différentes activités de plein air (randonnée sur les promenades, randonnées pédestres, vélo de route et sur sentier, ski de fond, raquette, vélo d'hiver) sont permises. Des attraits importants et des paysages culturels reconnus, tels que le lac Pink, le domaine Mackenzie-King, les belvédères et les promenades elles-mêmes ajoutent à la variété des expériences récréatives, non sans entraîner, à l'occasion, une grande affluence, plus particulièrement sur les promenades et à certains lieux récréatifs.

Le parc de la Gatineau abrite également des résidences officielles du gouvernement fédéral utilisées par des personnes occupant des postes clés au Parlement. Sans être accessibles au public en raison de leur fonction résidentielle, ces bâtiments font partie du patrimoine culturel et sont témoins de l'époque où le parc était une destination de villégiature.

La vallée du ruisseau Meech présente des paysages culturels et un patrimoine historique d'intérêt, des sols agricoles de qualité ainsi que des écosystèmes naturels typiques des milieux ruraux de l'est du pays. Il s'y trouve deux points d'accès secondaires, soit à Wakefield et, dans la vallée du ruisseau Meech, aux chemins Pine et Cross Loop.

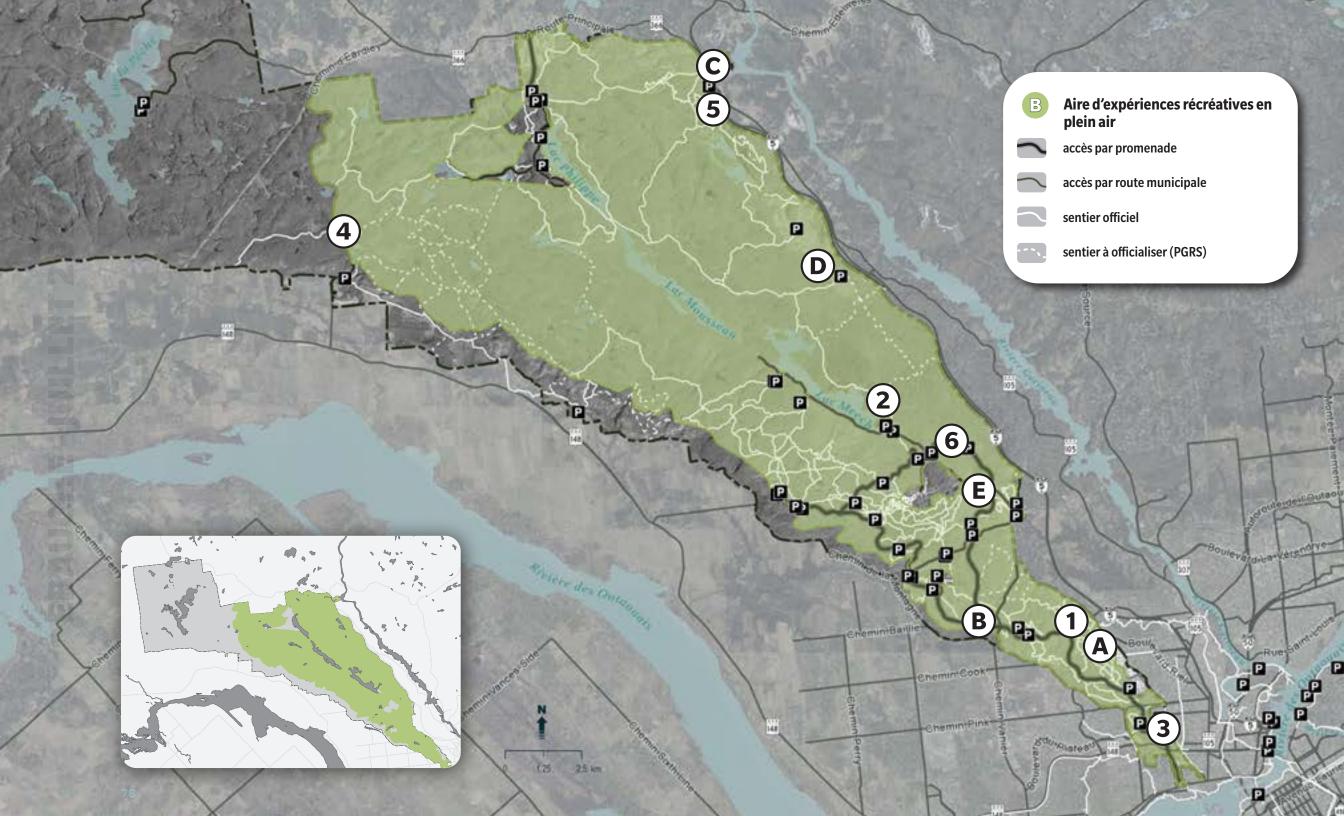
Le village de Wakefield communique avec le parc à partir de l'auberge Le Moulin Wakefield Hôtel & Spa. L'histoire industrielle de la région et des familles d'entrepreneurs (Maclaren) sont parmi les principaux sujets de mise en valeur potentielle.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- maintien d'un lieu de découverte en milieu naturel par le réseau de sentiers et les lieux récréatifs désignés
- découverte du patrimoine culturel du parc
- expérience récréative en solo ou en groupe
- réduction de la fragmentation des habitats grâce à un réseau de sentiers repensé
- préservation des paysages culturels

#### **Usages permis**

- activités en sentier seulement
  - observation de la nature et des attraits culturels
  - randonnée pédestre
  - course à pied
  - ski de fond
  - raquette
  - vélo de montagne
  - vélo d'hiver
  - vélo de route
  - géocachette
- relais
- ▶ aire de piquenique
- ▶ interprétation, éducation
- spéléologie (caverne Lusk)
- événement satisfaisant aux critères de la grille d'acceptabilité des activités et événements
- stationnement
- ► Hébergement, selon les politiques du plan directeur
- Bail résidentiel annuel dans les bâtiments conservés temporairement par la CCN, conformément aux politiques du plan directeur
- résidences officielles



- ► Restaurer les habitats naturels par la fermeture de la plupart des sentiers non officiels et en rendant officiels certains sentiers, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers.
- Permettre une évolution du réseau de sentiers tout en respectant l'empreinte maximale autorisée, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers.
- Maintenir une densité de sentier plus faible dans la partie nord du parc que dans la partie sud, pour soutenir la protection des écosystèmes fragiles adjacents.
- ► Interdire l'accès aux lacs et aux cours d'eau autres que ceux où la baignade est permise.
- ▶ Permettre l'hébergement touristique seulement dans les bâtiments existants ayant une valeur patrimoniale.
- Limiter le nombre de refuges de nuit au nombre actuel.
- ▶ Permettre l'ajout de relais de jour en respectant l'empreinte maximale permise selon l'indicateur de densité de l'infrastructure.
- ► Mettre en valeur les paysages culturels identifiés dans le Plan de patrimoine culturel.
- ▶ Offrir des options pour un lieu de rassemblement autochtone.

- Prévoir la fermeture, ou la transformation en sentier, d'anciens chemins municipaux ne desservant plus de propriétés privées.
- (1) Contrôler la pratique de l'orientation en nature impliquant la marche hors sentier organisée par des groupes, grâce à l'attribution d'un permis ponctuel émis par la CCN. Limiter cette activité à la pointe du parc, au sud de la ligne électrique qui traverse le parc entre le chemin Cook et la rue Marie-Burger.
- (2) Protéger et mettre en valeur les ruines Carbide-Willson.
- (3) Poursuivre les efforts de protection de l'habitat valorisé du Lac-des-Fées et éliminer progressivement l'équipement et les usages municipaux près du Lac-des-Fées.
- Collaborer à l'implantation du corridor récréotouristique du corridor Eardley-Masham pouvant être emprunté par les motoneigistes. Permettre ainsi qu'une partie des aménagements empiète sur les terrains adjacents à l'emprise du corridor. Ceci afin de réduire la fragmentation faite ailleurs dans le parc par l'axe utilisé par les motoneigistes par le passé.
- (5) Permettre le réaménagement du stationnement P17 pour lui redonner sa dimension d'avant la construction de l'autoroute.



#### Usages ciblés et politiques supplémentaires

#### A 581, CITÉ-DES-JEUNES

- Conserver les bâtiments présentant un intérêt patrimonial local.
- ▶ Protéger le paysage rural et agricole entourant le bâtiment.
- ► Permettre les usages qui permettent d'occuper les bâtiments existants et qui n'entraînent pas une augmentation de l'empreinte au sol (résidence, bureau). S'assurer que les usages se distinguent des services offerts au Relais plein air.





#### Usages et politiques supplémentaires particulières à un secteur précis

#### B RÉSEAU DE PROMENADES

- ➤ Veiller à combiner et à équilibrer le double rôle des promenades, qui consiste à :
  - donner accès à des lieux d'activités via un parcours panoramique (belvédère, aire de piquenique, sentiers, endroits exceptionnels comme le lac Pink et le domaine Mackenzie-King);
  - jouer un rôle récréatif en soi en permettant notamment la pratique du vélo de route et du ski de fond, en hiver.
- Prendre en considération le paysage culturel des promenades dans toute intervention.
- Maintenir les caractéristiques de conception originelles des promenades, soit qu'une route sinueuse offre un champ visuel équilibré et traverse un espace naturel et verdoyant; et que soient réduits à un minimum le nombre d'éléments construits autres que la voie pavée.
- Sur les promenades et lorsqu'elles sont ouvertes, permettre la circulation de tout type de véhicule autorisé par le Code de la sécurité routière du Québec (y compris les bicyclettes assistées).

- Fermer les promenades en hiver, pour favoriser la pratique du ski de fond.
- Offrir un accès équitable aux lieux d'activités et aux sentiers plus reculés en été.
- ► Décourager la circulation de transit sur les promenades.
- Appliquer le Code de la sécurité routière du Québec en ce qui a trait à la cohabitation et à la façon de circuler des divers usagers.
- Réduire les conflits entre les différents types d'activités sur les promenades et assurer la sécurité publique :
  - en rédigeant un code de conduite et en le faisant connaître;
  - en créant un programme de communication pour sensibiliser les usagers;
  - en prévoyant des périodes sans voiture sur certains segments;
- Explorer des aménagements ponctuels servant à améliorer la sécurité routière et le partage de la route entre les modes de déplacement.

- ► Fermer les promenades à la circulation motorisée, la nuit, pour assurer la sécurité publique et réduire les risques de collision avec la faune.
- 6 Fermer la boucle nord de la promenade de la Gatineau aux véhicules motorisés dès que le chemin du Lac-Meech sera restauré entre le stationnement P8 et le chemin Dunlop, pour assurer un accès au parc sécuritaire en mode actif depuis l'entrée de Chelsea.



#### C SECTEUR ENTOURANT LE MOULIN WAKEFIELD HÔTEL & SPA

- Maintenir dans ce secteur un point d'accès au parc de la Gatineau par le réseau de sentiers.
- ► Assurer le maintien des bâtiments patrimoniaux en y assurant des fonctions d'hébergement.
- ► Maintenir les usages liés à l'hôtellerie selon le plan d'aménagement à long terme approuvé pour les lieux.
- ► hébergement en hôtel assorti de services complémentaires tels que : services de restauration avec service d'alcool, salle de réception, cuisine extérieure, piscine et spa
- culture en serre (sans culture des sols)
- aménagement paysager
- ▶ stationnement, allée d'accès
- bassin de rétention des eaux de ruissellement



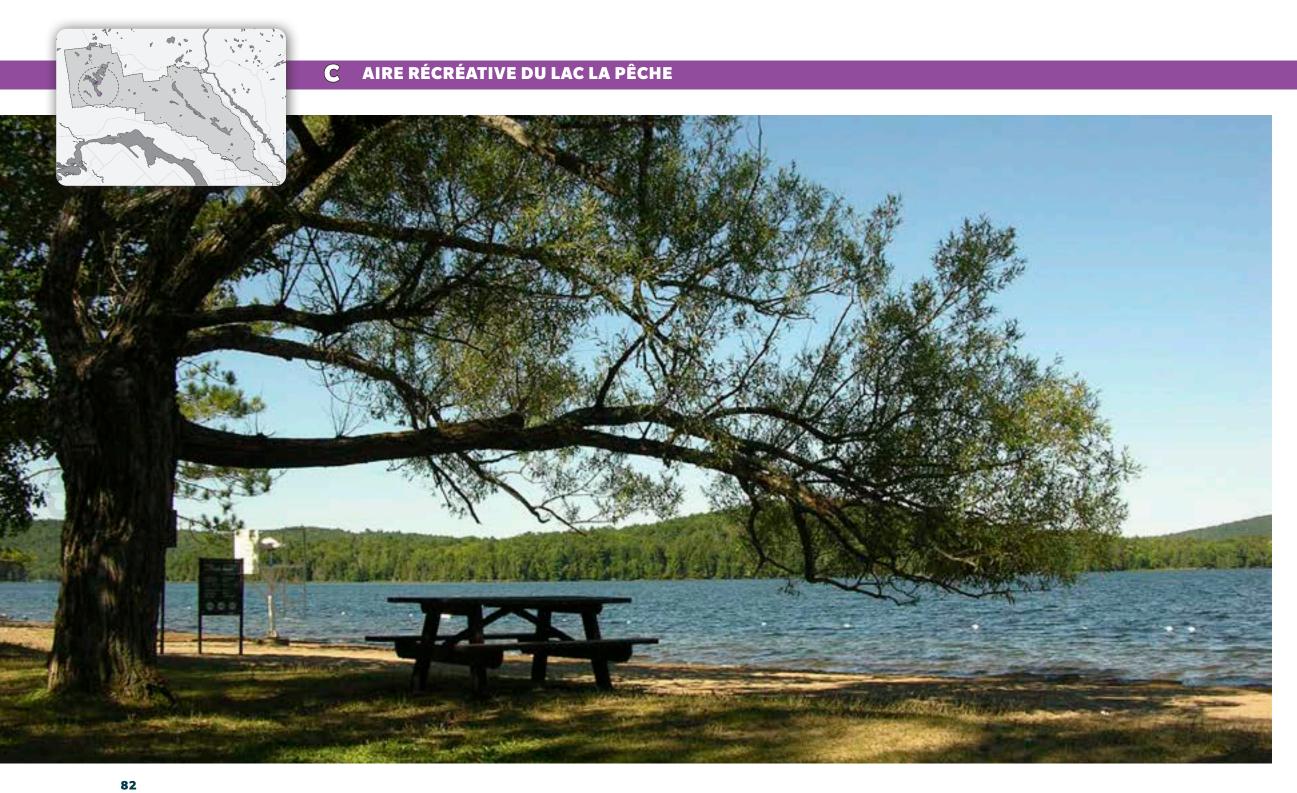
#### D VALLÉE DU RUISSEAU MEECH

- ► Maintenir une expérience culturelle basée sur le paysage agricole et rural.
- ► Faire l'interprétation des composantes patrimoniales.
- ► Protéger le paysage champêtre.
- ► Autoriser la coupe de foin servant à la diversification des habitats naturels et au renforcement du paysage culturel au moyen d'une fonction agricole active et authentique.
- Transformer une section du chemin Cross Loop ne donnant plus accès à des propriétés privées pour lui donner une vocation récréative (ski, vélo, marche).



#### (E) STATION DES PATROUILLEURS ET DE L'ENTRETIEN

- Maintenir à proximité du réseau de promenades, à l'ouest du stationnement P8, les fonctions de :
  - station pour les patrouilleurs de sentiers;
  - entreposage de matériel lié aux opérations du parc;
  - entretien et entreposage des véhicules d'entretien du réseau de sentiers.
- ▶ Permettre la reconstruction des bâtiments nécessaires aux opérations d'entretien et de patrouille.
- ▶ Permettre un agrandissement de l'empreinte au sol des nouveaux bâtiments pour qu'ils répondent aux besoins en espace de la machinerie.
- Localiser les nouveaux bâtiments de façon à limiter l'impact sur l'environnement.
- ► Créer un écran végétal permettant de cacher les lieux à la vue depuis le stationnement P8 et le chemin du Lac-Meech.



Le lac la Pêche est l'un lac de grande dimension où il est possible de vivre une expérience en pleine nature dans la région de la capitale. Son étendue et son paysage favorisent le détachement de la vie urbaine, malgré la proximité du cœur de la capitale.

Au lac la Pêche, les activités récréatives se concentrent en été. Les lieux sont alors fréquentés pour la baignade, le nautisme non motorisé et le canot-camping. L'accès principal passe par le chemin Sincennes, un chemin municipal qui mène, à partir du chemin Eardley-Masham, vers la plage et les installations récréatives aménagées sur la rive est.

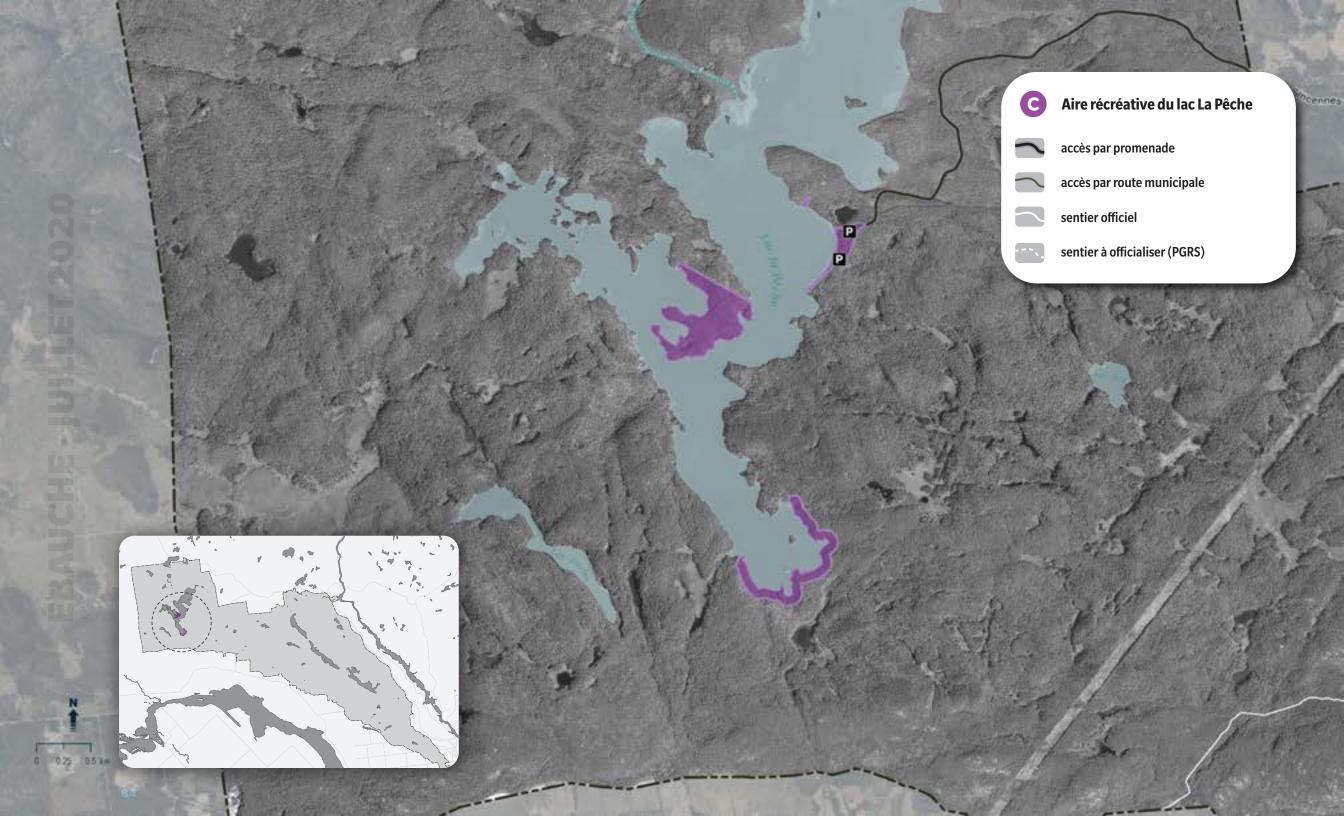
La sensibilité de la végétation de la berge rocheuse du lac et la présence d'espèces en péril obligent à limiter l'utilisation du lac à une partie de ses rives seulement. Ceci afin de mieux contrôler la pression exercée sur ce milieu naturel.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- ► contemplation de la nature
- expérience récréative isolée, en solo ou en très petits groupes
- ▶ accès public aux plans d'eau naturels de la région de la capitale
- maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité

#### **Usages permis**

- baignade, plage
- randonnée limitée à la rive réservée à la plage
- ▶ hébergement terrain de canot-camping rustique
- nautisme non motorisé
- location d'embarcation non motorisée
- mise à l'eau d'embarcations non motorisées
- pêche
- ▶ interprétation, éducation
- stationnement
- installations complémentaires à la récréation (toilette, abri, table, banc), à des endroits déjà perturbés



- ► Permettre l'utilisation des lieux au printemps, en été et à l'automne.
- ► Maintenir le type d'aménagements récréatifs existants.
- Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
- ► Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
- ► Favoriser les embarcations non motorisées.
- Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
- Permettre la relocalisation des emplacements de camping, sans en augmenter le nombre, afin de diminuer l'impact écologique et d'améliorer l'expérience du visiteur.



Ce secteur regroupe les espaces récréatifs de camping des lacs Philippe et Taylor, où il est possible de profiter de plus de 250 emplacements et des plages du lac Philippe. On y entre en contact avec la nature d'une tout autre façon, en baignant dans l'ambiance particulière de la forêt au crépuscule, la nuit et à l'aube. Le camping offre des commodités qui demeurent rudimentaires pour l'instant, se limitant à des emplacements avec table de piquenique, des blocs sanitaires, des sites d'interprétation de la nature, des services de location d'embarcation et des sentiers de randonnée et de vélo. La tendance nationale pour le type de services offerts en camping amène la CCN à vouloir renouveler les installations et les commodités offertes. Les nouvelles installations devront être aménagées selon une approche durable et respectueuse de l'environnement.

Les plages du lac Philippe et les services de location de matériel nautique non motorisé qui s'y trouvent permettent à tous de profiter de ce plan d'eau représentatif des lacs du Canada.

Le secteur offre des emplacements de camping individuel et de groupe où vivre une expérience rustique. Des chalets, des yourtes et des tentes quatre-saisons y sont offerts toute l'année pour faire profiter les campeurs d'une variété de types d'hébergement.

Les occasions d'interprétation culturelle et d'éducation sur l'environnement sont nombreuses et peuvent facilement être jumelées aux activités du secteur, qui se déroulent dans un endroit plus ou moins fixe.

Le principal point d'accès est la promenade du Lac-Philippe, située à proximité du secteur de Sainte-Cécile-de-Masham, dans la municipalité de La Pêche, où certains services s'adressent aux visiteurs du parc. Le secteur des lacs Philippe et Taylor permet, entre autres, de se rendre facilement à la caverne Lusk, qui est accessible au public en été. Il est également rattaché à la partie sud du parc, via le réseau de sentiers. En raison de la popularité des lieux récréatifs et touristiques, l'intensité d'utilisation du sol de ce secteur est élevée en été et en hiver durant lesquels l'infrastructure d'accueil est insuffisante pour répondre à la demande. Cependant, à l'automne, ce secteur pourrait absorber une partie de l'affluence du le secteur des promenades.

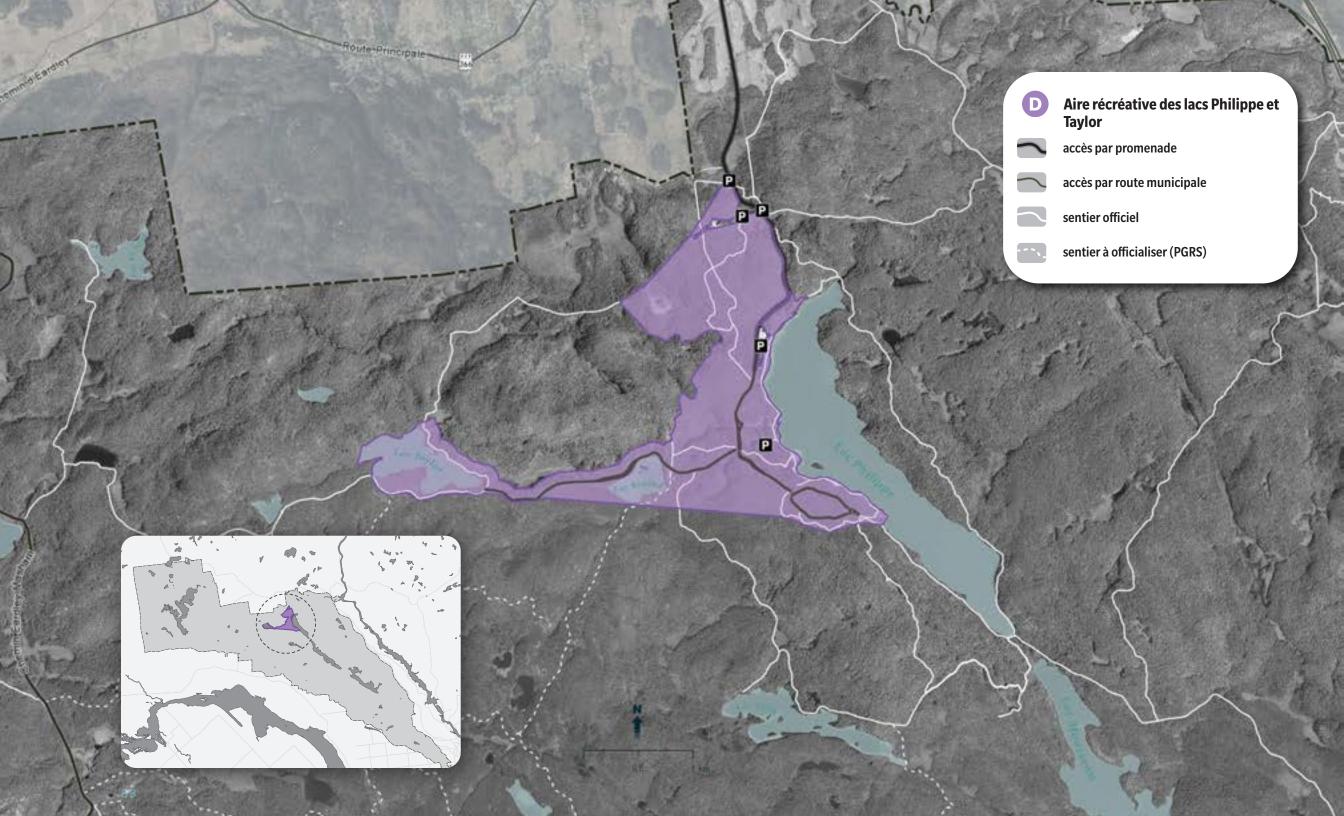
#### **Vocation et objectifs particuliers**

- récréation écotouristique pratiquée dans le respect de la nature
- ▶ offre de séjours (nuitées) permettant un contact particulier avec la nature
- ▶ offre d'occasions d'éducation sur l'environnement associée à un parc de conservation
- accès public aux plans d'eau naturels de la région de la capitale
- maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité

#### **Usages permis**

- ▶ accueil des visiteurs, renseignements
- observation des milieux naturels et des attraits culturels
- activités en sentier
- randonnée pédestre
- ski de fond
- raquette
- vélo d'hiver
- vélo de montagne
- relais de jour
- pêche
- plage et baignade aux endroits désignés
- nautisme non motorisé
- location d'embarcation non motorisée et de vélo
- mise à l'eau d'embarcations non motorisées
- ▶ aire de piquenique
- casse-croûte
- interprétation, éducation
- accès pour véhicules motorisés
- stationnement

- ► hébergement sous la tente
- hébergement en prêt-à-camper (minichalet, yourte, tentes 4-saisons, roulotte)
- commodités communes au camping Philippe (aire de piquenique, cuisine, salle commune abritée, services de restauration, bloc sanitaire et douches, buanderie)
- camping d'hiver
- ▶ petit commerce au lac Philippe (biens et services pour le camping)
- événement organisé pendant l'été aux plages Parent et Breton, s'il satisfait aux critères de la grille d'acceptabilité des activités et événements et s'il est autorisé par un permis émis par la CCN



- Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
- Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
- ► Favoriser les embarcations non motorisées.
- ► Moderniser l'aménagement des emplacements du camping dans l'empreinte au sol existante.
- ► Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
- Éviter la propagation des maladies et des insectes nuisibles en renforçant les contrôles du bois pour les feux venant de l'extérieur.



Ce secteur comprend les lieux récréatifs répartis autour du lac Meech correspondant aux plages publiques O'Brien et Blanchette, et à l'installation de mise à l'eau McCloskey. Tous donnent accès au lac pour y pratiquer des activités nautiques au cœur du paysage naturel du parc.

Ces plages et les stationnements qui sont à proximité sont très occupés en été. Par conséquent, la capacité d'accueil maximale est souvent atteinte par beau temps.

Le secteur est aussi un point de départ pour les sentiers rejoignant le plateau d'Eardley et les belvédères de l'escarpement. Les stationnements du secteur sont aussi très occupés par beau temps au printemps, en hiver et pendant le Coloris automnal.

La présence d'une installation de mise à l'eau entraîne une demande, de la part des plaisanciers, pour aménager un autre endroit où accoster et profiter du paysage.

Actuellement, la berge nord du lac est utilisée de façon non officielle et sans encadrement à plusieurs endroits, ce qui contribue à l'érosion de la berge.

Les lieux récréatifs de ce secteur côtoient plusieurs résidences privées construites sur la rive sud du lac, le long du chemin du Lac-Meech. L'emplacement du chemin qui borde le lac et donne accès aux résidences et aux lieux récréatifs, de même que les installations privées donnant accès à l'eau aux résidants (quai, abri pour bateau) accentuent la pression exercée sur la berge. Des mesures sont entreprises avec le milieu communautaire pour améliorer la condition de la berge, afin de prévenir son érosion et de contribuer au maintien de la qualité de l'eau du lac.

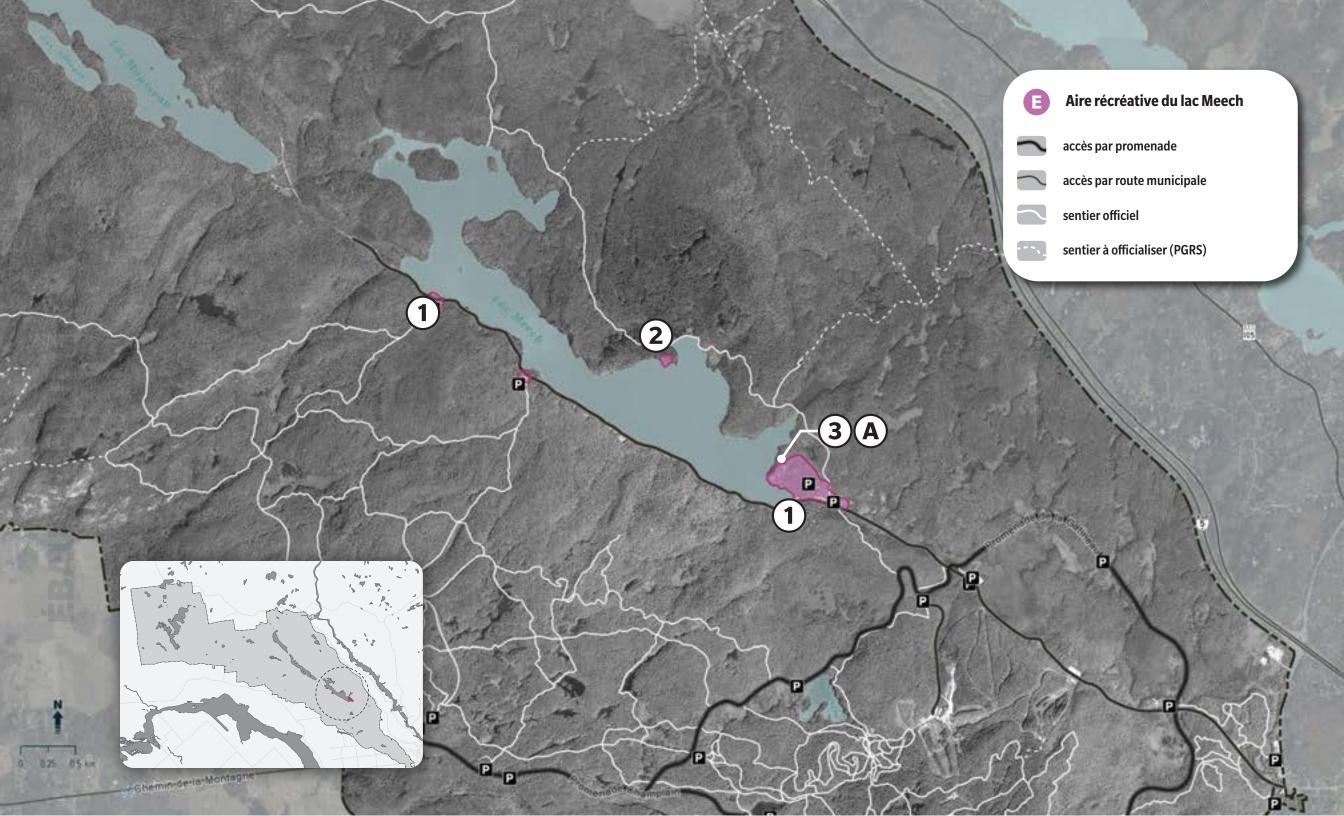
Les maisons O'Brien et Willson, la maison Hope et la chapelle des Capucins font partie des éléments importants du patrimoine du secteur qui doivent être conservés et mis en valeur.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- ► contemplation de la nature
- expérience récréative isolée, en solo ou en petit groupe, à proximité du secteur urbain
- découverte des paysages culturels et du patrimoine politique et historique
- accès public aux plans d'eau naturels de la région de la capitale
- maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité

#### Usages

- baignade, plage
- mise à l'eau d'embarcations non motorisées
- départ de sentiers
- nautisme non motorisé
- accostage pour halte nautique
- ▶ interprétation, éducation



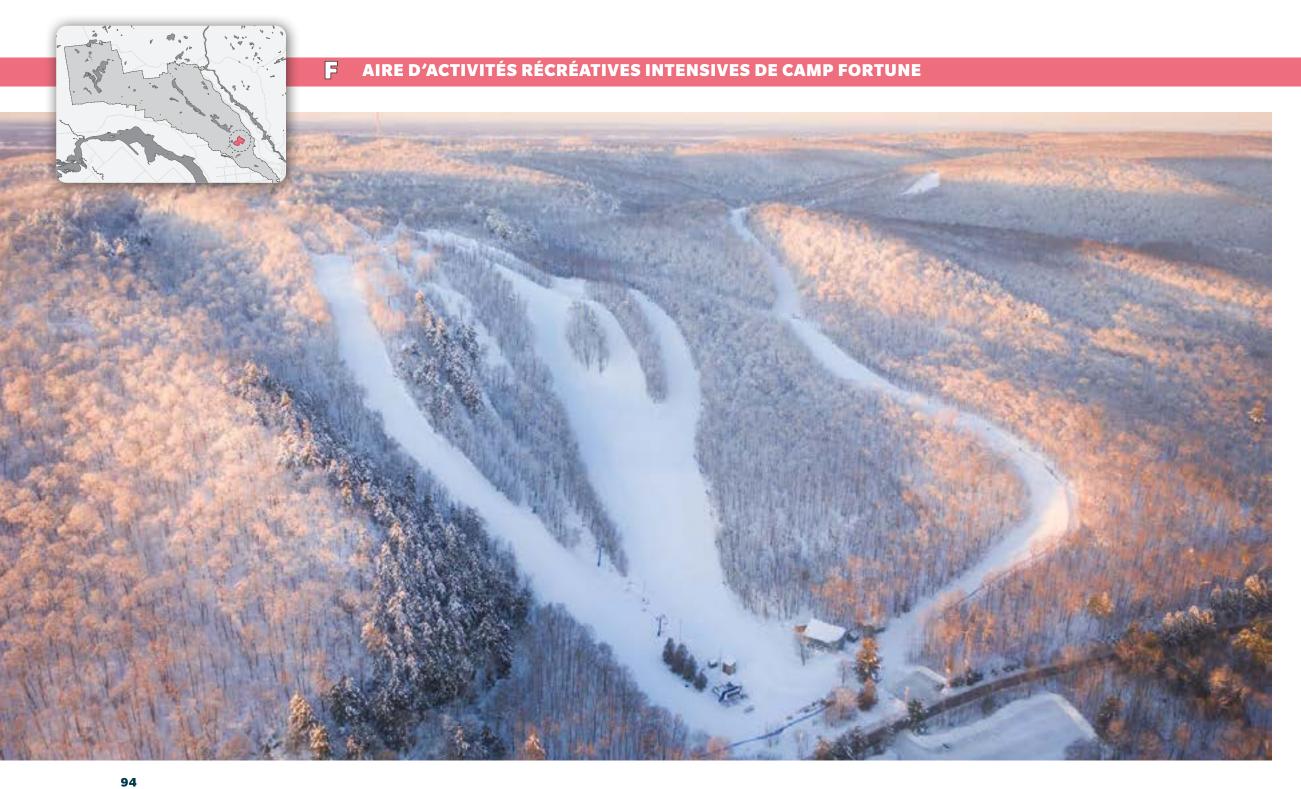
- Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
- Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
- Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
- ► Favoriser l'utilisation d'embarcations non motorisées.
- Assurer l'utilisation durable des plages en limitant leur fréquentation à leur niveau actuel, par exemple en en contrôlant l'accès selon la capacité des stationnements.
- 1 Respecter les secteurs de plage. Ne pas utiliser les berges à des endroits qui ne sont pas désignés pour l'utilisation voulue.
- 2 Encadrer l'utilisation de la rive nord du lac en désignant un endroit, à la chapelle des Capucins, qui pourrait servir de halte aux embarcations non motorisées, et naturaliser les autres endroits utilisés informellement.
- 3 Protéger et mettre en valeur les aspects patrimoniaux et culturels des maisons O'Brien et Willson.



#### Usages ciblés et politiques supplémentaires

#### A MAISONS O'BRIEN ET WILLSON

- ► Limiter l'occupation des lieux associés aux maisons O'Brien et Willson à l'empreinte existante, y compris le stationnement.
- ► Favoriser une utilisation permettant un usage public parmi les suivants :
  - hébergement (hôtel, gîte)
  - services de restauration avec service d'alcool
  - tenue de conférences
  - location de salle pour événements ponctuels (réceptions, mariages, célébrations)



Le secteur d'activités récréatives intensives de Camp Fortune a une vocation sportive et récréative depuis une centaine d'années, les résidants de la région s'y rendant pour pratiquer le ski alpin. L'Ottawa Ski Club a travaillé à la mise sur pied du centre de ski jusque dans les années 1990, période à laquelle la CCN est devenue propriétaire des lieux. Les installations avaient alors été conservées et l'endroit est maintenant exploité par un locataire privé qui a su investir les sommes nécessaires pour maintenir l'utilisation historique de ce lieu qui contribue encore à l'économie locale.

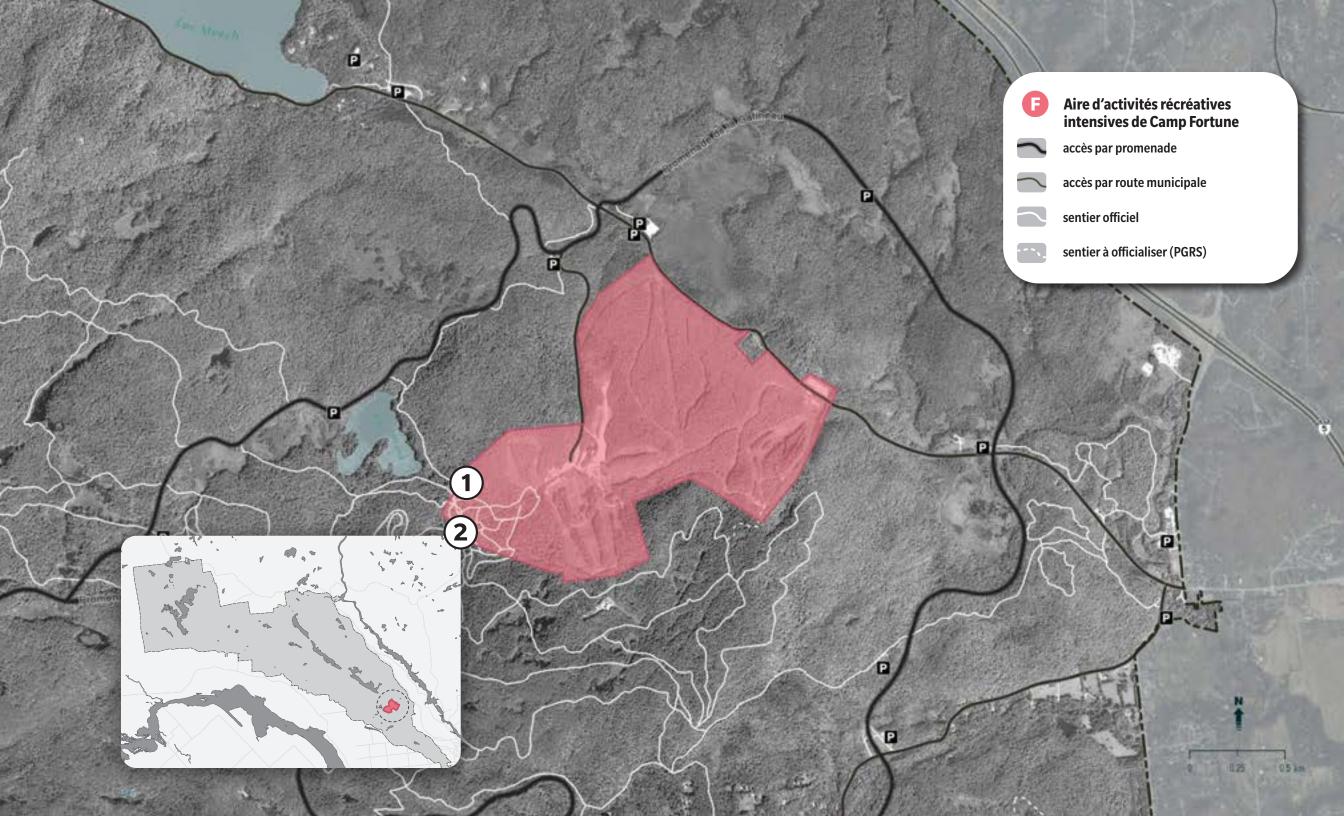
Les lieux se prêtent encore à des usages récréatifs spécialisés et sportifs. On y observe une grande concentration d'usagers et les installations récréatives peuvent avoir une empreinte plus large sur l'environnement, ce qui nécessite des mesures d'atténuation. Les activités de compétition sont aiguillées principalement à cet endroit. Il sert spécifiquement aux activités de performance sportive de plein air non motorisées et autorisées (ski de fond, ski alpin, vélo de montagne et biathlon).

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- mise en valeur de l'apport historique de Camp Fortune et de l'utilisation du parc à des fins récréatives de plein air
- maintien d'une station de ski alpin contribuant à une offre touristique diversifiée à proximité du cœur de la capitale
- concentration et contrôle des utilisations récréatives de plein air requérant une infrastructure et une empreinte au sol importantes

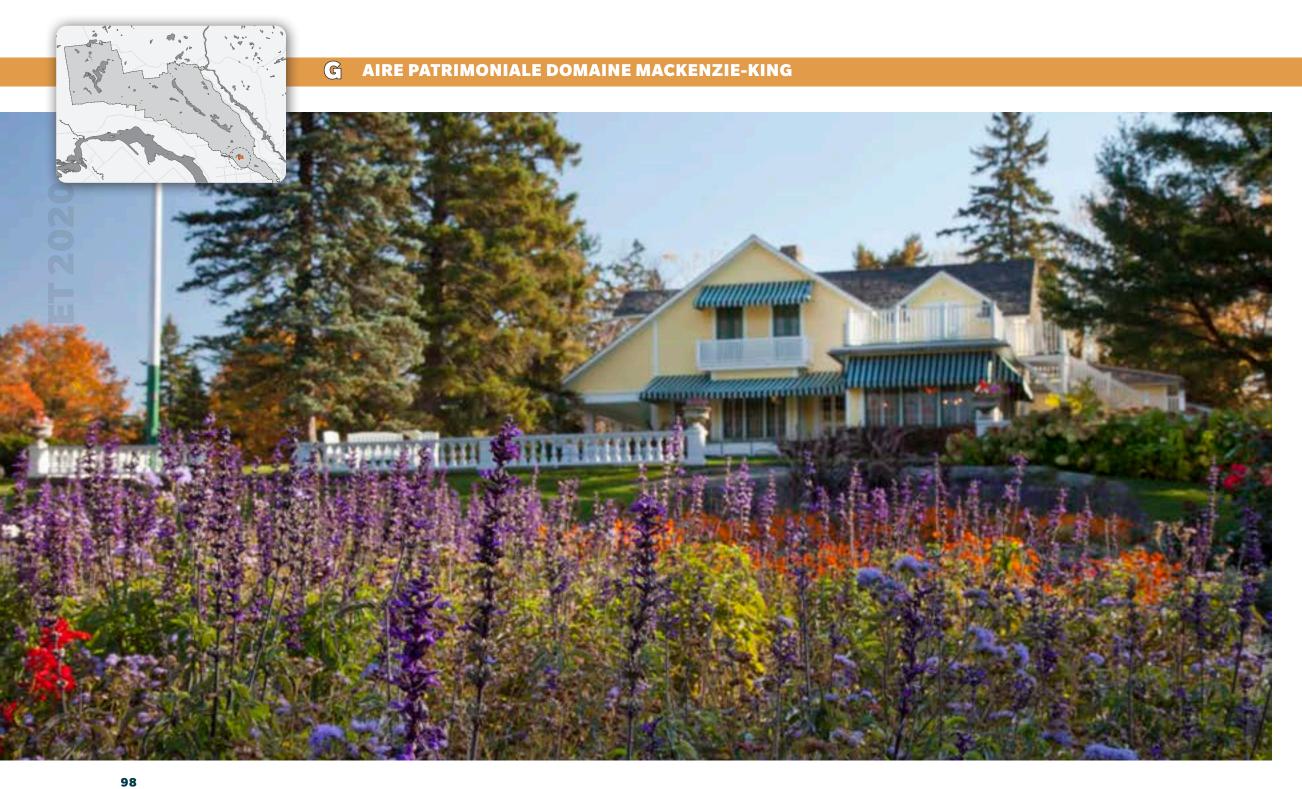
#### **Usages permis**

- centre de ski alpin de jour et de soirée
- chalet de ski, avec services de restauration et service d'alcool
- relais de jour
- événements spéciaux (réceptions, mariages),
- ▶ location de salle et d'espace
- entraînement de biathlon, avec champ de tir
- compétitions sportives, l'été et l'hiver
- activités en sentier, l'été et l'hiver (vélo de montagne, vélo d'hiver, ski de fond, raquette)
- amusement en plein air nécessitant des installations récréatives (luge alpine, parcours d'aventure en forêt / parc aérien, tyrolienne)
- ▶ interprétation, éducation



- ► Gérer les aménagements et les interventions à Camp Fortune de façon à éviter les effets cumulatifs sur l'environnement naturel des lieux et à l'extérieur des limites.
- Exiger la préparation d'un plan d'aménagement à moyen terme pour cet endroit, afin de mieux prévoir l'expansion des activités proposées et les effets cumulatifs des aménagements.
- ► Limiter l'expansion des activités autorisées, et l'ajout de l'infrastructure qui leur est nécessaire, à l'empreinte au sol correspondant à la surface actuellement déboisée des lieux.
- Permettre l'implantation d'activités prévues au plan d'aménagement à moyen terme sur des espaces boisés, si ces espaces sont compensés selon les politiques de compensation de la CCN et si les aménagements ajoutés n'étendent pas le périmètre du lieu utilisé.
- Concevoir une stratégie de gestion des déplacements qui reflète la capacité de l'infrastructure, de façon à atténuer les effets négatifs liés à la surcharge des stationnements et à la congestion des routes d'accès.
- ► Ajuster la stratégie de gestion des déplacements lors de projets d'expansion des activités.

- ▶ Utiliser Camp Fortune comme point de départ pour les parcours de ski de fond, de randonnée et de vélo de montagne sur les sentiers du parc de la Gatineau.
- Rendre les installations et les services de Camp Fortune accessibles aux usagers des autres secteurs du parc
- ► Fermer l'éclairage des pistes, la nuit, en dehors des heures d'ouverture et d'entretien des lieux, et changer progressivement le type d'éclairage pour diminuer la pollution lumineuse.
- Souligner l'utilisation récréative historique de l'endroit en tant que lieu d'origine de l'essor du réseau de ski dans le parc.
- N'autoriser aucune forme d'hébergement.
- 1 Limiter la surface du champ de tir pour le biathlon à la surface existante.
- 2 Explorer la possibilité de convertir le chalet des Érables en relais de jour.



L'affectation patrimoniale du secteur regroupe des terrains dont la vocation dominante est la conservation et la mise en valeur des composantes patrimoniales ayant une forte valeur ajoutée, c'est-à-dire le domaine Mackenzie-King.
L'aire comprend la partie du domaine Mackenzie-King située à l'est de la promenade Champlain. Les objectifs poursuivis conjuguent la conservation et la restauration des éléments caractéristiques du patrimoine bâti, des paysages culturels et des milieux naturels, ainsi que leur mise en valeur à des fins touristiques.

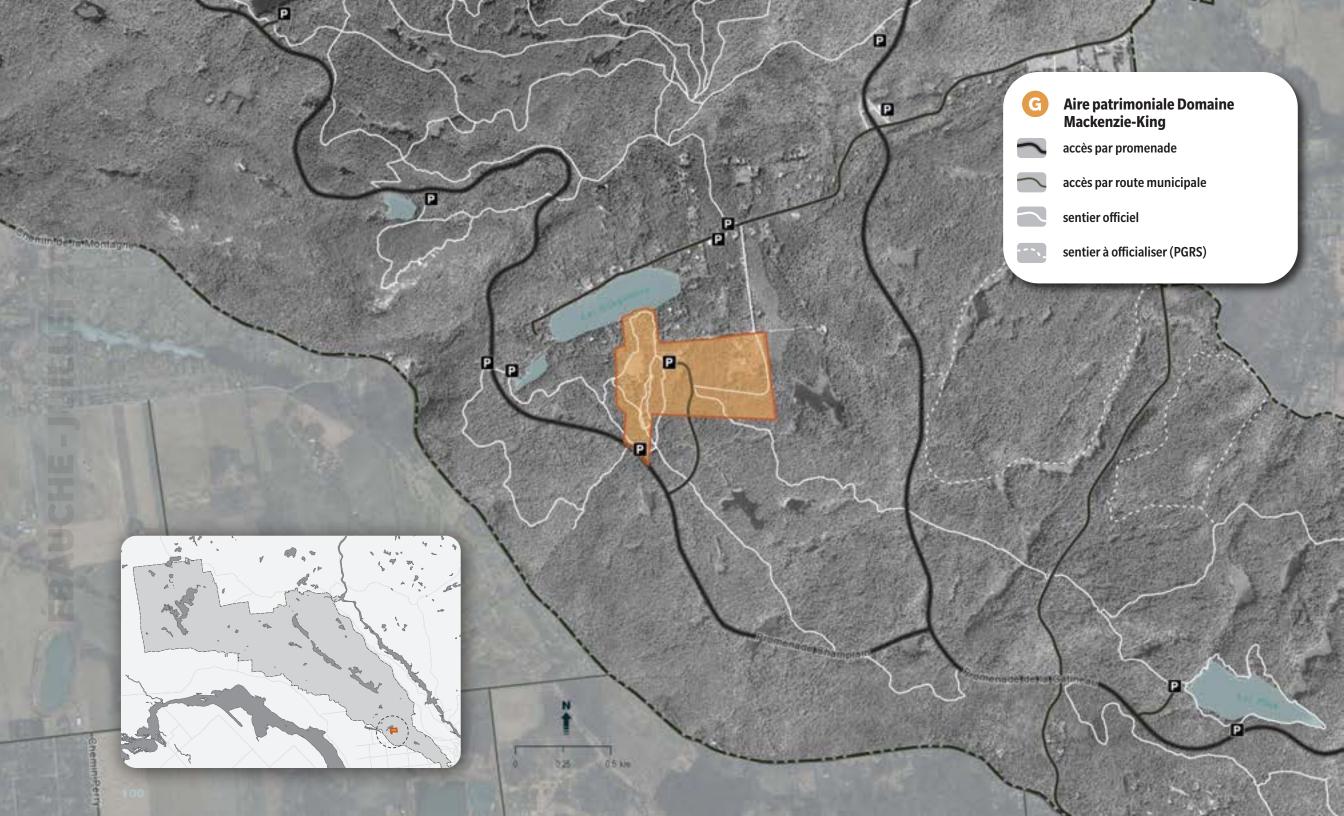
L'intensité d'utilisation du sol est élevée et l'importance des aménagements doit respecter la configuration et la valeur historique du paysage culturel des lieux. Ce secteur permet un regroupement d'activités muséologiques et d'interprétation – vie politique et sociale, paysages culturels, milieux naturels – offrant un éventail de services d'accueil et de renseignements aux visiteurs, des services sanitaires et des services de restauration complémentaires. La vocation des lieux propose une expérience touristique axée sur la découverte du patrimoine. Des usages de conservation et de restauration des milieux naturels sont aussi possibles, pour maintenir les caractéristiques du paysage. La résidence officielle du président de la Chambre des communes y est située. Cette propriété n'est pas ouverte au public.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

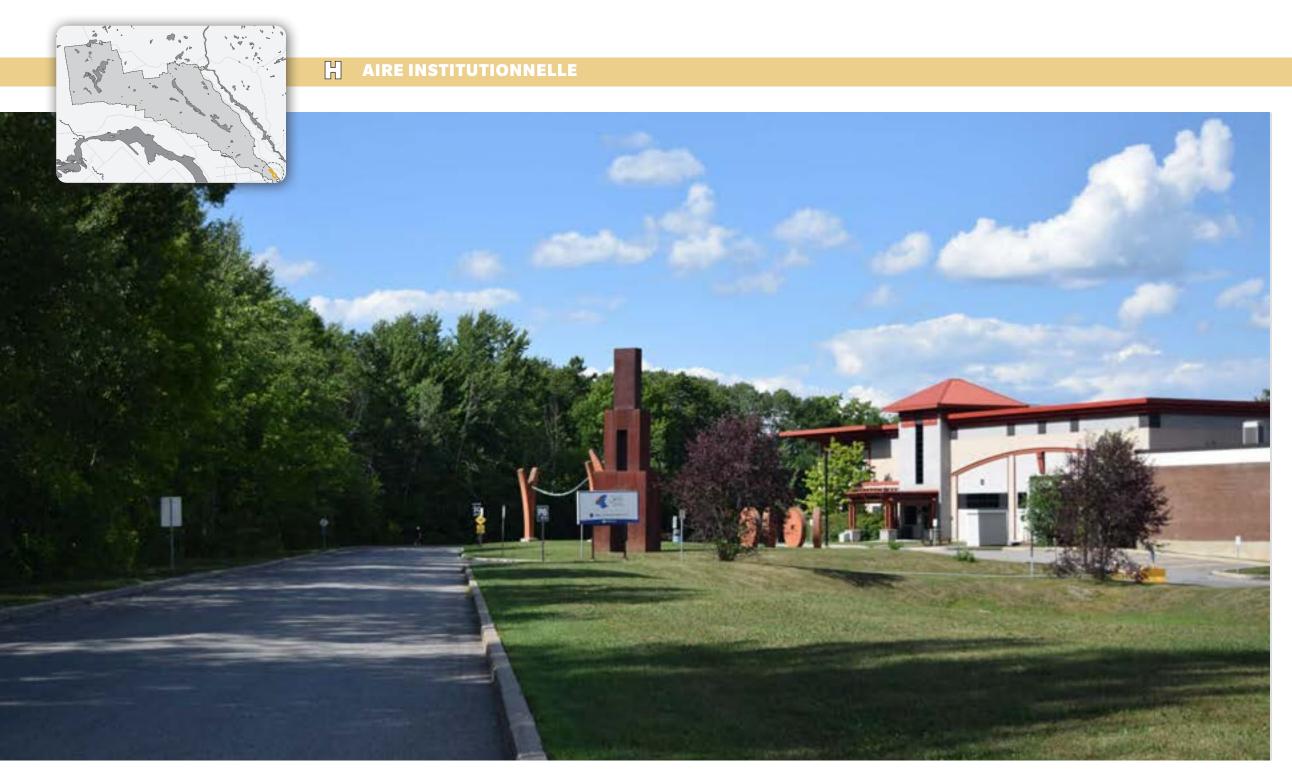
- conservation des caractéristiques patrimoniales, des paysages et des bâtiments du domaine
- communication aux visiteurs à propos de l'histoire, des personnages et des événements en lien avec l'endroit;
- maintien de l'un des principaux lieux d'interprétation culturelle du parc

#### **Usages permis**

- ▶ interprétation, éducation
- animation, spectacles
- location d'emplacements extérieurs (réceptions, mariages)
- musée, exposition d'artéfacts
- services de restauration avec service d'alcool
- vente d'objets associés à la visite
- randonnée pédestre, raquette
- observation des milieux naturels et des paysages culturels
- conservation et mise en valeur des bâtiments
- résidence officielle
- stationnement



- ► Poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagement et des lignes directrices du domaine Mackenzie-King.
- ► Veiller à la mise à jour du plan d'aménagement et à la pertinence des lignes directrices.



L'aire d'affectation institutionnelle regroupe les terrains situés le long du boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans la ville de Gatineau. Ces terrains sont occupés, entre autres, par le centre Asticou, le Collège Heritage, le Collège de l'Outaouais ainsi que l'école secondaire Mont-Bleu et ses installations sportives, situées à l'arrière. Certains de ces terrains font partie de l'entente de 1973 avec le gouvernement du Québec. Cette entente porte sur la cession de la gestion et du contrôle de certains terrains de la CCN en faveur du gouvernement du Québec, pour y permettre la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement. Ceci en échange de la gestion et du contrôle par la CCN d'autres terrains situés notamment dans le secteur du lac la Pêche.

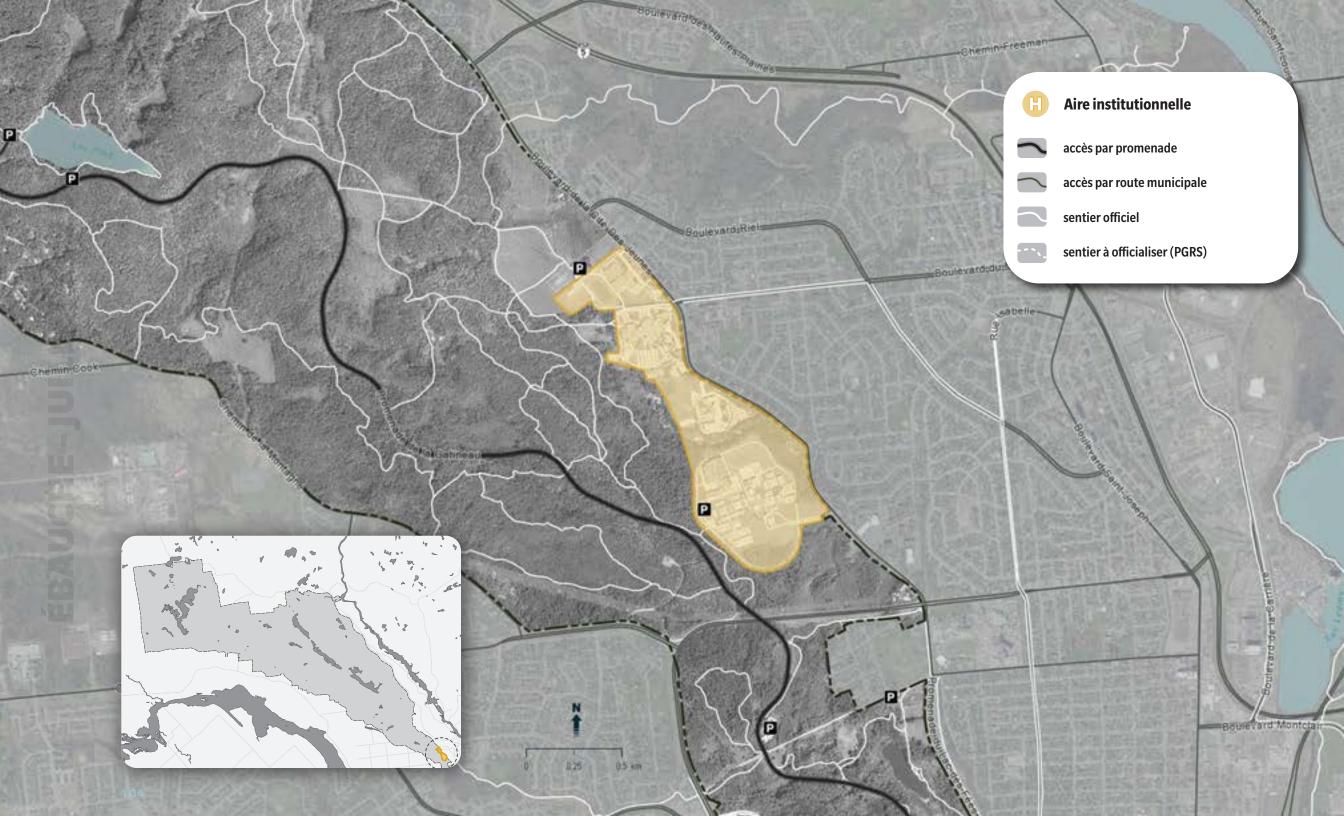
La vocation dominante du secteur demeure d'v offrir des activités éducatives, culturelles et récréatives. Même si les terrains qui s'y trouvent ont une vocation en marge de la mission générale du parc, ils restent néanmoins dans les limites du parc, car ils contribuent, en raison des vastes terrains entourant les bâtiments, à la préservation du paysage et au maintien d'une zone tampon pour les habitats naturels. Ils sont aussi un point de départ du réseau de sentiers du parc et donnent accès à des stationnements en périphérie. Mis à part les usages éducatifs et culturels, le secteur permet certaines utilisations récréatives associées aux installations sportives de programmes scolaires et à la récréation non motorisés. Ce type d'usage suppose une utilisation élevée et une transformation importante du milieu récepteur, pour les aménagements et les constructions. Des efforts de conservation sont également nécessaires afin de préserver les composants des écosystèmes et des paysages naturels des lieux.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

- maintien du pôle institutionnel et d'enseignement régional
- ► maintien d'une interface et d'une zone tampon entre le secteur boisé du parc et le milieu urbain

#### **Usages permis**

- établissement d'enseignement
- ▶ installation sportive
- installation fédérale d'emploi et de formation
- ▶ interprétation, éducation
- activités en sentier
- stationnement
- station terminale de transport en commun



- ► Veiller au respect de l'entente de 1973 conclue entre la CCN et le gouvernement du Québec.
- Permettre l'agrandissement des bâtiments et des installations autorisés, tout en conservant une zone tampon naturelle ou paysagée adjacente au lieu de récréation en plein air.
- ► Encourager l'adoption de pratiques environnementales exemplaires en aménagement extérieur, qui favorisent le couvert forestier, la présence de végétation, la perméabilité des surfaces, la prévention de la collision des oiseaux dans les vitres.
- ► Encourager le maintien d'une zone tampon végétale entre les milieux boisés ou humides et lieux construits d'une largeur minimale de 30 mètres.
- ► Advenant la mise en vente des terrains, considérer leur acquisition dans le but de protéger les paysages perceptibles et les caractéristiques environnementales qui sont bénéfiques pour le parc.



L'expérience vécue par les visiteurs nouveaux ou occasionnels repose en grande partie sur l'accueil qui leur est réservé et sur les renseignements qui sont à leur disposition pour préparer leur visite. Les aires d'accueil des visiteurs sont essentielles à cet égard. Ils permettent en outre d'y concentrer divers services qui enrichissent l'expérience du visiteur.

Des aires d'accueil sont réparties en périphérie du parc. Elles se trouvent à des endroits clés, situés à proximité de secteurs du parc où des infrastructures récréatives se concentrent. Ces aires d'accueil formalisent certaines entrées du parc et offrent un premier contact avec le milieu naturel. En plus de fournir des renseignements et des conseils pour que la visite soit plus agréable, ces lieux assurent la communication des valeurs de conservation environnementale et du patrimoine culturel du parc.

Une variété de services, d'aménagements et d'activités conformes aux orientations du parc y est possible. La hiérarchisation des aires d'accueil permet d'orienter la vaste gamme de services offerts. La principale aire d'accueil, au parc de la Gatineau, est située au Centre des visiteurs de Chelsea. Elle est suivie par les aires d'accueil du lac Philippe, du Relais plein air et de Pontiac, qui procurent un accueil axé sur les activités récréatives propres au secteur où elles se trouvent. D'autres points sont d'importantes portes d'entrée saisonnières, tels que la promenade de la Gatineau, au sud, au niveau de la rue Gamelin; et le chemin Sincennes, qui donne accès au lac la Pêche, où des renseignements sont fournis aux visiteurs sans toutefois regrouper tous les services habituellement offerts dans les aires d'accueil.

Les aires d'accueil sont de plus des endroits à partir desquels pourra s'appuyer le déploiement de stratégies de transport durable et collectif, pour se rendre au parc et y circuler.

#### **Vocation et objectifs particuliers**

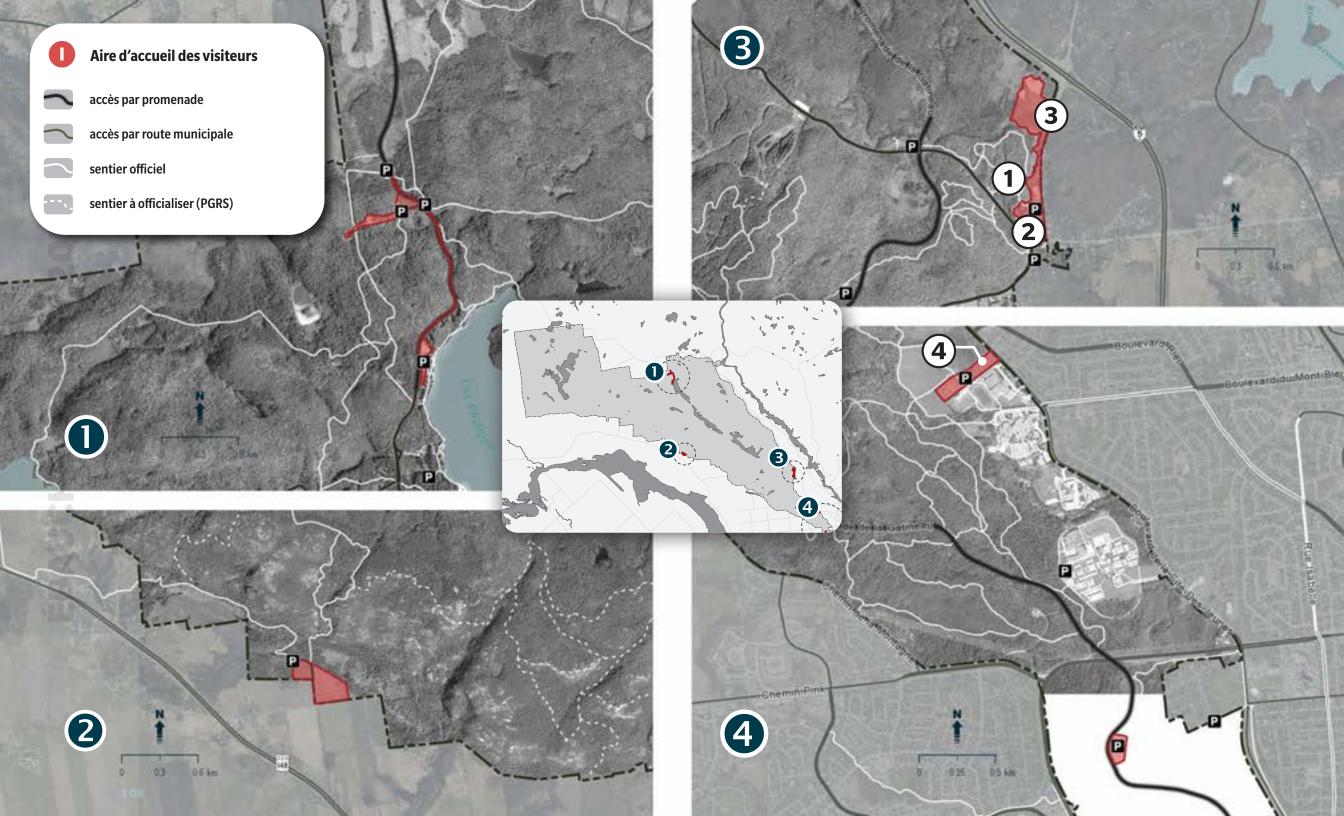
- accueil et orientation des visiteurs
- diffusion de renseignements sur les activités et l'interprétation, et sur les règles du parc
- communication de l'image de marque de parc de conservation attitré de la capitale
- occasion pour des lieux d'échange et la promotion de la dimension culturelle du parc

#### **Usages permis**

- pavillon pour accueillir les visiteurs, où sont permis les principaux usages suivants :
  - diffusion de renseignements sur le parc
  - exposition
  - interprétation, éducation
  - activités d'initiation à la récréation en plein air
  - location d'équipement de plein air
  - services aux usagers (salle de fartage, casiers)
  - espace culturel autochtone

#### services complémentaires aux visiteurs

- vente de biens et services en lien avec les activités récréatives de plein air
- services de restauration sans service d'alcool
- location de salles et d'emplacements extérieurs (rencontres, réceptions, événements)
- usages liés à l'administration, à la logistique et à l'entretien du parc
  - bureau du parc et locaux pour groupes ou associations liés aux activités du parc
  - entreposage intérieur
  - stationnement
  - ateliers de réparation de matériel et de la machinerie liés à l'entretien des lieux récréatifs
  - entreposage des matériaux, de l'équipement et des véhicules liés aux lieux récréatifs et à leur entretien
  - infrastructure associée au transport durable



- ► Répartir les services aux visiteurs de façon à refléter la hiérarchisation des aires d'accueil :
  - accueil principal à Chelsea (Centre des visiteurs du parc de la Gatineau) :
  - renseignements, interprétation, éducation, services aux visiteurs (location d'équipement, salle de fartage, services de restauration, vente de biens, entreposage quotidien), paiement des droits d'accès, expositions, lieu de rassemblement et de rencontres, bureau de l'administration;
  - accueil secondaire au lac Philippe, au Relais plein air et à Pontiac (Luskville) :
  - renseignements, interprétation, éducation, services aux visiteurs (location d'équipement, salle de fartage, services de restauration), paiement des droits d'accès.
- ► Autoriser des activités et des événements qui sont en lien avec les orientations du parc.
- ▶ Permettre l'augmentation de l'empreinte au sol afin d'améliorer l'infrastructure d'accueil et les installations qui appuient les activités autorisées; de regrouper l'entreposage de matériel; et de mettre en place des mesures favorisant le transport durable des visiteurs.
- Gérer l'aménagement des terrains de façon qu'ils contribuent à la qualité du paysage naturel perçu depuis l'extérieur du parc.
- 1 Construire un nouveau bâtiment d'accueil principal à Chelsea.
- 2 Contribuer à améliorer la fluidité des déplacements, du parc à l'entrée de Chelsea.

- Travailler avec la municipalité pour retirer, en temps opportun, les activités municipales à l'aire d'entreposage Crawley, angle de la rue Scott et de l'autoroute 5, afin d'utiliser les lieux pour des fonctions d'accueil.
- (4) Maintenir au-delà de la fin du bail prévue (2030) les fonctions d'accueil des visiteurs du parc au Relais plein air, en favorisant des partenariats lorsque c'est possible.

6 | AFFECTATIONS DU SOL PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 109



## 7 Projets stratégiques

## 7.1 DÉFRAGMENTATION DES HABITATS – PROJET DE GESTION RESPONSABLE DES SENTIERS

Le parc de la Gatineau offre un réseau de sentiers officiels d'environ 200 kilomètres de longueur. Au fil du temps, les usagers du parc y ont créé plus de 300 kilomètres de sentiers non officiels, ce qui nuit à l'intégrité écologique du parc. Pour s'attaquer au problème, la CCN a mis en œuvre le projet de gestion responsable des sentiers. Ce projet vise à réduire la fragmentation écologique causée par la formation et l'utilisation de sentiers non officiels et établit un nouveau réseau de sentiers officiels offrant des expériences variées et sûres qui plairont aux visiteurs. Il propose notamment d'intégrer au réseau officiel 100 des 300 kilomètres de sentiers non officiels et, en collaboration avec des groupes d'usagers et des bénévoles, de les rendre conformes aux objectifs de conservation du parc. Il propose aussi de naturaliser les 200 kilomètres de sentiers non officiels qui restent, ce qui réduira l'actuelle fragmentation des habitats et contribuera à préserver la santé écologique du parc.

## 7.2 ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DES EXPÉRIENCES ET DONNÉES SUR LA FRÉQUENTATION

La CCN doit se doter de meilleures données sur la fréquentation du parc de la Gatineau. Elle pourra ainsi mieux gérer le parc à court, à moyen et à long termes, et vérifier que les mesures et les programmes mis en œuvre concordent avec les orientations du plan directeur et de diverses politiques. Une fois obtenues, ces données devront être mises à jour régulièrement.

## 7.3 CONCEPTION D'UNE GRILLE D'ACCEPTABILITÉ DES ACTIVITÉS ET DES ÉVÉNEMENTS

À la lumière des résultats des consultations publiques sur le plan directeur, l'équipe de gestion du parc de la Gatineau établira une grille d'acceptabilité des activités et des événements. Cette grille sera conçue de concert avec toutes les parties prenantes et en tenant compte du mandat premier du parc, c'est-à-dire la conservation.

#### 7.4 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DES VISITEURS

À la fin des années 1990, la CCN a relocalisé le Centre des visiteurs et les fonctions administratives du parc de la Gatineau au 33, rue Scott, un grand bâtiment administratif qui servait aussi de garage. Ces activités ont été adaptées aux lieux, mais les besoins opérationnels et administratifs nécessitent un autre bâtiment. La CCN compte donc construire une nouvelle structure dont la durabilité environnementale, la création de lieux autochtones, l'excellence en conception et le caractère optimal de sa fonctionnalité seront exceptionnels.

#### 7.5 MODERNISATION DU CAMPING DU LAC PHILIPPE

Le terrain de camping du lac Philippe, au parc de la Gatineau, date de la fin des années 1950. Par conséquent, son aménagement reflète les normes et les besoins de l'époque. Le programme de modernisation des installations mis en place par la CCN a certes permis de réhabiliter certains blocs sanitaires, mais les installations vieillissantes des lieux satisfont de moins en moins aux attentes des campeurs et aux normes de qualité en vigueur de nos jours. Par conséquent, un travail de modernisation s'impose pour améliorer l'offre récréative; rehausser la qualité et la fonctionnalité de l'infrastructure et améliorer les services aux visiteurs. Ce travail rehaussera la qualité de l'expérience et réduira l'impact environnemental.





**7 |** PROJETS STRATÉGIQUES PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | **111** 





## 7.6 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES RUINES CARBIDE-WILLSON

Le complexe des ruines Carbide-Willson est un site patrimonial important dans le parc de la Gatineau. En raison des intempéries et de l'érosion, il nécessite des réparations et certaines mesures de conservation. Ce complexe est une destination populaire auprès du public, et il est largement fréquenté en toute saison. Sa restauration offre d'importantes possibilités d'interprétation et de communication de sa valeur patrimoniale en tant que composante clé de l'histoire du parc.

#### 7.7 STRATÉGIE D'ACQUISITION DES TERRAINS

La stratégie d'acquisition des terrains de la CCN vise à poursuivre l'acquisition des propriétés privées qui se trouvent sur le territoire du parc de la Gatineau – compte tenu du budget alloué et autant que possible de gré à gré. La CCN accordera la priorité aux terrains dont l'importance environnementale et stratégique soutient la vocation de conservation du parc.

### 7.8 POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE TRANSPORT DURABLE

La Stratégie de transport durable de la CCN comporte de nombreuses recommandations et solutions pour améliorer le transport menant au parc de la Gatineau ou sur son territoire. Certaines initiatives issues de cette stratégie ont été mises en œuvre, comme la fermeture des promenades à la circulation motorisée, la nuit, et le service de navette pendant le Coloris automnal, mais il faudrait en créer d'autres. Figure en haut de la liste l'amélioration du partage, entre les usagers, du réseau de promenades et de la desserte, notamment grâce au transport collectif et à un service de navette permanent.

#### 7.9 RÉVISION DU CADRE TARIFAIRE

Au parc de la Gatineau, la CCN perçoit actuellement des droits pour une partie des services offerts. L'accès général est gratuit, mais en ce qui concerne les activités, la structure tarifaire manque d'uniformité. Le déséquilibre ain si créé pourrait donc être perçu comme inéquitable. Le but du projet de révision du cadre tarifaire consiste à trouver un système ou une

combinaison de systèmes permettant d'appliquer une structure tarifaire équitable et uniforme dans tout le parc; d'aiguiller les visiteurs vers les secteurs appropriés; et de réduire l'impact environnemental.

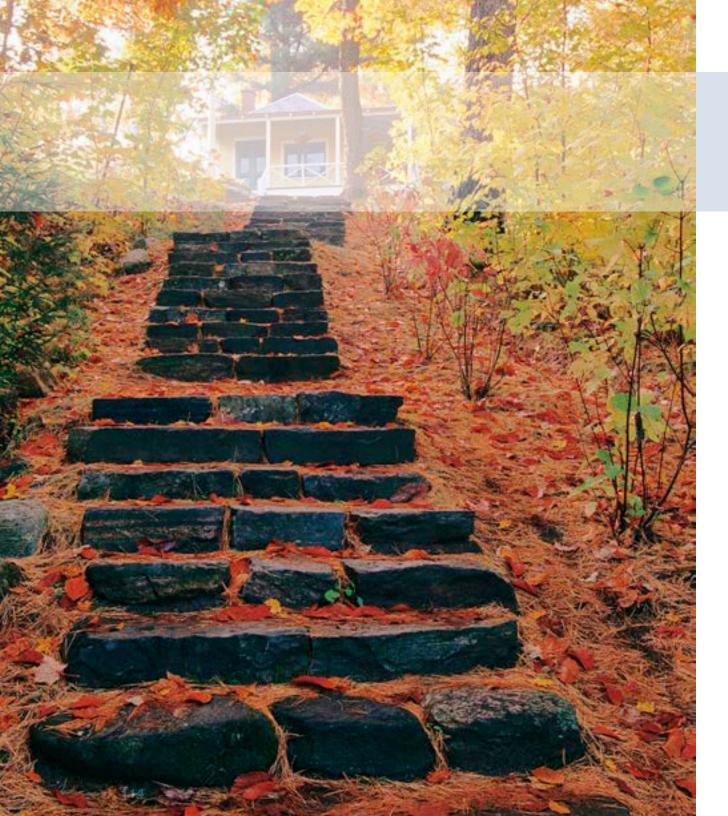
#### 7.10 PROTECTION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

La conservation des écosystèmes est au cœur de la gestion du parc de la Gatineau. Le parc abrite une faune et une flore riches et fournit à la région de la capitale nationale des services écologiques irremplaçables. La connectivité écologique, assurée par des corridors mieux protégés, est un élément fondamental des changements proposés dans le nouveau plan directeur. Afin d'assurer la pérennité de ces corridors essentiels au maintien de la biodiversité et de la santé du parc, la CCN compte collaborer avec des organismes de protection de la nature, diverses parties prenantes et des propriétaires privés. Le projet de protection des corridors écologiques sera centré sur 12 corridors extérieurs au parc recensés dans une étude réalisée de 2009 à 2012, en collaboration avec des experts, des partenaires locaux et des organismes de conservation.





**7**| PROJETS STRATÉGIQUES PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | **113** 



# 8 Administration et suivi du plan directeur

Ce chapitre énonce les moyens employés pour mettre en œuvre les grandes orientations et principales propositions du Plan directeur du parc de la Gatineau au fil du temps, dans le respect des dispositions de la *Loi sur la capitale nationale* de 1958. Les instruments et processus à cette fin comprennent les suivants :

- ► l'approbation du plan directeur;
- la mise en œuvre du plan directeur;
- les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières applicables aux terrains et aux projets fédéraux;
- les recommandations pour la Masse de terrains d'intérêt national;
- les modifications et les révisions à apporter au plan directeur, au besoin;
- l'établissement des modalités des ententes actuelles et futures.

## 8.1 INCIDENCE, SUR LES PLANS DÉJÀ APPROUVÉS, DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration de la CCN. Une approbation fédérale accordée par la CCN confirme sa date d'entrée en vigueur et établit les conditions de son approbation (annexe XX). Le plan devient ensuite le principal plan de référence pour toute question concernant les terrains fédéraux à l'intérieur du parc de la Gatineau.

En approuvant le Plan directeur du parc de la Gatineau 2020, la CCN annule celui de 2005.

Des plans particuliers plus ciblés s'appliquent à certains terrains de propriété fédérale du parc et sont considérés comme étant complémentaires au plan directeur. Les orientations et politiques d'aménagement de certains de ces plans continuent de s'appliquer. En cas de divergence entre un plan particulier et le plan directeur, ce dernier prévaudra.

Voici les plans particuliers qui demeurent en vigueur. Ces plans seront mis à jour au besoin :

- ▶ Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau;
- ▶ Plan d'activités de plein air du parc de la Gatineau;
- Plan de déplacements durables du parc de la Gatineau;
- ▶ Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau;
- ► Stratégie d'interprétation du parc de la Gatineau.

Les plans suivants sont abrogés, et le plan directeur prévaut :

- ▶ Plan du secteur des promenades (2000);
- Concept d'aménagement de la vallée du ruisseau Meech (1998).

#### 8.2 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR

La mise en œuvre du plan directeur approuvé relève principalement de la Direction de l'intendance de la capitale. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action à moyen terme, c'est-à-dire s'étalant sur cinq à six ans.

Ce plan d'action établit une feuille de route générale indiquant la séquence prévisible de la réalisation des projets; les budgets et la durée nécessaires à leur réalisation; et les parties prenantes à engager.

Le plan d'action est accompagné d'un plan bisannuel établissant avec plus de précision les priorités de réalisation à court terme qui sont classées en fonction des objectifs pouvant être atteints et de l'efficacité des ressources employées. Il nomme les ressources humaines, techniques et financières requises, ainsi que les partenariats facilitateurs.

Divers facteurs influent sur l'établissement des priorités de mise en œuvre, notamment les suivants :

- la cohérence du projet avec les plans, les buts et les priorités organisationnelles de la CCN;
- ▶ la meilleure possibilité de financement du projet ou la possibilité de partenariats;
- les bénéfices environnementaux et économiques immédiats du projet;
- la coordination du projet avec les projets en cours ou futurs;
- ▶ le temps requis pour la réalisation des études techniques et scientifiques ou l'obtention des autorisations préalables;
- la disponibilité des ressources techniques et humaines.

Ajoutons que certaines des initiatives recommandées seront simples à mettre en œuvre, tandis que d'autres nécessiteront des études approfondies et des plans détaillés. En outre, toute mise en œuvre est nécessairement assujettie aux lois fédérales pertinentes.

#### **8.3 AJUSTEMENT DES LIMITES DU PARC**

La CCN est responsable de la gestion et du contrôle de la plupart des terrains qui composent le parc de la Gatineau, à l'exception des quelques propriétés privées de compétence municipale. Le plan directeur recommande d'ajuster la limite du parc de manière à englober les terrains adjacents appartenant à la CCN, identifiés en tant qu'ajouts sur la carte 7 – Terrains d'importance à l'extérieur du parc de la Gatineau (chapitre 4).

8 | L'ADMINISTRATION ET LE SUIVI DU PLAN
PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 115

#### 8.4 RECOMMANDATIONS POUR LA MASSE DE TERRAINS D'INTÉRÊT NATIONAL

Les terrains compris dans la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) sont essentiels à l'avenir de la capitale. La MTIN est un outil de mise en œuvre important pour ses plans à longue portée, comme le plan directeur. Les terrains de la MTIN sont nécessaires au soutien à long terme de la symbolique, des fonctions, de l'organisation physique et des qualités des habitats et des paysages naturels et culturels de la capitale du Canada. L'inclusion d'un terrain à la MTIN est une manifestation officielle de l'intérêt du gouvernement fédéral quant à l'utilisation pérenne d'un terrain en soutien à la capitale du Canada.

- ► Terrains de la MTIN
- ▶ Les terrains fédéraux appartenant à la CCN, de même que les terrains privés situés dans les nouvelles limites du parc, font partie de la MTIN. L'intention à long terme de la CCN consiste à acquérir les principaux terrains de la MTIN qui ne sont pas de propriété publique.
- ▶ La carte 7 Terrains d'importance à l'extérieur du parc de la Gatineau (chapitre 4) montre quelques terrains privés situés à l'extérieur du parc, mais donnant accès à des lieux récréatifs. Ils y sont identifiés en tant que « Terrains privés Accès à un lieu récréatif ». Ces terrains d'importance pour la CCN devront être ajoutés à la MTIN afin de pouvoir engager certaines démarches menant à la création de liens entre le réseau de voies publiques et le parc.

La CCN fera l'acquisition de ces terrains selon ce que lui permet son budget d'acquisition et conformément aux exigences du Conseil du Trésor. Elle privilégiera pour ce faire les transactions de gré à gré.

#### **8.5 AUTRES TERRAINS D'IMPORTANCE**

En contribuant à la santé des écosystèmes du parc, les corridors écologiques, illustrés à la carte 5 – Emplacement des corridors écologiques potentiels adjacents au parc de la Gatineau, sont également des terrains d'importance. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les caractéristiques naturelles de ces terrains soient protégées le mieux possible à long terme. Pour ce faire, il est recommandé de mettre en place des processus pour en assurer la protection autrement qu'en en faisant l'acquisition, par exemple au moyen d'ententes avec des propriétaires, de servitudes de conservation, de partenariats de gestion des terrains et de dons écologiques.

#### **8.6 STATUT LÉGAL**

Le cadre légal du parc de la Gatineau devra être étudié en vue de le bonifier, notamment en précisant le statut de protection du parc et ses limites. En particulier, une mise à jour de la description technique des limites du parc s'impose. De plus, en modifiant le cadre légal il serait possible de préciser les outils à la disposition de ses gestionnaires.

Il est proposé de travailler en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada et Justice du Canada pour évaluer les possibilités de renforcer la loi, en vue de mieux protéger les écosystèmes et d'accorder à la CCN des moyens plus modernes pour gérer les activités du parc.

## 8.7 APPROBATION DES PROJETS D'UTILISATION DU SOL ET DE DESIGN

Les propositions du plan directeur doivent être mises en œuvre conformément au processus d'approbation fédérale géré par la CCN et aux articles 12 et 12.1 de la *Loi sur la capitale nationale*. Une approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières doit être obtenue pour toute nouvelle utilisation du sol; tout nouveau travail; ou toute transaction immobilière sur les terrains ou dans les bâtiments fédéraux.

Le processus d'approbation fédérale, coordonné par la Direction de l'aménagement de la capitale, vise à faire en sorte que les propositions soient conformes :

- aux politiques et aux orientations du gouvernement fédéral, dont celles de la CCN;
- à la Loi sur l'évaluation d'impact;
- ▶ à la Stratégie de développement durable de la CCN;
- au Plan de la capitale du Canada;
- au Plan directeur du parc de la Gatineau;
- aux plans particuliers applicables;
- aux politiques de la CCN portant sur des questions ou exigences particulières en matière de planification, y compris sur l'environnement naturel (dont les évaluations d'impact environnemental), le patrimoine, l'archéologie et les facteurs socioéconomiques;
- ▶ à toute autre exigence stipulée dans les règlements, approbations connexes, baux, servitudes, autres instruments de droits fonciers, clauses restrictives, ententes particulières et documents connexes.

#### 8.8 MODIFICATION ET RÉVISION DU PLAN

Le plan directeur établit les rôles, les buts, les orientations et les politiques nécessaires pour réaliser la vision envisagée pour le parc et assurer sa durabilité. Cependant, même si les demandes pour amender le plan directeur devraient être l'exception et non la règle, il pourrait être nécessaire de modifier ou d'amender certaines de ses dispositions pour les motifs suivants :

- une nouvelle étude justifie un ajustement au plan directeur;
- une mise à jour du Plan de la capitale du Canada nécessite l'amendement du plan directeur pour en maintenir la conformité;
- un plan plus détaillé est produit pour un secteur donné du parc;
- une demande d'utilisation du sol présentée par un tiers ou par la CCN qui obtient l'appui du conseil d'administration de la CCN est non conforme aux politiques et aux orientations du plan directeur.

Si, pour approuver un projet spécial, il est nécessaire d'apporter un quelconque amendement au plan directeur, la révision du plan relève du personnel de la CCN, sous l'autorité de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale. Le promoteur du projet doit alors démontrer la recevabilité de sa demande en fonction des critères suivants :

- ▶ la pertinence du projet compte tenu des buts et des orientations stratégiques du plan directeur, et effets positifs et négatifs qu'il peut entraîner;
- la conformité du projet au regard du concept d'aménagement du plan directeur;
- ▶ la compatibilité du projet avec les autres mécanismes de mise en œuvre du plan directeur (p. ex., les politiques et les stratégies);
- ► la compatibilité du projet avec les utilisations et les affectations du sol (actuelles et proposées) des terrains adjacents, y compris les répercussions sur celles-ci;
- le précédent créé dans le parc, et pour sa gestion, si la demande est approuvée;
- ▶ l'incidence financière sur la CCN et la capitale;
- tout autre facteur pertinent.

Lorsqu'un amendement au plan est jugé nécessaire, il doit être approuvé par le conseil d'administration de la CCN. Le processus d'examen et d'approbation de l'amendement prévoit une consultation publique proportionnelle à l'ampleur de l'amendement proposé. Toute

recommandation à cet égard relève de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale. Un changement rédactionnel mineur pour éclaircir une phrase ne nécessite pas la modification du plan directeur, mais une simple correction de la version mise en ligne sur le site Web de la CCN.

Les limites des affectations du sol pour le parc sont basées sur les données du système d'information géographique de la CCN. Au cours de la durée de vie du plan directeur, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements mineurs à la délimitation de certaines de ces affectations, afin de mieux refléter les objectifs et les dispositions du plan. Un ajustement mineur, comme une correction cartographique, ne devrait pas nécessiter l'amendement du plan directeur. La décision à cet égard relève de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale.

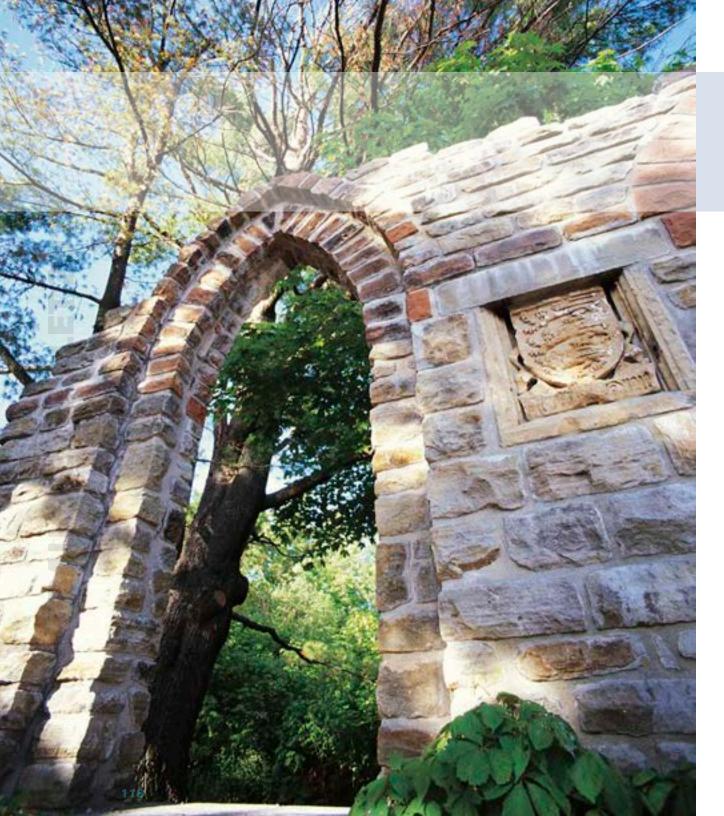
Environ cinq ans après l'approbation du plan directeur, la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale, en collaboration avec la vice-présidence de l'Intendance de la capitale, évalue s'il est nécessaire de procéder à sa révision intégrale. La mise à jour ou la révision complète du plan directeur a nécessairement lieu de 10 à 15 ans après son approbation. Celles-ci relèvent aussi de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale.

#### **8.9 ENTENTES EN VIGUEUR**

Il existe un certain nombre d'ententes préalables au plan directeur pour l'utilisation de certaines propriétés de la CCN dans le parc de la Gatineau. Ces ententes formelles ont été conclues avec différents partenaires, par exemple des municipalités, des organismes, des promoteurs ou des locataires. Il s'agit essentiellement de baux et de contrats de service.

La CCN harmonise graduellement tous les baux, contrats de service et autres ententes avec les orientations, les objectifs et les politiques du plan directeur en vigueur. Ainsi, lorsque l'un de ces instruments devient admissible à son renouvellement ou à sa renégociation, son contenu est examiné et ajusté en conséquence. Dans le cas des baux, cette responsabilité relève de la Division de la gestion immobilière. Dans le cas des contrats de service et autres ententes, elle relève de l'équipe chargée du portefeuille du parc.

Si un changement d'utilisation du sol est proposé, le processus d'approbation fédérale doit être suivi. Ce processus est enclenché par la Gestion immobilière, dans le cas des baux de location, et par l'équipe chargée du portefeuille, dans le cas des contrats de service et autres ententes.



## 9 Conclusion

Avec ce nouveau plan directeur, le parc de la Gatineau franchit une autre étape de son évolution. Au cours de la prochaine décennie, la CCN accordera la priorité à la protection des milieux naturels du parc. Elle encouragera, en outre, les personnes qui y exercent des activités de plein air à agir en faveur de sa conservation.

La vision mise de l'avant dans le plan directeur favorise l'offre aux visiteurs d'expériences exceptionnelles et inclusives. Des expériences où tous se sentent invités à découvrir ce grand parc de la capitale. Le fil conducteur du plan consiste à créer des occasions de récréation en plein air, tout en défragmentant les habitats naturels. À ce propos, un processus faisant appel au public compte parmi les moyens envisagés pour éliminer un grand nombre de sentiers non officiels.

La protection de l'entièreté du parc est nécessaire, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants. Le plan directeur recommande d'ailleurs la collaboration avec les acteurs régionaux et les propriétaires, pour assurer la connectivité écologique du parc avec les autres grands milieux naturels de la région. En réduisant la fragmentation; en limitant les pratiques non officielles; et en repensant l'accès au parc, le plan propose d'accentuer les efforts de conservation et de protection des écosystèmes et des milieux naturels importants – y compris les corridors écologiques, car la protection de la connectivité écologique interne et externe est au cœur du plan.

« Bâtir le réseau vert de la capitale, en tant que modèle de promotion et de protection de la santé écologique et de la biodiversité dans un milieu urbain, constitue un engagement clé du présent plan. La protection du patrimoine naturel collectif sera essentielle à la vitalité, à l'attractivité et à la résilience de la région de la capitale au cours des 50 prochaines années. Les habitats et les écosystèmes naturels jouent un rôle important dans la capitale, et ils exercent une influence sur la vie quotidienne de la population de la région. »

Plan de la capitale nationale de 2017-2067.

C'est une tâche énorme, mais qui devrait favoriser la préservation des corridors naturels et le maintien des processus naturels des écosystèmes. Sa mise en priorité permettra au parc de la Gatineau de demeurer le parc de conservation attitré de la capitale pour les générations actuelles et à venir. La population canadienne et les visiteurs étrangers vivront ainsi des expériences uniques, tout en découvrant un milieu naturel représentatif du Canada; des sites du patrimoine canadien; et un lieu exceptionnel où la pratique d'activités récréatives de plein air s'exerce dans le plus grand respect des écosystèmes.

Le parc de la Gatineau est une partie intrinsèque de la capitale du Canada. C'est pourquoi la CCN compte y poursuivre sa mission de conservation et de protection. Elle s'engage à continuer d'exercer ses activités de planification et de gestion avec le plus grand soin, et à poser les gestes nécessaires pour assurer la pérennité du parc. Son rôle de leader canadien en matière de protection de l'environnement sera mis en évidence par ses façons novatrices de gérer un parc de conservation où les activités récréatives respectueuses de l'environnement demeurent un volet important.

Pour atteindre les objectifs du plan directeur, la collaboration entre les organisations et l'engagement des usagers sont essentiels.

Ce plan amorce un processus de réconciliation avec les communautés autochtones en ce qui a trait à leur utilisation traditionnelle de cette partie du territoire Algonquin ainsi que leur lien physique, culturel et spirituel continu avec le territoire du parc de la Gatineau. Une nouvelle relation de collaboration sera forgée pour que le peuple autochtone puisse partager l'intendance de cet endroit important et représenter leur histoire, leur culture et leurs traditions de façon signifiante. Des possibilités des développement économique seront aussi explorées.

Le plan directeur guidera la planification et la gestion du parc pour la prochaine décennie. Un plus grand effort est maintenant consenti à mettre en valeur les qualités intrinsèques du parc, en accentuant le degré de protection des ressources naturelles tout en permettant de se récréer aux endroits ciblés. C'est avec le concours de tous, groupes, associations, partenaires, résidants et visiteurs, que ce sera possible. Les générations futures pourront ainsi continuer à profiter de ce trésor de la capitale.

Il est à espérer que l'engagement de la population envers la CCN continuera de croître avec le temps. Une bonne collaboration avec les communautés autochtones et divers intervenants contribuera à resserrer les liens qui renforceront la capacité de la CCN à préserver, protéger et présenter le parc, pour tous et pour longtemps.

Comme il est écrit dans le Plan de la capitale nationale de 2017 à 2067, la santé de nos espaces verts, y compris le parc de la Gatineau, est « une responsabilité collective et partagée ».

9 | CONCLUSION PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU | 119